

République islamique de Mauritanie : Consultation de 2009 au titre de l'article IV et demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit—rapport des services du FMI; note d'information au public et communiqué de presse sur l'examen par le Conseil d'administration, et déclaration de l'administrateur pour la République islamique de Mauritanie.

Conformément à l'article IV des Statuts du FMI, l'institution conduit des discussions bilatérales avec les pays membres, généralement tous les ans. Dans le cadre conjoint des consultations de 2009 au titre de l'article IV avec la République Islamique de Mauritanie et de la requête des autorités par un arrangement triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2009 au titre de l'article IV et à la demande d'un arrangement triennal au titre de la facilité élargie de crédit, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 17 décembre 2009 avec les autorités mauritaniennes sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI a été achevée le 26 février 2010, sur la base des données disponibles au moment des entretiens. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Une note d'information au public (NIP) et un communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration formulés lors de la réunion du 15 mars 2010 consacrée à l'examen du rapport des services du FMI sur les questions touchant aux consultations au titre de l'article IV et à l'arrangement approuvé par le FMI.
- Une déclaration de l'administrateur pour la République Islamique de Mauritanie.

Les documents ci-après seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités mauritaniennes au FMI*

Mémoire de politique économique et financière des autorités mauritaniennes*

Protocole d'accord technique

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars

**International Monetary Fund
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2009 au titre de l'article IV et la demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit

Préparé par le Département Moyen-Orient et Asie centrale
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Alan MacArthur et Dhaneshwar Ghura

26 février 2010

- Les entretiens relevant des consultations de 2009 au titre de l'article IV et portant sur la demande des autorités à bénéficier d'un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) se sont tenus à Nouakchott du 2 au 17 décembre 2009.
- La mission s'est entretenue avec le Premier Ministre, le Ministre des finances, le Ministre des affaires économiques et du développement, d'autres membres du gouvernement et le Gouverneur de la Banque centrale. Elle a rencontré, en outre, des membres du Parlement, plusieurs hauts responsables économiques et financiers, ainsi que les représentants des communautés diplomatique et bancaire et du monde des affaires.
- La mission se composait de M. Loko (chef de mission), M. Bessaha, M. Zouhar (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale) et Mme Dobrescu (Département des finances publiques). Mr. Sidi Bouna (Conseiller, Bureau des administrateurs) a pris part aux entretiens.
- Lors des consultations de 2008 au titre de l'article IV, les administrateurs ont souligné l'importance i) d'accélérer les réformes structurelles pour favoriser le développement du secteur privé, notamment dans les secteurs à potentiel de valeur ajoutée et de création d'emplois; ii) de moderniser davantage les administrations fiscale et douanière avec l'assistance technique du FMI; iii) d'intensifier les efforts visant à la restructuration des principales entreprises publiques, dont la compagnie d'électricité; et iv) de mettre en œuvre, au niveau du secteur bancaire, une stratégie de réforme à plusieurs volets, conformément aux recommandations issues du Programme d'évaluation du secteur financier, ce qui est essentiel pour la création des conditions propices à une croissance plus forte tirée par le secteur privé.
- Les autorités demandent à bénéficier d'un accord triennal au titre de la FEC. Le niveau d'accès proposé est équivalent à 120 % de la quote-part (77,28 millions de DTS). Le programme appuyé par la FEC vise à préserver la stabilité macroéconomique, à restaurer et maintenir une croissance vigoureuse, à assurer la viabilité extérieure et budgétaire et à accomplir davantage de progrès dans la lutte contre la pauvreté.
- La Mauritanie a accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2 (a), 3 et 4 des Statuts du FMI. Elle applique un régime de flottement dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change. La réglementation de change ne comporte pas de restrictions en matière de paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Généralités	6
II. Évolution récente de l'économie	9
III. Perspectives et risques macroéconomiques	10
IV. Entretiens de politique économique et objectifs du programme	11
A. Favoriser la croissance économique et l'équité par une réforme budgétaire	12
B. Une plus grande flexibilité de la politique monétaire et de change	16
C. Renforcement de l'intermédiation financière et amélioration du climat des investissements	17
D. Dispositifs de protection et de sécurité sociales	20
E. Communication des données	22
V. Modalités du programme appuyé par la FEC	22
VI. Évaluation par les services du FMI	23
Encadrés	
1. La Mauritanie et le FMI	6
2. La Mauritanie face à de multiples chocs exogènes en 2008-09	7
3. Composition du budget et flexibilité budgétaire	12
4. Évaluation du taux de change effectif réel	16
Graphiques	
1. Évolution récente de l'économie, 1999-2009	25
2. Évolution du secteur réel, 2004-09	26
3. Évolution budgétaire, 2007-09	27
4. Principaux indicateurs du secteur financier, 2006-09	28
Panels	
1. Compétitivité et gouvernance, 2010	17
2. Lutte contre la pauvreté, 1999-2008	19
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008-14	29
2. Opérations de l'administration centrale, 2007-14	30
3. Balance des paiements, 2007-14	32
4. Situation monétaire, 2007-10	33
5. Objectifs du Millénaire pour le Développement, 1990-2015	34
6. Accès et échelonnement proposés dans le cadre de l'accord triennal FEC envisagé, 2008-12	35
7. Besoins de financement extérieur, 2008-12	36
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2010-16	37

Pièces jointes	
Lettre d'intention	55
Mémoire des politiques économiques et financières, 2010–12	41
Protocole d'accord technique	55

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les entretiens ont été centrés sur les défis et les politiques à moyen terme visant à réaliser une croissance vigoureuse, diversifiée et durable qui donne lieu à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.

Évolution générale

Le renchérissement des produits alimentaires et pétroliers et le ralentissement économique mondial, conjugués à la crise politique intérieure, ont entraîné un recul de la production et une détérioration sensible de la position budgétaire. À l'opposé, le déficit des transactions courantes s'est contracté, les réserves internationales ont légèrement augmenté et l'inflation est restée à un faible niveau à un chiffre.

Point de vue des autorités

L'objectif prioritaire est d'assainir les finances publiques pour rétablir la viabilité budgétaire à moyen terme. Le budget pour 2010 table sur un déficit de 3,8 % du PIB non pétrolier, contre 5,3 % en 2009, et ce à travers un ensemble de mesures portant sur les recettes et sur les dépenses. Le budget prévoit une augmentation des dépenses de lutte contre la pauvreté et d'infrastructure.

La banque centrale a commencé à assouplir la politique monétaire par une réduction de ses taux directeurs. La poursuite de cet assouplissement devrait être graduelle et s'accompagner de la surveillance des tensions inflationnistes et des comptes extérieurs. Les autorités sont en faveur de l'application d'une politique de taux de change plus flexible et ont rétabli le système d'adjudication de devises.

À moyen terme, en vue de réduire la vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs et de réaliser une croissance forte et durable de manière à faire reculer la pauvreté, il faudra créer l'espace budgétaire nécessaire pour accroître les dépenses sociales et d'infrastructure, renforcer les opérations de politique monétaire, approfondir le secteur financier et améliorer le climat des affaires.

Recommandations des services du FMI

Des mesures décisives sont nécessaires pour accroître les recettes, freiner la croissance des dépenses récurrentes et assurer un financement adéquat des dépenses de lutte contre la pauvreté et d'infrastructure tout en maîtrisant l'inflation et en renforçant la position extérieure.

La banque centrale devrait se tenir prête à relever ses taux directeurs aux premiers signes de pressions inflationnistes ou de tensions sur le marché des changes. Il est, en outre, essentiel de mieux coordonner les politiques monétaire et budgétaire pour améliorer la gestion de la liquidité.

Les autorités devraient poursuivre la mise en œuvre, au niveau du secteur bancaire, de leur stratégie de réforme à plusieurs volets. Il est, en outre, nécessaire de réduire le coût de la pratique des affaires et d'améliorer la compétitivité. L'éventail des réformes est vaste et il

importe d'assurer un échelonnement et une hiérarchisation adéquate de ces réformes pour tenir compte de la capacité administrative et du besoin de consensus social.

Les autorités ont demandé à bénéficier d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), avec un accès équivalent à 120 % de la quote-part. L'accord continuera à soutenir les efforts que la Mauritanie déploie pour préserver la stabilité macroéconomique, restaurer et maintenir une forte croissance favorable aux pauvres, protéger ces derniers et accélérer la progression vers les OMD, assurer la viabilité de la dette et réduire la vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs. Les services du FMI appuient cette requête.

I. GÉNÉRALITÉS

1. **Les élections présidentielles de juillet 2009, remportées par Mohamed Ould Abdel Aziz, ont permis le retour de la Mauritanie à l'ordre constitutionnel.** Le coup d'état militaire d'août 2008 a provoqué une crise politique intérieure et nombre de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, dont la Banque mondiale, ont suspendu leur assistance. L'application de l'accord FRPC a été interrompue en octobre 2008 après la conclusion de la troisième revue en mai 2008. La communauté internationale, dont le FMI, a maintenant rétabli des relations normales avec la Mauritanie. Les autorités ont demandé un autre concours du FMI sous la forme d'un nouvel accord FEC.

2. **L'ambitieux programme de réforme des autorités, appuyé par le FMI dans le cadre de plusieurs accords, avait commencé à porter des fruits.** La croissance économique était vigoureuse, sous l'effet d'une gestion économique prudente, d'une aide soutenue des bailleurs et du démarrage de la production de pétrole. L'inflation était faible, et les positions extérieure et budgétaire s'étaient renforcées (graphique 1). L'allègement additionnel de la dette dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM-I) en 2006¹ a contribué à renforcer la viabilité de la dette du pays et à créer un espace budgétaire pour financer des dépenses d'infrastructure et de lutte contre la pauvreté. Bien que des progrès aient été accomplis dans l'application du programme de réformes structurelles, surtout dans le domaine de la gestion des finances publiques et de la libéralisation du marché des changes, ainsi que dans le secteur bancaire et dans le volet de la gouvernance (encadré 1), il subsiste d'importantes déficiences. L'investissement privé est encore faible, l'économie reste vulnérable aux chocs des produits de base, et une infrastructure limitée ainsi qu'un climat des affaires peu favorable continuent d'entraver la croissance économique. Le nouveau programme aidera à faire face à ces défis.

3. **Les résultats économiques se sont fortement détériorés en 2008-09 sous l'effet de chocs internes et externes** (encadré 2). La hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers a affaibli les positions budgétaire et extérieure et fait monter l'inflation. La crise politique intérieure a entraîné une réduction sensible de l'aide extérieure. Le ralentissement économique mondial a contribué à l'intensification des pressions sur la position budgétaire et la balance des paiements principalement par la baisse des prix et de la demande des principaux produits d'exportation de la Mauritanie (fer, cuivre et poisson). De plus, le passage prévu à une économie pétrolière ne s'est pas concrétisé.

4. **La pauvreté s'est réduite mais reste élevée.** L'incidence de la pauvreté est tombée de 47,6 % en 2004 à environ 42 % en 2008. Des progrès ont été accomplis dans les secteurs sociaux, mais la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) demeure un défi de taille. La Mauritanie est classée 154^{ème} sur 182 pays en 2009 d'après l'Indice de Développement Humain. Les récents chocs intérieurs et extérieurs ont probablement ralenti les progrès dans la réduction de la pauvreté, mettant en lumière la nécessité de protéger les dépenses sociales et de mettre en place des filets de sécurité adéquats pour les couches les plus vulnérables de la population

¹ Le pays a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2002.

Encadré 1. La Mauritanie et le FMI

La Mauritanie a des relations de longue date avec le FMI: dix accords au cours des vingt-cinq dernières années (trois accords de confirmation, un accord au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée et six accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)).

Tous les programmes appuyés par le FMI, sauf deux, ont été achevés. L'accord FRPC de 2003-05 a été annulé à la demande des autorités juste un an après son entrée en vigueur en raison d'une longue pratique de transmission de données inexactes au FMI. Les données révisées laissent penser qu'il y a eu pendant de nombreuses années d'importants déséquilibres et de faibles niveaux de réserves de change. Après la réussite d'un programme de référence de six mois suivi par les services du FMI (PR), portant sur la période janvier-juin 2006, un nouvel accord FRPC (2006-09) a été approuvé en décembre 2006. Son application a été suspendue en octobre 2008 en raison du coup d'état militaire et annulé par la suite, à la demande des autorités, en novembre 2009.

Principaux objectifs des accords précédents. Tous les programmes appuyés par le FMI visaient à préserver la stabilité macroéconomique, à assurer une croissance forte et durable, à diversifier l'économie et réduire sa vulnérabilité aux chocs, à améliorer les indicateurs sociaux et à réduire la pauvreté.

Des progrès sensibles ont été réalisés dans plusieurs domaines. Sur le plan macroéconomique, ces accords ont contribué à maintenir la croissance du PIB non pétrolier à 4,5 % en moyenne et l'inflation à un niveau relativement faible. Sur le plan structurel, ils ont permis d' :

- Établir un système d'adjudication de devises et un taux de change plus flexible qui ont réduit sensiblement la prime sur le marché parallèle.
- Accroître les recettes fiscales grâce à une réforme de la politique et de l'administration fiscales.
- Libéraliser la politique commerciale.
- Renforcer la capacité opérationnelle de la banque centrale, ainsi que sa capacité de contrôle et de réglementation.
- Améliorer certains indicateurs sociaux et progresser dans la réduction de l'incidence de la pauvreté (qui est passée d'environ 51 % en 2000 à 42 % en 2008).

Par contre, il subsiste des faiblesses dans plusieurs domaines, comme en témoignent :

- les vulnérabilités extérieures: les exportations demeurent lourdement tributaires du secteur minier, et les réserves internationales sont inférieures au niveau visé de 3 mois d'importations.
- les rigidités dans certains volets de la gestion des finances publiques.
- les transferts importants aux entreprises d'État.
- la faible intermédiation financière.
- un climat des affaires peu favorable.
- la lenteur des progrès dans la réalisation de plusieurs objectifs de développement et l'absence d'un dispositif de protection et de sécurité sociale vaste et cohérente.

Les résultats dans le cadre des deux récents accords FRPC ont été largement affectés par des chocs exogènes, à savoir l'instabilité politique après deux coups d'état militaires (2005, 2008), les conditions climatiques défavorables (surtout en 2002) et la forte baisse de la production de pétrole en 2006. Ils ont aussi mis en lumière la nécessité de renforcer les capacités, notamment par une assistance technique adaptée et bien conçue.

Encadré 2. La Mauritanie face à de multiples chocs exogènes en 2008-09

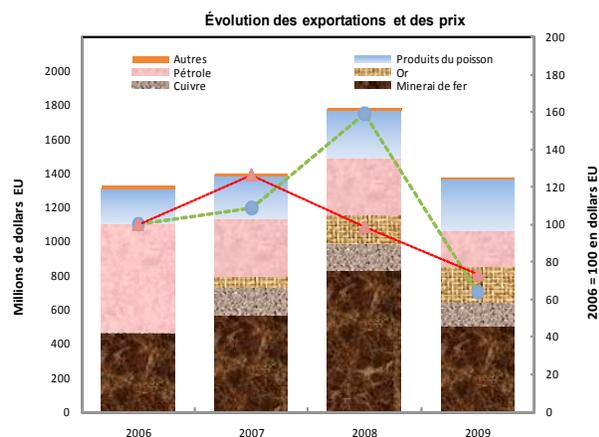
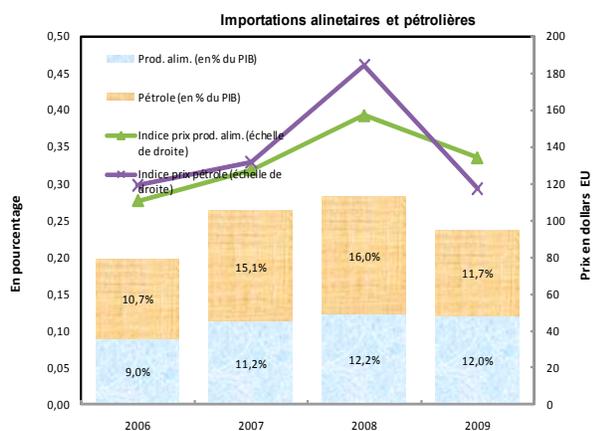
La Mauritanie a été durement touchée par la crise alimentaire et pétrolière il y a près de deux ans et ultérieurement par la crise financière et la récession mondiale en 2008-09. Les conséquences de ces chocs extérieurs ont été aggravées par une crise politique intérieure déclenchée par le coup d'état militaire d'août 2008 et une baisse sensible inattendue de la production de pétrole. Ces chocs ont porté un rude coup à l'économie et à ses perspectives de croissance.

Crise pétrolière et alimentaire : les effets du renchérissement significatif des produits alimentaires et pétroliers ont été aggravés par la situation alimentaire structurellement précaire qui touche surtout les pauvres. Pour y faire face, le gouvernement a adopté un Programme Spécial d'Intervention spécial (PSI), d'un montant d'environ 161 millions de dollars EU (4,9 % du PIB hors pétrole). Le PSI a contribué à creuser le déficit budgétaire mais a aidé à éviter des troubles sociaux. Sous l'effet de mesures visant à freiner la hausse des prix de plusieurs biens, l'inflation a été maintenue à 3,9 % (en glissement annuel) jusqu'à fin décembre 2008, contre 7,4 % en 2007.

Ralentissement économique mondial: la crise financière mondiale n'a pas eu de retombées directes sur le pays car le secteur financier est petit et isolé des marchés internationaux. Cependant, le pays a été touché par le canal des échanges. La baisse de la demande et des prix des principaux produits d'exportation de la Mauritanie (minerai de fer, cuivre et produits du poisson) a entraîné un recul marqué des exportations. Les envois de fonds (quoique relativement faibles) ont probablement diminué et certains grands projets d'investissement sans doute retardés.

L'économie pétrolière : l'exploitation du principal gisement pétrolier de Chinguetti (déclaré commercialement viable en 2004) a débuté en 2006 et a immédiatement connu de grosses difficultés techniques qui ont entraîné une chute de la production, qui est passée de près de 75.000 barils par jour au début de 2006 à 30.000 barils à fin 2006 et a continué de diminuer pour se situer à seulement 10.000 barils par jour en 2009. La production pourrait ne pas dépasser 7.500 barils par jour en 2011. Ce recul marqué de la production a donné lieu à une révision majeure des perspectives macroéconomique du pays, à la réduction du programme d'investissement public et à la nécessité de solliciter un volume plus élevé d'aide extérieure, laquelle a été réduite dans le contexte de l'émergence d'une économie pétrolière.

La crise politique intérieure : le coup d'État militaire d'août 2008 a amené nombre de donateurs bilatéraux et multilatéraux à suspendre leurs apports d'aide, compliquant la réponse au niveau des politiques économiques face au ralentissement économique mondial. La baisse de l'aide extérieure et les retards dans l'exécution des projets financés sur ressources extérieures ont contribué au ralentissement de l'activité économique, principalement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et dans celui des services, et ont réduit la disponibilité de devises.



Sources : autorités mauritaniennes et FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

5. **Le repli économique mondial et la baisse des financements des bailleurs ont affaibli l'activité économique**, par un ralentissement de l'activité dans le secteur des industries extractives, de la pêche et du bâtiment et des travaux publics. La croissance du PIB réel hors pétrole est estimée à -0,9 % en 2009, alors qu'elle avait atteint 4,1 % en 2008. La production pétrolière a continué de diminuer en 2009 et le PIB total reculera d'environ 1 % (tableau 1 et graphique 2).

6. **La position budgétaire s'est détériorée.** Le déficit budgétaire de base hors pétrole est passé à 7,7 % du PIB non pétrolier en 2008, contre 2,2 % en 2007 (tableau 2 et graphique 3). Les données préliminaires laissent penser que les efforts d'ajustement des dépenses n'ont pas été à la mesure de la baisse des recettes et que le déficit budgétaire de base hors pétrole, quoique plus faible, resterait encore élevé en 2009, atteignant 5,3 % du PIB non pétrolier. Les ressources étant limitées, les autorités ont utilisé la récente allocation de DTS pour combler en partie l'écart de financement budgétaire.

7. **La baisse des prix des produits alimentaires et pétroliers et la normalisation des relations avec la communauté internationale ont contribué à amortir l'impact du ralentissement économique mondial sur la position extérieure.** Le déficit des transactions courantes est estimé à 12,7 % en 2009, contre 15,7 % en 2008 (tableau 3). La baisse de la valeur des exportations devrait être plus que compensée par une réduction marquée des importations induite par la contraction de l'activité économique, la baisse des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers et le rationnement des devises. La reprise des financements de la part des bailleurs après les élections de juillet 2009 et le versement d'une indemnité financière au titre de la Convention de pêche de l'Union européenne (UE) ont contribué à maintenir le niveau des réserves internationales brutes à 2,2 mois d'importations² à fin décembre 2009. La Banque centrale de Mauritanie (BCM) a rétabli le système d'adjudication de devises à la mi-décembre 2009.

8. **L'inflation est restée à un faible niveau à un seul chiffre (5 % en 2009).** L'inflation est rapidement tombée à 0,9 % (en glissement annuel) en septembre sous l'effet de la baisse des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers et de la conduite d'une politique monétaire quelque peu prudente. Cependant, les prix internationaux de ces produits sont de nouveau en hausse, poussant l'inflation à 5 % (en glissement annuel) à fin décembre (graphique 2). Face au ralentissement de l'activité économique et à des perspectives d'inflation non défavorables, la BCM a abaissé son taux directeur de 12 à 9 % en novembre 2009, mais les taux d'intérêt réels sont toutefois restés positifs. La masse monétaire au sens large a augmenté de 15,2 % sous l'effet de la monétisation de la récente allocation additionnelle de DTS, tandis que la croissance du crédit au secteur privé a ralenti

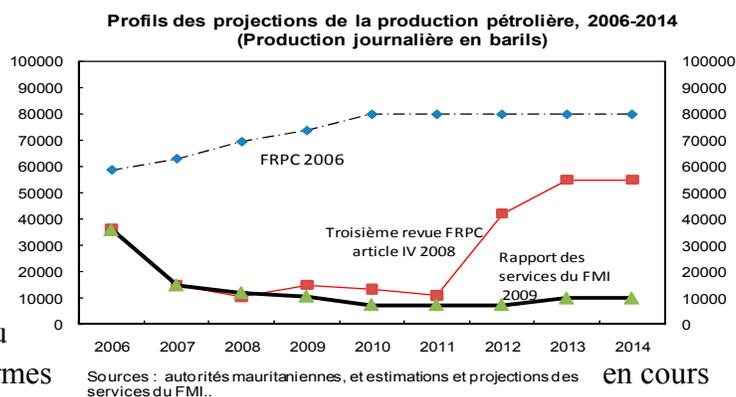
² Non compris l'exploration/production de pétrole et autres activités minières et les importations financées par les IDE et l'aide.

pour se situer à environ 4 % en 2009 (tableau 1 et graphique 4). Le taux de change effectif s'est déprécié de 3 % en termes nominaux et de 2 % en termes réels.

III. PERSPECTIVES ET RISQUES MACROÉCONOMIQUES

9. Les perspectives de croissance à moyen terme restent favorables sous réserve de mettre en œuvre le programme de réformes de manière soutenue.

Bien que les prévisions de production de pétrole à moyen terme aient été fortement révisées à la baisse, les services du FMI et les autorités sont d'avis que la reprise de l'aide des bailleurs de fonds, le redressement partiel prévu des prix du minerai de fer et du cuivre et les réformes amélioreront les perspectives macroéconomiques. En conséquence,



- Le PIB réel global devrait s'accroître de 5,2 % en moyenne sur les cinq prochaines années, soutenu par une forte activité du secteur non pétrolier, en particulier le lancement d'un gros projet (estimé à 1,1 milliard de dollars EU) par la société minière nationale.³
- L'inflation devrait rester à un faible niveau à un chiffre (environ 5 %).
- Le déficit de base hors pétrole tomberait à environ 1 % du PIB non pétrolier, contribuant ainsi à limiter les tensions inflationnistes, à dégager des ressources pour les investissements publics et privés et à assurer la viabilité de la dette publique.
- La position extérieure se renforcerait de manière graduelle. D'une part, les perspectives du pays en matière d'exportations devraient s'améliorer progressivement avec la reprise de l'économie mondiale et l'expansion de la capacité intérieure. D'autre part, les importations liées aux grands projets pétroliers et miniers ainsi qu'à ceux des secteurs de l'eau et de l'infrastructure diminueront du fait de l'achèvement graduel des projets sur les cinq prochaines années. Au bout du compte, le déficit des transactions courantes culminerait en 2011 pour baisser ensuite peu à peu et se situer au-dessous de 10 % en 2014.

³ Le projet a 4 composantes : a) accroissement de la capacité; b) construction d'un nouveau port maritime minéralier; c) modernisation de la liaison ferroviaire entre la mine et le port maritime; et d) construction d'une base de maintenance. Le financement est assuré par plusieurs institutions financières, dont la Banque Africaine de Développement, la Banque Européenne d'Investissement, l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Islamique de Développement.

Mauritanie : Objectifs macroéconomiques à moyen terme, 2009-14

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Croissance du PIB réel hors pétrole	5,9	4,1	-0,9	5,2	5,3	5,5	5,8	5,6
Inflation IPC (moyenne pour la période)	7,3	7,3	2,2	4,8	4,8	5,1	5,0	5,0
Recettes/PIB hors pétrole	24,9	22,9	24,0	23,5	23,4	23,3	23,2	23,2
Recettes fiscales/PIB hors pétrole	15,8	14,4	14,1	14,8	15,3	15,5	15,7	15,9
Recettes non fiscales/PIB hors pétrole	9,2	8,5	10,0	8,7	8,1	7,8	7,5	7,3
Dépenses et prêts nets/PIB hors pétrole	32,0	32,8	32,0	32,8	30,2	28,9	28,3	28,0
Dépenses courantes/PIB hors pétrole	23,4	25,9	24,6	21,2	20,4	20,0	19,8	19,8
Dépenses en capital/PIB hors pétrole	8,6	7,0	6,8	11,2	9,6	8,8	8,4	8,2
Solde de base hors pétrole (en % du PIB hors-pétrole)	-2,2	-7,7	-5,3	-3,8	-1,6	-1,1	-1,0	-1,0
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-18,3	-15,7	-12,7	-11,9	-16,5	-15,1	-10,0	-8,6
Réserves officielles brutes								
En millions de dollars EU, fin de période	208,8	194,9	237,9	247,6	288,6	335,4	386,5	437,0
En mois d'importations de l'année suivante hors industries extractives	2,0	2,2	2,2	2,5	2,7	3,0	3,3	3,5
Dette publique/PIB	94,0	90,2	103,0	68,3	66,0	66,0	64,8	64,0

Sources: autorités mauritaniennes; et estimations et projections des services du FMI.

10. **Plusieurs risques pèsent sur les perspectives.** Il y a encore des risques à la baisse sur les perspectives pour 2010, étant donné l'incertitude persistante de la conjoncture mondiale. Pour ce qui est de l'avenir, il existe d'autres risques, dont: a) la volatilité du marché des produits de base, notamment une forte baisse des prix du minerai de fer et du cuivre; et b) une longue pénurie d'approvisionnement en électricité. Pour ce qui est des facteurs positifs, une accélération des réformes et des apports d'aide des bailleurs pourraient stimuler davantage la croissance.

IV. ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

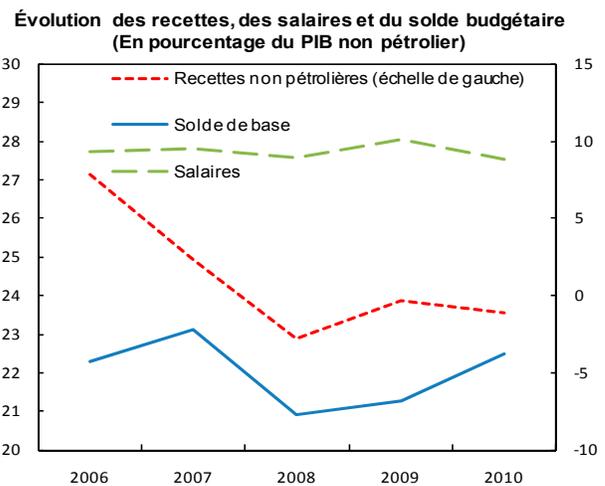
11. **Le défi qui se pose dans l'immédiat à la Mauritanie est de limiter les retombées des récents chocs, notamment le ralentissement économique mondial et rétablir la croissance tout en assurant la stabilité macroéconomique.** La tenue des élections présidentielles dans un climat apaisé a établi une assise solide pour la reprise du programme de réforme et du soutien financier de la communauté internationale. Un dosage approprié de mesures macroéconomiques soutiendra la reprise tout en contenant les pressions inflationnistes.

12. **Pour le moyen terme, le principal défi est d'assurer une croissance forte et durable afin de stimuler l'emploi et réduire davantage la pauvreté.** Ce défi ne saurait être relevé sans consolidation budgétaire, une politique monétaire prudente et l'accélération des réformes structurelles, notamment dans le domaine de la gestion des finances publiques (GFP) et dans le secteur financier. Un autre objectif crucial consiste à réduire la vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs. Il est, par ailleurs, important d'améliorer le climat des affaires et de renforcer les politiques sociales.

13. **Pour faire face à ces défis, les autorités ont lancé un vaste programme de réformes à l'appui duquel elles ont demandé un accord au titre de la FEC.** L'accord (2010-12) soutiendrait les efforts que la Mauritanie déploie pour favoriser une forte croissance et réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique. En vue de la réalisation de ces objectifs, le programme et les entretiens sont centrés sur a) la consolidation budgétaire en vue de réduire la dette publique tout en créant plus d'espace budgétaire pour financer les dépenses sociales et d'infrastructure; b) un plus grand renforcement de la politique monétaire afin de maintenir l'inflation à un faible niveau et de porter les réserves à un niveau égal à environ 3 mois d'importations; c) le développement de l'intermédiation financière et l'amélioration du climat des affaires en vue de favoriser une croissance diversifiée et tirée par le secteur privé; et d) le renforcement des dispositifs de protection sociale.

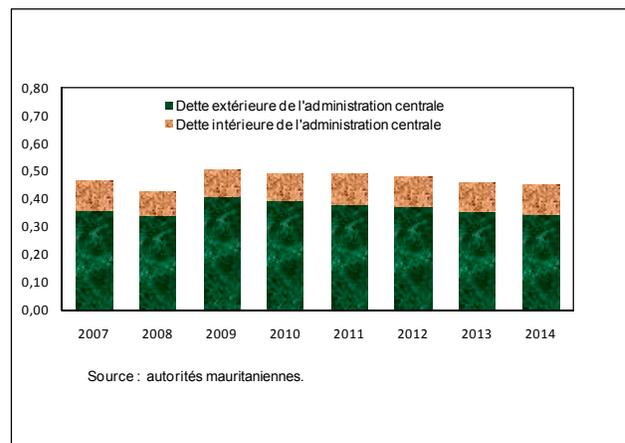
A. Favoriser la croissance économique et l'équité par le biais de la réforme budgétaire

La baisse des recettes et la faiblesse du contrôle des dépenses ont mis un terme à la consolidation budgétaire en 2008. En outre, le cadre rigide des dépenses a entravé l'ajustement budgétaire (encadré 3). Le financement extérieur étant limité, le déficit a été financé, notamment, par une augmentation sensible de la dette intérieure. Des réformes visant à limiter les dépenses et stimuler les recettes sont nécessaires pour remettre les finances publiques sur une trajectoire soutenable tout en accroissant les dépenses de lutte contre la pauvreté et d'infrastructure.



Sources: autorités mauritaniennes, et estimations des services du FMI.

14. **Les autorités ont reconnu qu'il est nécessaire de procéder à la consolidation budgétaire pour assurer la viabilité des finances publiques** tout en créant un espace budgétaire pour des dépenses sociales et d'infrastructure additionnelles. Il faut, pour cela, élargir davantage l'assiette fiscale, renforcer l'administration fiscale et douanière, maîtriser la masse salariale dans la fonction publique, annuler les dépenses non prioritaires et améliorer la qualité des investissements publics et de l'exécution du budget. Le rééquilibrage budgétaire et le recours à des prêts hautement concessionnels contribuerait à la viabilité de la dette et au retour du ratio dette publique/PIB sur une trajectoire baissière.



Source: autorités mauritaniennes.

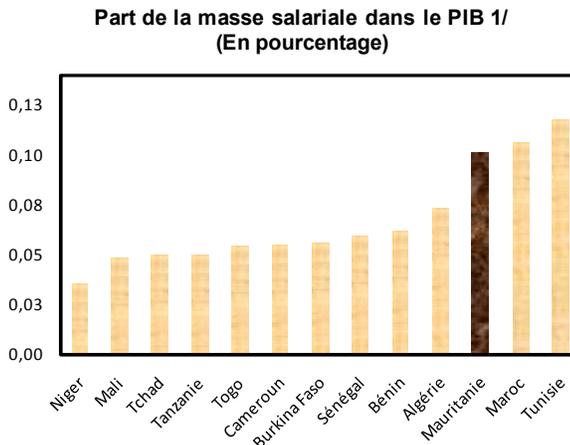
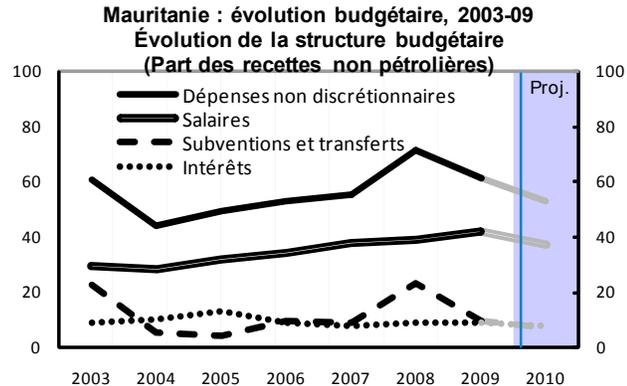
Encadré 3. Composition du budget et flexibilité budgétaire

La flexibilité budgétaire en Mauritanie est limitée par l'ampleur de la part des dépenses non discrétionnaires, qui dépasse 60% des recettes non pétrolières. La principale cause de la rigidité budgétaire en Mauritanie est la large masse salariale. L'ajustement à court terme de la masse salariale est généralement difficile à opérer et limité en raison des importants coûts sociaux que cela implique ou du fait de contraintes institutionnelles.

La masse salariale est la première cause de l'accroissement des dépenses non discrétionnaires, augmentant sensiblement depuis 2006 et devenant l'une des plus élevées de la région en 2009. Les subventions et transferts aux entreprises d'État, quoique relativement faibles, compromettent, eux aussi, la flexibilité budgétaire. La plupart des entreprises d'État éprouvent des difficultés financières et comptent essentiellement sur les transferts budgétaires pour rester en activité.

Le programme du gouvernement visant à réduire la masse salariale et les transferts aux entreprises d'État améliorera la flexibilité budgétaire à court terme et créera un espace budgétaire pour des dépenses sociales et de développement. Avec la collaboration de la Banque mondiale, la mise à jour du recensement des fonctionnaires et le rapprochement consécutif des fichiers de la paie et de la fonction publique seront achevés. Cela donnera lieu à d'importantes

économies sur la masse salariale en 2010 tout en créant un espace pour le recrutement d'effectifs dans les secteurs de développement stratégiques. À moyen terme, le gouvernement entend s'attaquer aux questions de la taille, de l'efficacité et du système de rémunération de la fonction publique. Parmi les mesures possibles figurent la décompression de la structure des salaires, le passage à un système de rémunération fondé sur les résultats, le renforcement des politiques de recrutement et l'adoption de mesures additionnelles de GFP. Les transferts aux entreprises d'État sont appelées à baisser eux aussi après révision des barèmes de tarifs et introduction de subventions mieux ciblées.



Sources : autorités mauritaniennes, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour la Mauritanie, les données sont des projections pour 2009. Dans le cas des autres pays, les données présentées sont les plus récentes dont on dispose. Lorsqu'il y a lieu, c'est le PIB non pétrolier qui a été utilisé.

15. **Les efforts pour accroître es recettes par un élargissement de la base d'imposition, un recours moins grand aux exonérations et l'amélioration des administrations fiscale et douanière** (MPEF, ¶33) permettront un rééquilibrage budgétaire viable. La réforme à moyen terme de la fiscalité directe conformément au rapport d'assistance technique établi en 2008 par le Département des finances publiques vise à simplifier le régime fiscal, à rendre son application plus facile et à alléger le fardeau sur les entreprises. À cet égard, il est important de procéder à un nouveau recensement des contribuables et d'achever l'informatisation des organismes de recouvrement des recettes fiscales. Pour ce qui est de l'administration douanière, les projets en cours visent non seulement à réduire davantage les exonérations discrétionnaires, mais aussi à renforcer les procédures d'évaluation et d'inspection.

16. **Les autorités entendent contenir la masse salariale et les autres dépenses non prioritaires et accorder la priorité aux dépenses en faveur des pauvres et en allouant davantage de ressources aux dépenses en capital au détriment des dépenses récurrentes.** Elles sont déterminées à accélérer la réforme de la fonction publique pour contenir la masse salariale tout en améliorant la qualité de la fonction publique (MPEF, ¶36). Il leur faut, en outre, faire des efforts pour éliminer les dépenses inefficaces, notamment les subventions non ciblées.

17. **Le programme des autorités pour 2010 vise à ramener le déficit budgétaire de base hors pétrole à 3,8 % du PIB non pétrolier** à travers des mesures de renforcement des recettes et par la maîtrise des dépenses. Les recettes non pétrolières s'accroîtraient par suite des nouvelles mesures prises à cet effet (MPEF, ¶24), de l'amélioration de la situation économique et de la détermination des autorités à améliorer la discipline budgétaire. En même temps, les dépenses courantes seraient réduites de 3,4 points de pourcentage sous l'effet de mesures visant à limiter les dépenses courantes non liées à la lutte contre la pauvreté, du non renouvellement des dépenses exceptionnelles (élections présidentielles) et d'autres économies sur les dépenses. L'achèvement du recensement des fonctionnaires et le rapprochement consécutif des fichiers de la paie et de la fonction publique (en vue d'éliminer les doubles versements de salaires et les agents fictifs), ainsi que l'informatisation et l'automatisation de la paie libéreraient des ressources et réduiraient la masse salariale de 1 % du PIB tout en permettant de nouveaux recrutements dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité ainsi que dans le domaine judiciaire (MPEF, ¶36). Les autorités ont convenu de la nécessité d'établir des plans d'action conjoncturels pour faire face à des recettes plus faibles que prévu (MPEF, ¶26). Ces mesures consisteraient à réduire davantage les dépenses non prioritaires, en particulier les réserves communes tout en veillant à minimiser les distorsions économiques et les effets négatifs sur les pauvres.

18. **Une réduction durable du déficit budgétaire nécessitera, en outre, une clarification des relations entre l'État et les entreprises publiques.** Les autorités sont conscientes de la nécessité d'améliorer en général la gestion des entreprises d'État, étant donné la charge qu'elles représentent pour le budget. À cet égard, elles entendent lancer, en

collaboration avec la Banque mondiale, une vaste étude de la situation financière des entreprises d'État et proposer un plan de restructuration et de redressement qui assurera leur viabilité à long terme (MPEF, ¶14). Les autorités ont entamé des négociations avec leurs partenaires multilatéraux et bilatéraux au développement pour obtenir des dons et prêts concessionnels additionnels destinés au financement de ces plans de restructuration.

19. Des efforts seront déployés pour améliorer davantage la qualité de l'investissement public. L'augmentation des dépenses en capital est une initiative ambitieuse qui exerce des pressions sur les capacités d'absorption et d'exécution de l'économie mauritanienne. Cependant, les autorités ont souligné l'importance des petits projets (dans les domaines de l'eau, de la santé et de l'habitat) qui sont faciles à exécuter et ont un impact significatif sur la réduction de la pauvreté (MPEF, ¶25). Elles sont conscientes de la nécessité de renforcer davantage la capacité d'exécution et ont indiqué que l'Agence de suivi des projets récemment créée aidera à améliorer la qualité des dépenses d'investissement, à coordonner la gestion des projets et à accroître la transparence et la rentabilité de l'investissement public.

20. Les réformes en matière de gestion des finances publiques (GFP) permettront une utilisation plus transparente et plus efficace des ressources de publiques. La rationalisation et le renforcement de la préparation, de l'exécution et du suivi du budget sont importants. L'une des mesures essentielles est la création d'un compte unique du Trésor d'ici 2011 (MPEF, ¶15) conformément au récent rapport d'assistance technique du Département des finances publiques et de l'AFRITAC Ouest. Pour réaliser une meilleure planification budgétaire à moyen terme et mieux éclairer les entretiens sur les priorités en matière de dépenses, les autorités entendent améliorer le cadre de dépenses à moyen terme, passer à la budgétisation programmatique et mettre en place un plan de gestion de trésorerie avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale.

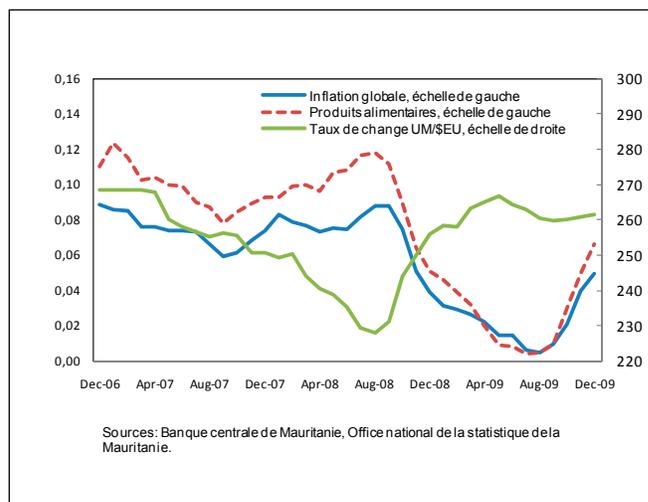
21. Les autorités ont souscrit aux conclusions de l'analyse de viabilité de la dette (AVD), effectuée conjointement avec les services de la Banque mondiale. Cette évaluation est à peu près inchangée par rapport à l'AVD de 2008⁴. Le risque de surendettement de la Mauritanie reste modéré, bien que les indicateurs d'endettement du pays aient fait apparaître une détérioration, due à la fois au nouvel emprunt contracté par la société minière nationale pour accroître sa capacité de production ainsi qu'au niveau plus faible que prévu de la production pétrolière. Pour ce qui est de l'avenir, les autorités sont déterminées à mettre en place une stratégie appropriée en matière d'endettement et à améliorer la capacité de gestion de la dette du pays pour préserver la viabilité de sa dette extérieure. À cette fin, elles entendent demander à la Banque mondiale de l'aider à évaluer la

⁴ En ce qui concerne les arriérés envers le Koweït et la Libye, les autorités ont indiqué que les travaux préparatoires ont été achevés mais que les négociations finales ont été interrompues par le coup d'état militaire de 2008. Les nouvelles autorités redoublent d'effort pour relancer les discussions avec ces deux créanciers. Elles espèrent finaliser des accords bilatéraux dans les mois à venir.

capacité et les besoins de gestion de la dette dans le cadre des programmes d'assistance technique concernant l'évaluation de la performance en matière de gestion (MPA) et la stratégie de la dette à moyen terme (MTDS) (MPEF, ¶30).

B. Une plus grande flexibilité de la politique monétaire et de change

Le ralentissement de l'activité économique et du crédit au secteur privé justifie un plus grand assouplissement de la politique monétaire. Il y a toutefois des craintes que des tensions inflationnistes ne réapparaissent rapidement étant donné les récentes hausses des prix des produits alimentaires — qui ont un impact important sur l'inflation— et les perspectives d'une forte reprise économique. S'agissant de la politique de change, face à un affaiblissement de la position extérieure à la fin de 2008, la banque centrale a commencé à rationner les devises. Cette mesure a accru la prime sur le marché parallèle et entraîné une forte baisse du montant de devises vendu sur le marché officiel (sans compter l'intervention de la BCM). Une plus grande flexibilité du taux de change est nécessaire pour accroître l'efficacité de la politique monétaire et faciliter l'adaptation aux chocs extérieurs.



22. **La politique monétaire conservera le même objectif, qui est de maîtriser l'inflation dans le cadre d'une politique de taux de change flexible** (MPEF, ¶27). La hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers posera probablement des risques pour les perspectives d'inflation, mais le programme monétaire des autorités pour 2010 sera suffisamment solide pour maintenir l'inflation à près de 5 %. La croissance de la masse monétaire au sens large sera contenue à 13 %, ce qui, au vu des besoins de financement limités de l'État, permettrait au crédit au secteur privé d'atteindre 11,4 %, contre 3,9 % en 2009. Les services du FMI et la BCM sont d'accord que la poursuite des réductions de taux d'intérêt devrait être graduelle et fondée sur un examen minutieux de leur impact sur les comptes extérieurs. Une réduction du coefficient de réserves obligatoires est une autre option qui pourrait être explorée. Quoiqu'il en soit, la BCM se tient prête à relever son taux directeur aux premiers signes de pressions sur l'inflation ou de tensions sur le marché des changes. La BCM cherchera à intensifier ses efforts de gestion de la liquidité, notamment par une meilleure coordination des politiques monétaire et budgétaire.

23. **Les autorités ont reconnu qu'une plus grande flexibilité du taux de change aiderait à amortir les chocs extérieurs.** À cet égard, il a été convenu de rétablir le système d'adjudication de devises bien que les autorités aient exprimé une certaine crainte qu'une telle mesure n'ait un effet négatif sur les réserves de change. Cependant, elles ont reconnu qu'une plus grande flexibilité du taux de change, la reprise des apports d'aide des bailleurs et la consolidation budgétaire aideraient à répondre à la forte demande attendue à la suite de la levée des restrictions de change et à réduire au minimum les pertes de réserves de change et d'accroître les réserves officielles à 247 millions de dollars EU (2,5 mois d'importations) à fin décembre 2010. Pour ces raisons, la BCM a rétabli le système d'adjudication de devises en décembre 2009 (MPEF, ¶28) et n'interviendra que pour lisser les fluctuations du taux de change. Elle entend demander une assistance technique pour améliorer sa politique d'intervention sur le marché des changes. Les services du FMI et la BCM ont convenu que le taux de change est proche de son niveau d'équilibre (encadré 4), avec une légère surévaluation de l'ordre de 2 à 11 %. Il est dès lors essentiel d'achever le programme de réformes structurelles pour consolider la compétitivité.

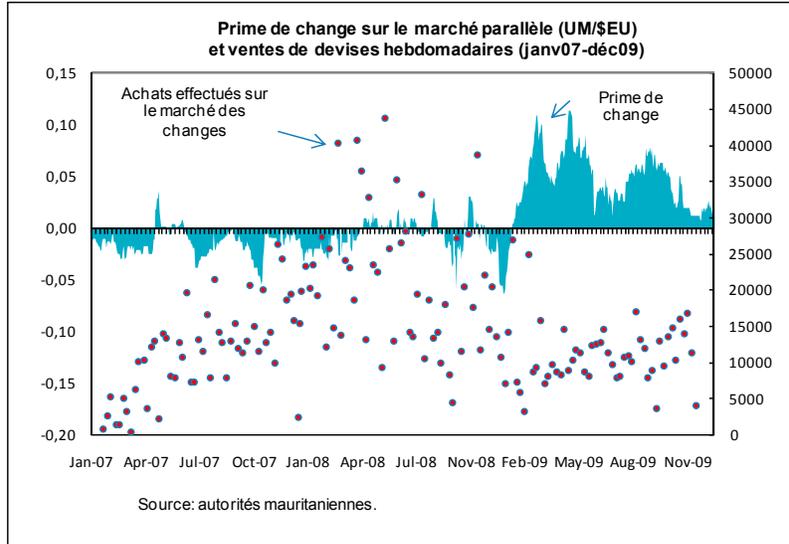
C. Renforcement de l'intermédiation financière et amélioration du climat des investissements

A l'exception du secteur du pétrole et des autres industries extractives, l'investissement en Mauritanie est relativement faible, en raison d'une faible intermédiation financière (accès limité au financement bancaire et coût de ce financement), de lourdeurs administratives, de réglementations fiscales complexes, du manque d'infrastructure, du niveau élevé des coûts des facteurs de production et de pénuries d'énergie. D'après l'Indice de Compétitivité Mondiale (ICM) et les rapports sur la pratique des affaires de la Banque mondiale, la Mauritanie se classe dans le dernier quartile (panneau 1). Des réformes visant essentiellement à stimuler l'intermédiation financière et à améliorer le climat des investissements seront d'une importance critique pour renforcer la compétitivité, accélérer l'activité économique et réduire davantage la pauvreté.

Encadré 4. Évaluation du taux de change effectif réel

Il n'y a pas de signes notables de désalignement du taux de change. Les primes sur le marché parallèle et les analyses basées sur les méthodes CGER laissent penser que le taux de change effectif réel de la Mauritanie est dans l'ensemble en ligne avec les fondamentaux.

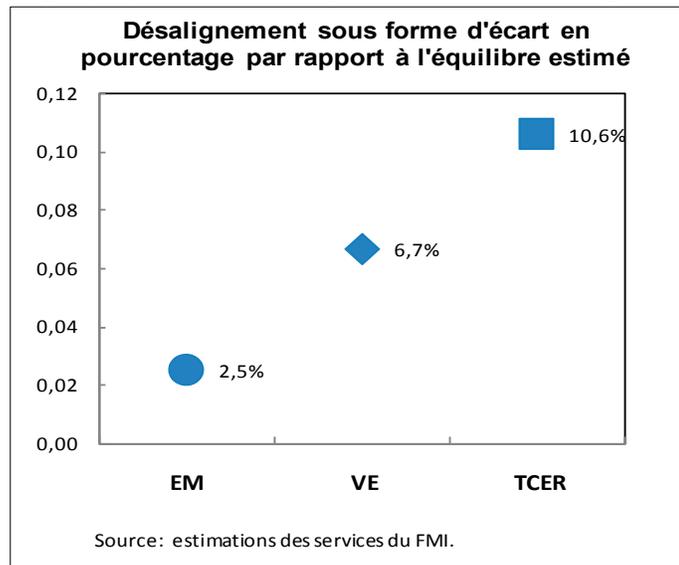
Les primes sur le marché parallèle sont faibles. Le rationnement des devises institué à la fin de 2008 a suscité des craintes quant à la disponibilité des devises et augmenter la prime sur le marché de change parallèle, laquelle atteignait 11,5 % en avril 2009. La reprise des financements des bailleurs au milieu de 2009 a renforcé le niveau des réserves de change, réduisant sensiblement les primes, qui ont baissé à environ 1 %.



Il ressort des évaluations fondées sur les méthodes du CGER que le niveau actuel du taux de change effectif réel de la Mauritanie est proche de son niveau d'équilibre.

- La méthode de l'équilibre macroéconomique (EM) sert à calculer l'ajustement du taux de change réel nécessaire pour combler l'écart entre le solde des transactions courantes sous-jacent et le niveau d'équilibre estimé du compte des transactions courantes. Il ressort des résultats que le taux de change est surévalué de 2,5 %.

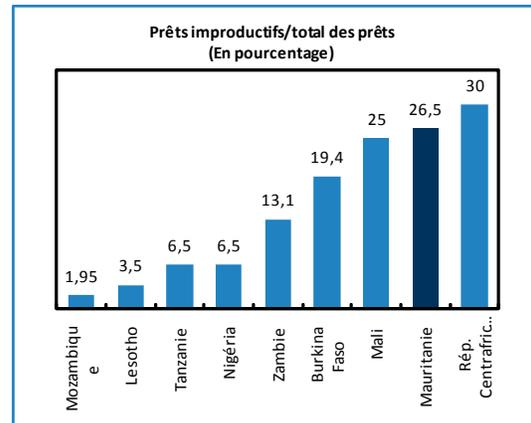
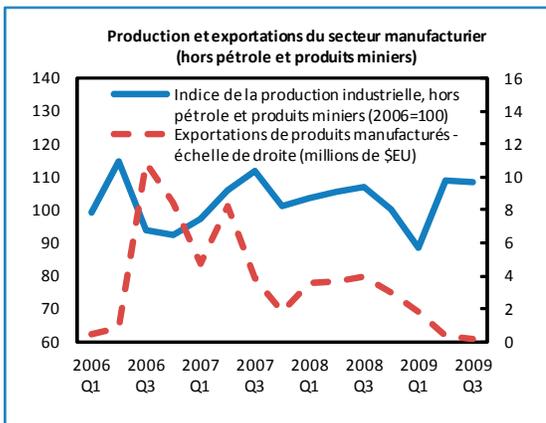
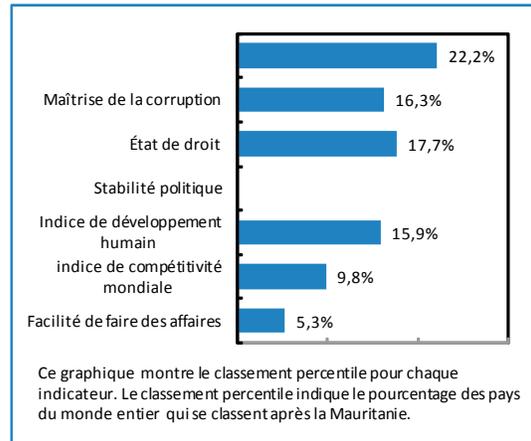
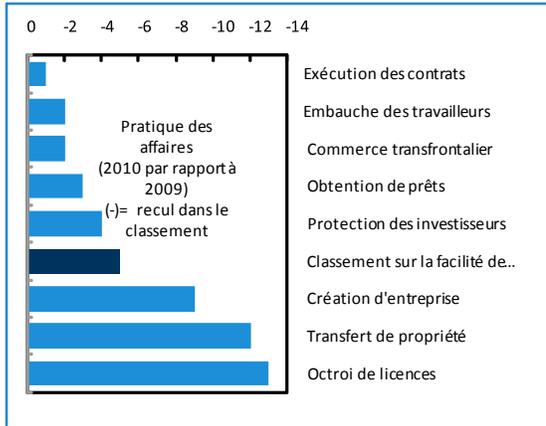
- La méthode de la viabilité extérieure (VE) sert à calculer le solde des transactions courantes qui stabilise les avoirs extérieurs nets, compte tenu des projections de croissance et d'inflation à moyen terme. La méthode VE donne à penser qu'une dépréciation réelle de l'ordre de 6,7 % est nécessaire pour stabiliser le ratio avoirs extérieurs nets/PIB.



- La méthode du taux de change réel d'équilibre (TCRE) estime directement le taux de change réel d'équilibre sur la base d'un ensemble de facteurs fondamentaux. L'analyse fait apparaître une surévaluation de 10,6 % de l'ouguiya.

Panneau 1 : Mauritanie -- Compétitivité et gouvernance, 2010

La Mauritanie se classe 166ème sur 183 pays d'après l'enquête 2010 de la Banque mondiale sur la pratique des affaires, reculant de cinq rangs par rapport à l'année précédente. Le manque de compétitivité et une faible gouvernance constituent de gros obstacles au développement du secteur manufacturier, et l'absence de progrès dans la réforme judiciaire, ainsi que le niveau élevé des prêts improductifs ont des effets négatifs sur les indicateurs du secteur bancaire.



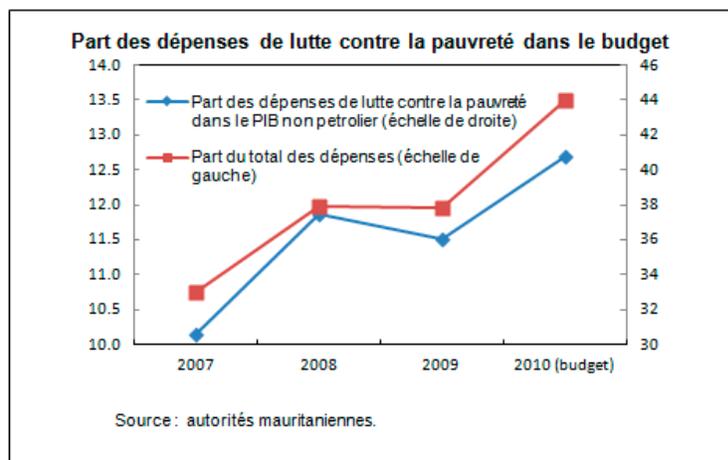
Sources : autorités mauritaniennes; Banque mondiale: *Doing Business 2010, Governance Indicators; World Economic forum; Global Economic Index 2010*; Nations Unies : *Human Development Report 2009*, et FMI.

24. **Les autorités ont l'intention d'accélérer la mise en oeuvre de leur stratégie de réforme du secteur bancaire à plusieurs volets pour renforcer la réglementation et le contrôle des banques et améliorer leur situation financière.** Le secteur bancaire n'est quasiment pas exposé aux sources de la crise financière mondiale. Cependant, le système bancaire reste fragile, les créances en souffrance atteignant près de 26,5 % du total des prêts à fin octobre 2009. En outre, le ralentissement économique pourrait entraîner une nouvelle dégradation de la qualité du crédit. À cet égard, les autorités ont indiqué qu'elles continueraient à surveiller avec vigilance les performances des banques pendant que le ralentissement mondial perd de son effet. Elles accéléreront l'application du PESF de 2007. La BCM est résolue à poursuivre la mise en oeuvre des recommandations de la mission

d'évaluation des sauvegardes (MPEF, ¶37). Les autorités entendent demander au FMI une assistance technique pour renforcer davantage le contrôle des banques.

25. L'amélioration du climat des investissements et le développement du secteur privé demeurent des objectifs prioritaires pour les autorités. Des efforts de renforcement de la gouvernance et de la transparence, l'accroissement des dépenses publiques

d'infrastructure, d'éducation et de santé, l'adoption de mesures relatives au secteur financier et au régime fiscal pour appuyer l'activité du secteur privé, l'exécution de réformes dans les domaines juridique, judiciaire et réglementaire, ainsi que le nouveau code des investissements sont



autant d'éléments essentiels pour abaisser le coût de la pratique des affaires et stimuler l'investissement privé. D'autres progrès dans la réforme des entreprises publiques, en particulier dans le secteur de l'énergie, contribueraient eux aussi à améliorer le climat des investissements. À cet égard, les autorités mettront au point, en collaboration avec la Banque mondiale, une stratégie globale visant à réduire les coûts et à accroître l'offre dans le secteur de l'énergie.

D. Dispositifs de protection et de sécurité sociales

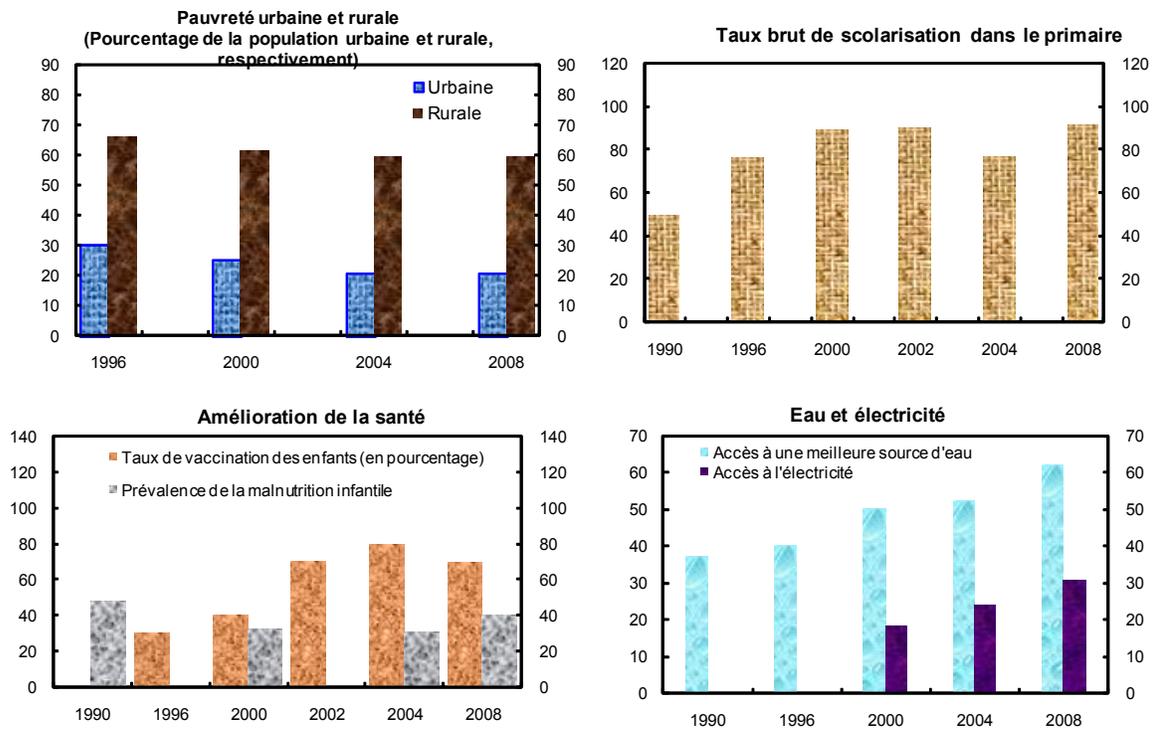
En dépit des avancées récentes, la pauvreté reste exceptionnellement élevée, en particulier dans les zones rurales. Il ressort de la dernière enquête auprès des ménages que 59,4 % de la population des zones rurales vit au-dessous du seuil de pauvreté en 2008 (panneau 2). En outre, la situation alimentaire de la Mauritanie demeure structurellement précaire, et un large segment de la population est confronté à l'insécurité alimentaire.⁵ En l'absence de filets de protection sociale, le gouvernement protège les groupes vulnérables par une hausse des dépenses de lutte contre la pauvreté et une série de mesures ponctuelles. Il est nécessaire de mettre en place de vastes dispositifs de protection sociale qui soient bien ciblés et viables.

26. Les autorités entendent mettre en place des dispositifs de protection sociale viables et efficaces à moyen terme. Leur réponse à la crise alimentaire et pétrolière de 2008 s'est principalement limitée aux préoccupations à court terme, consistant essentiellement à

⁵ Le Programme alimentaire mondial estime qu'environ 400.000 Mauritaniens (12 % de la population) restent confrontés à l'insécurité alimentaire.

distribuer de la nourriture gratuite sous la forme de programmes de bons alimentaires et à stabiliser les tarifs du gaz, de l'électricité et de l'eau. Les récents efforts de protection des pauvres ont amené les autorités à fournir des subventions bien ciblées pour le pétrole lampant afin d'éviter les graves dégâts causés à l'environnement par l'utilisation de bois par les ménages pauvres qui ne peuvent pas payer les prix élevés du gaz. Les autorités ont reconnu la nécessité de redoubler d'effort pour renforcer et élargir des systèmes de subventions et des dispositifs de protection sociale bien ciblés et cohérents en coordination avec la Banque mondiale et d'autres donateurs. À cet égard, elles lanceront, en collaboration avec l'UNICEF, une vaste étude sur les dispositifs de protection sociale existants (MPEF, ¶41). Les résultats et recommandations de cette étude seront inclus dans le DSRP⁶ en cours de mise à jour. Pour ce qui est de l'avenir, les autorités intensifient, en outre, leurs efforts pour attirer l'investissement privé dans le secteur agricole de manière à accroître la production alimentaire, réduire la dépendance à l'égard des importations, développer des activités génératrices de revenus pour les pauvres et améliorer l'accès alimentaire.

Panneau 2. Mauritanie – Lutte contre la pauvreté, 1990-2008



Sources : autorités mauritaniennes, Indicateurs du développement dans le monde et Indicateurs de développement humain du PNUD.

⁶ La version mise à jour du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sera normalement transmise au FMI et à la Banque mondiale en septembre 2010 au plus tard.

E. Communication des données

27. **Les données transmises au FMI sont, dans l'ensemble, appropriées à l'exercice de la surveillance, avec un accent particulier pour la communication en temps opportun et régulier des données macroéconomiques de base.** Des efforts ont été déployés récemment avec l'assistance technique du FMI pour améliorer les données de la comptabilité nationale et de la balance des paiements ainsi que les données budgétaires. Les mesures élaborées à cet effet sont en cours d'exécution.

V. MODALITÉS DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

28. **Niveau d'accès et échelonnement.** Le niveau d'accès à la FEC qui est proposé est conforme à la norme de 120 % de la quote-part (77,28 millions de DTS), avec 7 versements étalés sur la période de trois ans couverte par l'accord (tableau 6). Le niveau d'accès proposé serait compatible avec a) les besoins élevés de balance des paiements du pays, qui a été durement touché par plusieurs graves chocs extérieurs; b) la nécessité de constituer un volant de devises adéquat au vu de la vulnérabilité de la Mauritanie aux chocs extérieurs; c) la solidité du programme; et d) le niveau relativement faible de l'encours des crédits du FMI (16,01 % de la quote-part). Il aiderait, en outre, à rétablir les réserves à des niveaux confortables et faciliterait les efforts d'ajustement des autorités.

29. **Suivi.** Le programme sera suivi sur une base semestrielle, avec fixation des dates de référence à fin juin et fin décembre jusqu'à la fin de 2012. La première revue des résultats serait fondée sur les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin 2010, et la deuxième revue, sur les critères de réalisation pour fin décembre 2010. Les objectifs quantitatifs (MPEF, tableau 1) sont de a) préserver la stabilité extérieure — seuil fixé aux réserves internationales nettes de la BCM; plafond aux emprunts extérieurs à court terme; plafond aux emprunts non concessionnels à moyen et à long terme contractés ou garantis par l'État; plafond aux nouveaux arriérés extérieurs — et b) d'assurer la viabilité budgétaire — plafond fixé aux avoirs intérieurs nets de la BCM; seuil fixé au solde des opérations non pétrolières de l'État. Les repères structurels (MPEF, tableau 2) sont les suivants: renforcer l'administration des impôts pour accroître les recettes; améliorer l'exécution du budget et la gestion de la liquidité; accroître la transparence des opérations de la BCM et la responsabiliser davantage; et assurer une gestion efficace du programme. Les mesures sont conformes aux résultats des entretiens au titre de l'article IV et sont détaillées dans le MPEF.

30. **Financement.** Le pays devra faire à de gros besoins de financement de 2010 à la fin de 2012. Compte tenu de l'objectif de réserves des autorités, le total des besoins de financement non couverts durant la période se chiffrerait à 205 millions de dollars EU. Ces besoins seraient partiellement satisfaits par l'aide attendue de la part des partenaires bilatéraux et des autres partenaires multilatéraux au développement, dont le Fonds monétaire arabe (tableau 7). Le reste serait couvert en 2010 par le FMI. Les services de ce dernier réévalueront le financement disponible au cours de la première revue, lorsque le niveau de

l'aide des bailleurs devrait être plus clairement établi, et les objectifs du programme seront révisés si nécessaires. Les autorités entendent organiser avant la fin de 2010 une réunion pour faire le point sur les engagements exprimés lors de la réunion tenue par le groupe consultatif en décembre 2007 à Paris.

31. **Risques pour le programme et mesures pour les atténuer.** Bien que difficiles à atteindre, les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté de la Mauritanie ne sont pas hors de sa portée, mais des risques demeurent. Les principaux homologues au Ministère des finances et à la banque centrale sont ceux qui étaient chargés du suivi de l'accord FRPC de 2006. C'est là un signe de la capacité des autorités d'entreprendre un nouveau programme. En outre, les nouvelles autorités sont fortement attachées au programme de réformes et, aux fins d'une plus grande internalisation des opérations, elles ont décidé de créer un comité technique de suivi chargé de suivre de près l'application du programme et des réformes (MPEF, ¶43). Il y a, toutefois, des risques, dont un regain d'instabilité politique et de tensions sociales que pourrait générer la réforme de la fonction publique et la restructuration des entreprises publiques.

32. **Capacité de remboursement.** La capacité du pays à rembourser le FMI reste solide. Compte tenu du calendrier des décaissements et des remboursements exigibles pendant la période couverte par le programme, l'encours des crédits du FMI à la Mauritanie devrait culminer à 132 % de la quote-part, soit moins de 4 % de l'encours total de la dette extérieure à moyen et à long terme du pays, en 2013. Le service de la dette envers le FMI restera à environ 0,1 % des exportations de biens et de services et à 0,5 % des réserves internationales brutes (tableau 8). En outre, les premiers résultats de l'AVD mise à jour indiquent que l'accès proposé ne pose pas de gros risques.

33. **Sauvegardes.** L'actualisation de l'évaluation des mesures de sauvegarde de la BCM est en cours et devrait être achevée au moment de la première revue. La mission d'évaluation des mesures de sauvegarde de janvier 2010 a conclu que les récents défis économiques et politiques ont mis à rude épreuve le dispositif de sauvegardes de la banque et qu'il subsiste de gros risques. Il est nécessaire de mener une action sur plusieurs fronts, notamment pour rétablir un contrôle indépendant de la gouvernance et la publication en temps voulu des états financiers audités et pour mettre en place de nouvelles procédures visant à assurer l'intégrité des données communiquées au FMI. La cessation permanente des opérations de trésorerie des bureaux de la BCM à l'étranger est un autre impératif prioritaire en matière de sauvegardes. La précédente évaluation des sauvegardes de la BCM avait été achevée le 16 avril 2007.

VI. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

34. **Les récentes crises mondiales ont mis en lumière la vulnérabilité de la Mauritanie aux chocs extérieurs.** Le renchérissement des produits alimentaires et pétroliers et le ralentissement économique mondial, conjugués à la crise politique intérieure, ont

entraîné une contraction de l'activité économique et une baisse des recettes. Alliée à l'accroissement de la masse salariale, cette situation a compromis les performances budgétaires, limitant la capacité du gouvernement à répondre aux demandes pressantes d'infrastructure et de services sociaux de base. Côté positif, l'inflation est restée à un niveau à un chiffre et les réserves de change de la BCM sont demeurées à l'équivalent d'un peu plus de 2 mois d'importations.

35. **Le rééquilibrage budgétaire sera essentiel pour préserver la stabilité macroéconomique, remettre les finances publiques sur une trajectoire soutenable et promouvoir la croissance.** Le budget pour 2010 ménage un bon équilibre entre le soutien à la reprise et le rééquilibrage budgétaire. Il prévoit un accroissement approprié des dépenses sociales tout en maîtrisant les dépenses courantes. La viabilité budgétaire à moyen terme sera assurée par un plus grand élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement des administrations fiscale et douanière et la diminution des exonérations fiscales, ainsi que par la réduction de la masse salariale et l'élimination des dépenses récurrentes non essentielles, dont les subventions non ciblées. Il importe, en outre, de suivre strictement toutes les procédures d'exécution du budget et de réduire sensiblement le recours à la pratique des avances du Trésor. Il faudra, en outre, mener une action résolue pour améliorer la gestion des dépenses publiques, renforcer celle des finances publiques et restructurer les entreprises d'État, en particulier les compagnies de services publics, pour réduire la charge des subventions pour le budget.

36. **La politique monétaire devrait viser essentiellement à maintenir l'inflation à de faibles niveaux.** Les services du FMI appuient l'assouplissement récent des conditions monétaires. Cependant, la BCM devrait surveiller de près les tensions inflationnistes et procéder par étape dans la poursuite de cet assouplissement.

37. **Une plus grande flexibilité du taux de change est importante pour assurer l'équilibre du marché des changes et la disparition du marché parallèle.** Les services du FMI saluent et appuient l'intention des autorités de demander une assistance technique pour améliorer leur politique d'intervention sur le marché des changes. Le taux de change effectif réel de la Mauritanie est proche de son niveau d'équilibre.

38. **Des réformes structurelles visant à renforcer la résistance de l'économie et améliorer la compétitivité seront essentielles pour accélérer l'activité économique et réduire davantage la pauvreté.** Il est nécessaire que les autorités continuent à mettre en œuvre leur stratégie de réforme du secteur bancaire à plusieurs volets pour renforcer le secteur financier et développer l'intermédiation financière. Il est, en outre, important de poursuivre le rééquilibrage budgétaire pour créer la marge nécessaire à des investissements dans le capital humain et l'infrastructure et de prendre des mesures énergiques pour rendre le climat des affaires plus attrayant afin de favoriser une croissance largement partagée et tirée par le secteur privé. Cependant, il y a lieu de bien étaler et hiérarchiser les diverses réformes pour tenir compte de la capacité administrative et de la nécessité d'un consensus social.

39. **Un défi important est de renforcer les dispositifs de protection sociale.** Les autorités sont résolues à protéger les dépenses critiques pour la réduction de la pauvreté. Des progrès doivent en outre être réalisés dans l'élargissement et le renforcement de la protection sociale. Les services du FMI saluent l'intention des autorités de lancer une vaste étude sur les dispositifs de protection sociale existants. Les résultats et recommandations de celle-ci devraient être inclus dans le nouveau DSRP à l'étude.

40. **Les services du FMI appuient la demande des autorités à bénéficier d'un nouvel accord FEC.** Les autorités sont fermement résolues à poursuivre le processus de réforme incorporé dans l'accord FRPC de 2006. Elles ont indiqué qu'elles étaient prêtes à préserver la stabilité macroéconomique, à accélérer les réformes structurelles pour assurer une croissance forte et durable et à renforcer la protection sociale. Le nouveau programme est une réponse adéquate à ces défis.

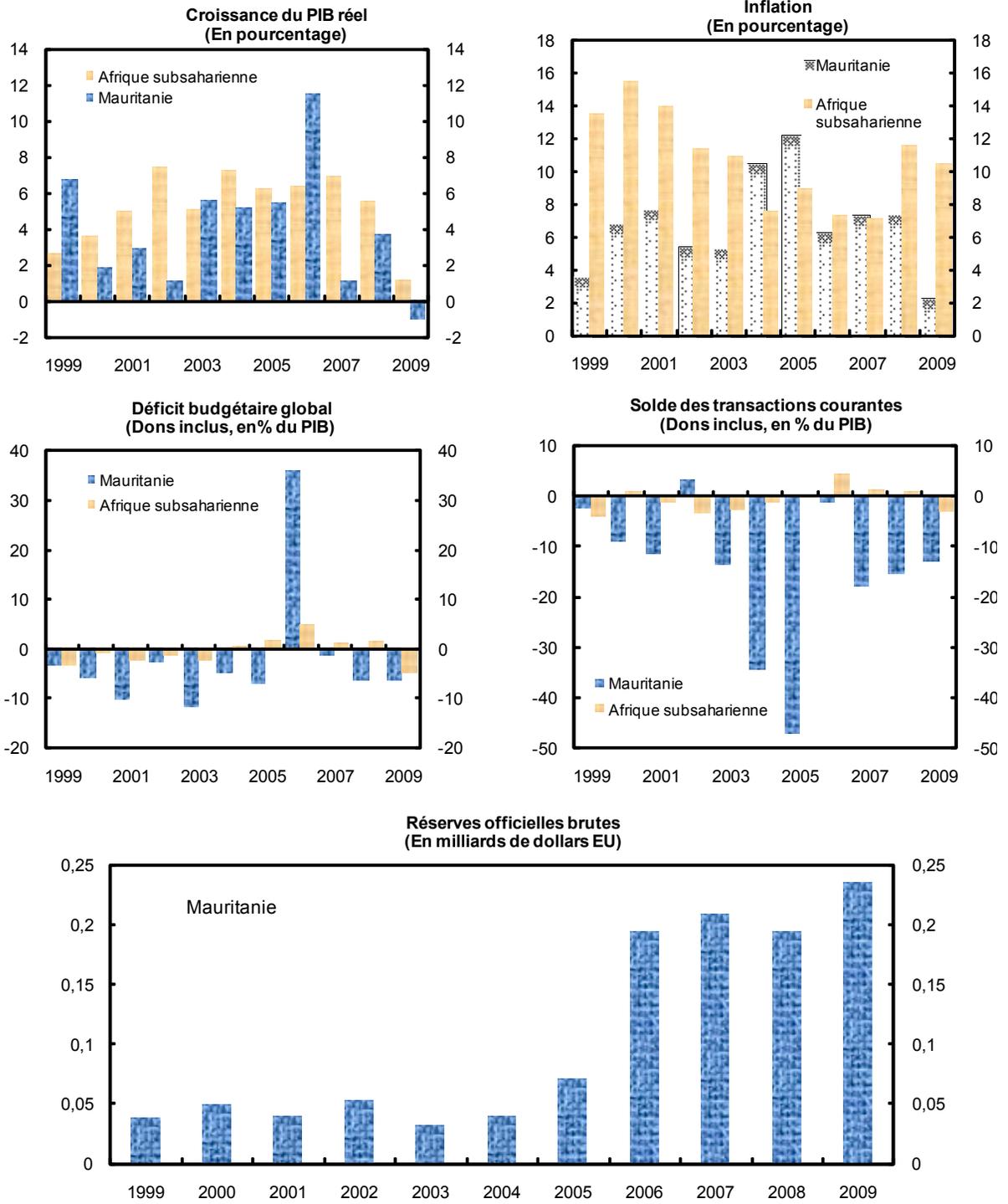
41. **L'aide extérieure sera essentielle pour répondre aux besoins de financement à court et à moyen terme de la Mauritanie et pour renforcer la viabilité extérieure.** Il peut être attendu des concours financiers du FMI qu'ils jouent un rôle crucial dans la mobilisation de l'aide d'autres bailleurs. Cependant, le gouvernement devrait s'adresser à la Banque mondiale et à d'autres partenaires au développement pour obtenir une assistance financière additionnelle. Les services du FMI appuient l'intention des autorités d'organiser une réunion des donateurs d'ici à la fin de 2010.

42. **L'amélioration de la capacité de gestion de la dette du pays contribuera en outre à assurer la viabilité de sa dette extérieure.** Dans la mesure du possible, les autorités devraient continuer à mobiliser des aides concessionnelles pour couvrir leurs besoins de financement. Il leur faut également renforcer leur dispositif de gestion de la dette et intensifier leurs efforts pour conclure les négociations bilatérales avec le reste des créanciers non membres du Club de Paris.

43. **Il y a lieu d'améliorer davantage les données statistiques pour guider et suivre les politiques macroéconomiques et les mesures de réduction de la pauvreté.** À cet égard, l'amélioration des données de comptabilité nationale, de balance des paiements et de la dette extérieure constitue une priorité.

Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV avec la Mauritanie aient lieu suivant le cycle de 24 mois conformément à la décision sur le cycle des consultations avec les pays appliquant un programme.

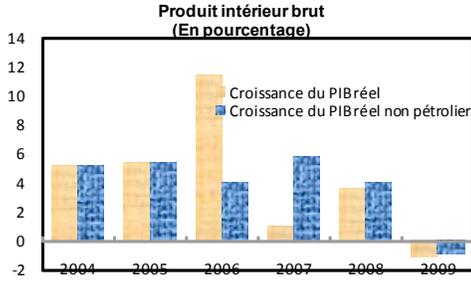
Graphique 1. Mauritanie -- Évolution récente de l'économie, 1999-2009



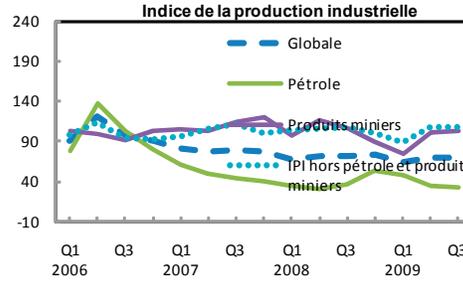
Sources : autorités mauritaniennes, Perspectives économiques régionales : Afrique.

Graphique 2. Évolution du secteur réel, 2004–09

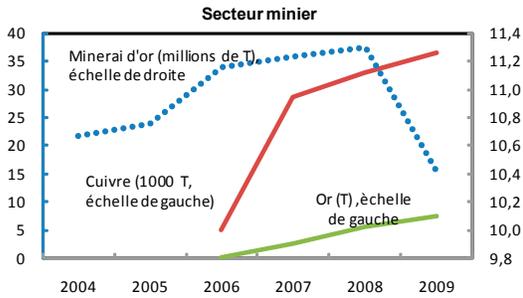
Le PIB réel a baissé en 2009...



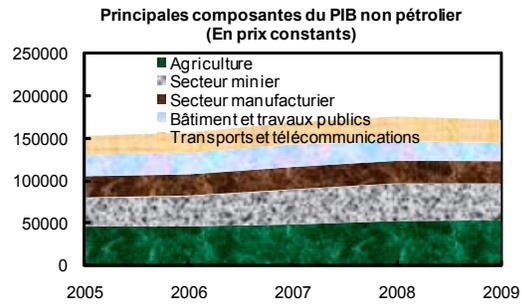
en raison du ralentissement de l'activité dans les secteurs pétrolier et minier....



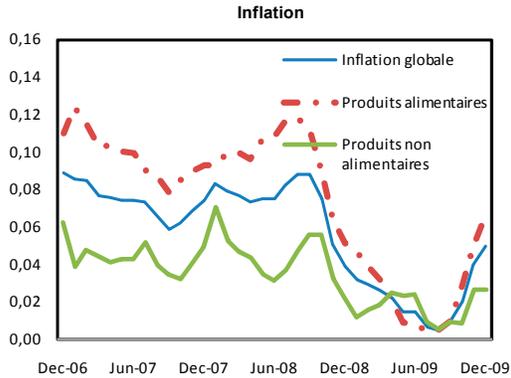
en dépit de l'essor de la production d'or et de cuivre.



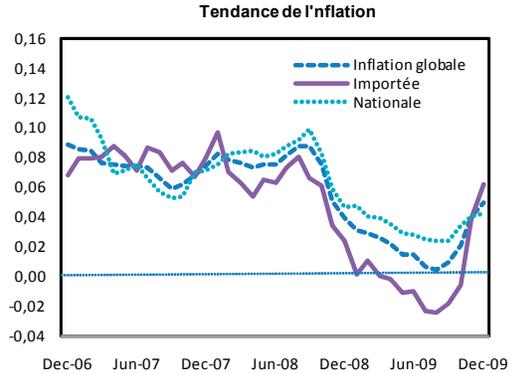
Le secteur manufacturier demeure stagnant



Les tensions inflationnistes sont réapparues au dernier trimestre de 2009...



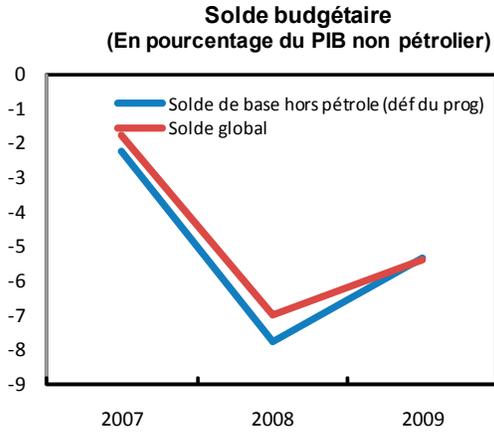
du fait de la hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et des combustibles.



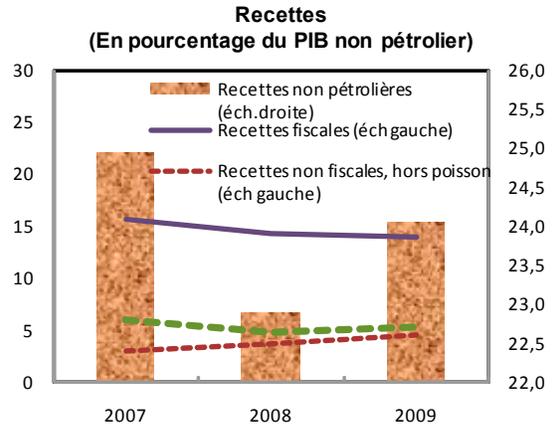
Source : autorités mauritaniennes.

Graphique 3. Mauritanie -- Évolution budgétaire, 2007–09

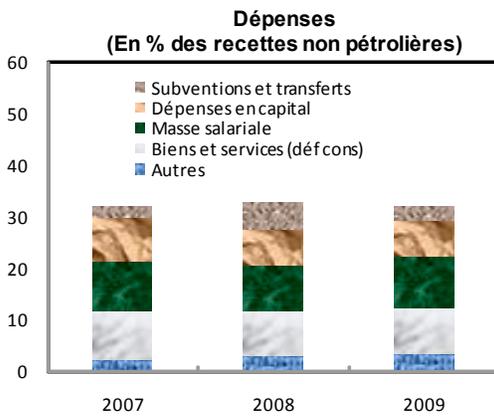
Les soldes budgétaires se sont détériorés....



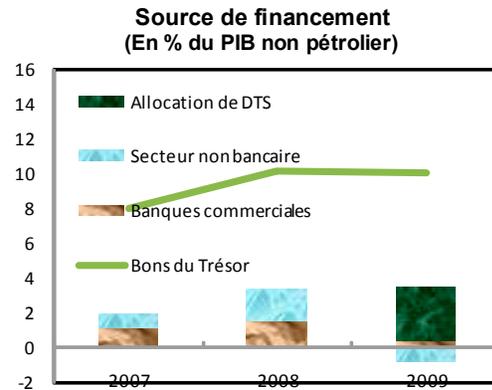
....sous l'effet de la baisse des recettes.....



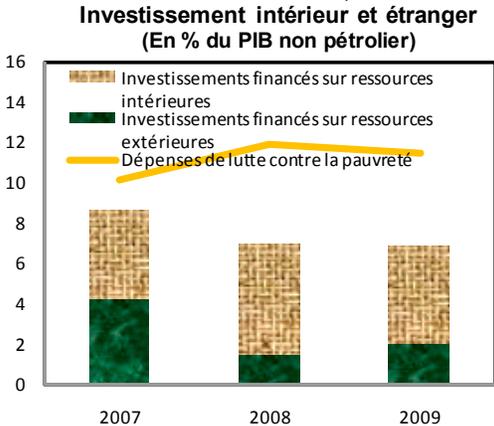
... et du non-ajustement des dépenses...



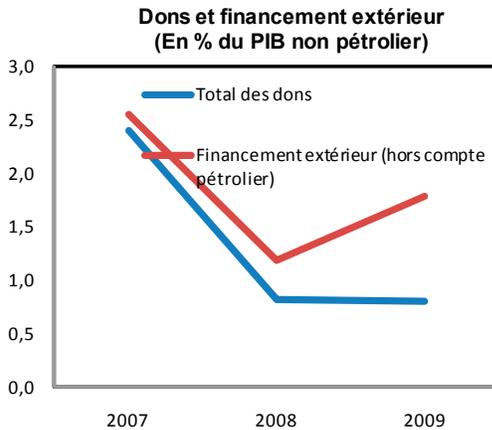
....exerçant des pressions sur le financement intérieur.



Cependant, les dépenses de lutte contre la pauvreté ont été soutenues, et les investissements financés sur ressources intérieures se sont accrus,



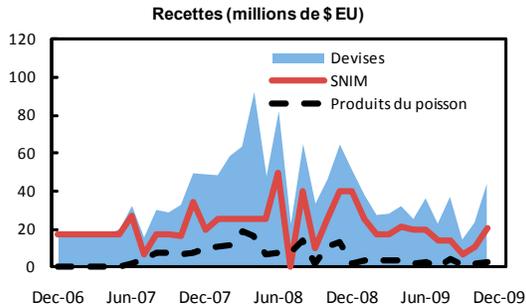
...compensant en partie la réduction de l'aide des donateurs.



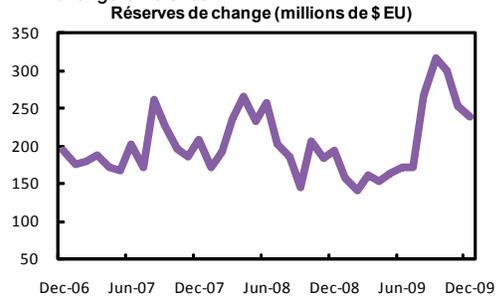
Sources: autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Graphique 4. Mauritanie – Principaux indicateurs du secteur financier, 2006–2009

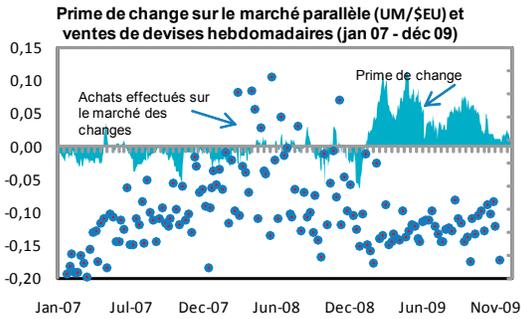
Suite au recul de la demande extérieure et des prix du minéral de fer, les recettes en devises ont fortement diminué.....



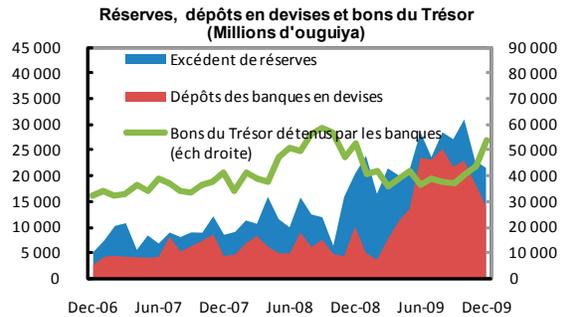
... entraînant une baisse des réserves de change officielles...



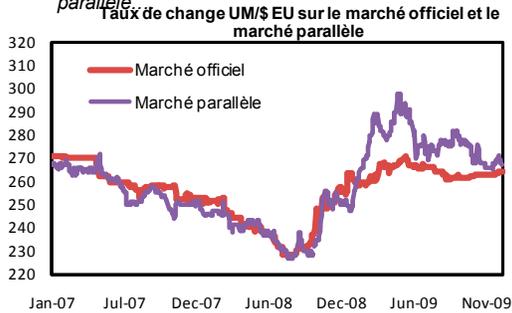
le rationnement des devises, une prime record sur le marché parallèle et ...



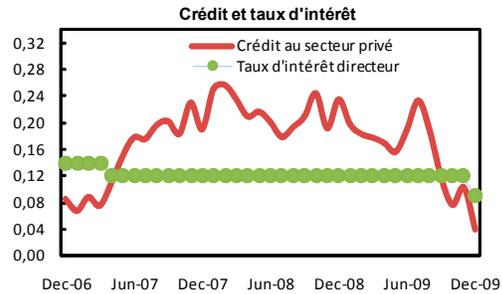
....un resserrement des conditions de liquidité ainsi qu'une diminution des avoirs des banques en bons du Trésor.



La reprise des financements des donateurs a contribué à la baisse de la prime sur le marché parallèle



et les perspectives d'inflation favorables permettent d'assouplir les conditions monétaires.



Source : autorités mauritaniennes.

Tableau 1. Mauritanie -- Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–14

	Est.	Projections					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Revenu national et prix							
PIB en prix constants	3.7	-1.1	4.6	5.2	5.4	6.0	5.4
PIB non pétrolier en prix constants	4.1	-0.9	5.2	5.3	5.5	5.8	5.6
Production de pétrole (1000 barils par jour)	12.1	10.7	7.5	7.5	7.5	10.0	10.0
Déflateur du PIB	12.4	-6.2	8.0	2.7	1.9	2.5	0.7
Déflateur du PIB non pétrolier	13.0	-4.1	8.7	2.7	2.0	2.0	1.0
Indice des prix à la consommation (moyenne/période)	7.3	2.2	4.8	4.8	5.1	5.0	5.0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	3.9	5.0	4.6	5.1	5.0	5.0	5.0
Secteur extérieur							
Exportations de biens, f.à.b. (variation de la valeur en %)	27.5	-23.4	21.9	4.8	3.2	6.7	2.4
<i>dont</i> : hors pétrole	37.5	-20.8	28.8	4.7	3.3	3.4	2.6
Importations de biens, f.à.b. (variation de la valeur en %)	21.7	-26.3	16.4	12.1	2.8	-3.3	2.1
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-15.7	-12.7	-11.9	-16.5	-15.1	-10.0	-8.6
Réserves officielles							
Réserves officielles brutes 1/							
En millions de dollars EU, fin de période	194.9	237.9	247.6	288.6	335.4	386.5	437.0
En mois d'importations de l'année suivante, hors industries extractives	2.2	2.2	2.5	2.7	3.0	3.3	3.5
Monnaie							
Monnaie et quasi-monnaie (variation en %)	13.7	15.2	13.0	-	10.2	10.8	10.5
Crédit au secteur privé (variation en %)	23.6	3.9	11.4	-	8.1	8.0	7.3
Investissement et épargne							
Investissement brut (en % du PIB)	27.8	25.2	31.1	32.7	30.0	25.3	24.5
Épargne brute (en % du PIB)	12.0	12.4	19.2	16.2	14.9	15.3	15.9
Opérations consolidées de l'État							
Recettes et dons	25.9	26.7	27.8	25.8	25.6	25.6	25.5
Recettes et dons, hors pétrole	23.7	24.8	26.6	24.7	24.5	24.3	24.3
Recettes non pétrolières	22.9	24.0	23.5	23.4	23.3	23.2	23.2
Recettes pétrolières	2.2	1.8	1.2	1.1	1.1	1.2	1.2
Dépenses et prêts nets	32.8	32.0	32.8	30.2	28.9	28.3	28.0
Solde global, dons inclus	-7.0	-5.4	-5.0	-4.3	-3.3	-2.8	-2.5
Solde global hors pétrole, dons exclus	-10.0	-8.0	-9.2	-6.8	-5.6	-5.1	-4.7
Solde de base hors pétrole : définition du programme 2/	-7.7	-5.3	-3.8	-1.6	-1.1	-1.0	-1.0
Pour mémoire :							
Taux de change ouguiya/\$EU (fin de période)	261.5	262.0	--	--	--	--	--
PIB nominal (milliards d'UM)	855	794	896	968	1,040	1,130	1,199
PIB nominal hors pétrole (milliards d'UM)	798	759	868	938	1,010	1,089	1,162
PIB nominal (millions de dollars EU)	3,540	3,029	3,421	3,695	3,969	4,312	4,576
Population (en millions)	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.5	3.6
PIB par habitant (en dollars EU)	1,124	939	1,036	1,093	1,146	1,216	1,260
Prix du pétrole (dollars EU/baril)	85.6	54.3	66.5	71.8	74.2	75.7	77.5

Sources : autorités mauritaniennes, et estimations et projections des services du FMI.

1/Hors compte pétrolier.

2/ Recettes publiques non pétrolières (hors dons) moins dépenses publiques (non compris les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et les intérêts sur la dette extérieure).

Tableau 2. Mauritanie -- Opérations de l'administration centrale, 2007–14 (fin)

(En pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs			Projections				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes non pétrolières et dons	27,3	23,7	24,8	26,6	24,7	24,5	24,3	24,3
Recettes non pétrolières	24,9	22,9	24,0	23,5	23,4	23,3	23,2	23,2
Recettes fiscales	15,8	14,4	14,1	14,8	15,3	15,5	15,7	15,9
Impôts sur les revenus et les bénéfiques	4,9	4,4	4,6	5,0	5,0	5,1	5,2	5,3
Taxes sur les biens et services	7,8	7,5	7,1	7,5	7,5	7,6	7,6	7,7
Taxes sur le commerce international	2,8	2,2	1,9	2,1	2,3	2,4	2,5	2,5
Autres	0,3	0,3	0,5	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5
Recettes non fiscales	9,2	8,5	10,0	8,7	8,1	7,8	7,5	7,3
<i>dont</i> : recettes du secteur halieutique	6,1	4,9	5,4	5,5	4,8	4,5	4,2	4,0
dividendes des entreprise publiques	1,3	2,0	2,4	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Total des dons	2,4	0,8	0,8	3,1	1,3	1,2	1,1	1,0
<i>dont</i> : Projects	1,5	0,5	0,5	1,1	0,8	0,8	0,7	0,6
Dépenses et prêts nets	32,0	32,8	32,0	32,8	30,2	28,9	28,3	28,0
Dépenses courantes								
Rémunération des employés	23,4	25,9	24,6	21,2	20,4	20,0	19,8	19,8
Biens et services	9,5	8,9	10,1	8,8	8,4	8,4	8,3	8,3
<i>Of which</i> : electoral process	9,4	6,8	6,8	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3
Subventions et transferts 1/	2,2	5,4	2,7	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7
Intérêts	2,0	2,1	2,1	1,9	2,3	2,2	2,1	2,1
Extérieurs	0,6	0,7	0,7	0,6	1,2	1,1	1,1	1,0
Intérieurs	1,3	1,3	1,5	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1
Comptes spéciaux et autres	0,3	0,9	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
<i>Of which</i> : Oil sector development	8,6	7,0	6,8	11,2	9,6	8,8	8,4	8,2
Dépenses en capital	4,2	1,5	2,0	4,9	4,0	3,4	3,0	2,8
Investissements financés sur ress. extérieures	4,4	5,5	4,9	6,3	5,7	5,4	5,4	5,4
Investissements financés sur ress. intérieures	0,0	0,0	0,6	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0
Réserves communes	0,0	1,9	2,2	1,9	1,0	0,8	0,8	0,8
Solde de base hors pétrole : définition du prog. 2/	-2,2	-7,7	-5,3	-3,8	-1,6	-1,1	-1,0	-1,0
Recettes pétrolières nettes	2,9	2,2	1,8	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2
Solde global, dons inclus	-1,8	-7,0	-5,4	-5,0	-4,3	-3,3	-2,7	-2,5
Financement	1,8	7,0	5,1	5,0	4,3	3,3	2,7	2,5
Financement intérieur	0,4	5,4	2,9	0,8	1,2	0,7	0,6	0,5
<i>dont</i> : système bancaire	1,1	4,1	4,0	0,7	0,8	0,5	0,4	0,3
Financement extérieur	2,1	1,6	2,2	4,1	3,1	2,6	2,1	2,0
<i>dont</i> : compte pétrolier	-0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0
Déficit de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :								
PIB non pétrolier (milliards d'ouguiya)	678,4	797,6	758,6	867,7	938,1	1009,6	1089,5	1161,9
Solde primaire hors pétrole, dons inclus	-2,7	-7,1	-5,0	-4,3	-3,1	-2,1	-1,9	-1,7
Total des recettes	27,9	25,1	25,9	24,7	24,5	24,4	24,5	24,4
Solde du compte pétrolier (milliards d'ouguiya)	14,8	11,7	8,7	6,1	3,5	0,9	0,9	0,9

Sources : autorités mauritaniennes, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris les transferts aux entités publiques hors administration centrale.

2/ Recettes publiques non pétrolières (hors dons) moins dépenses publiques (non compris les investissements financés sur ressources extérieures)

Tableau 3. Mauritanie -- Balance des paiements 2007-14

(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Balance commerciale	-193,7	-153,6	-59,7	6,3	-113,4	-109,5	73,4	80,1
Exportations	1401,8	1787,6	1370,1	1670,0	1750,8	1806,6	1927,2	1972,7
<i>dont</i> : minerai de fer	540,0	823,4	499,5	627,0	647,5	677,2	750,8	742,0
Importations, f.à.b.	-1595,5	-1941,2	-1429,8	-1663,7	-1864,2	-1916,2	-1853,7	-1892,6
Produits alimentaires	-277,5	-381,6	-318,8	-326,6	-324,6	-329,8	-336,1	-341,7
Produits pétroliers	-375,2	-497,3	-311,4	-401,5	-439,6	-469,7	-507,2	-536,2
Importations des industries extractives	-490,9	-717,9	-484,5	-572,9	-716,8	-696,2	-561,5	-541,1
Services et revenu (net)	-465,7	-600,3	-462,8	-620,2	-676,5	-664,1	-667,3	-650,2
Services (net)	-456,7	-630,8	-479,7	-590,3	-587,8	-556,9	-546,9	-528,9
Crédit	84,2	138,0	136,4	137,9	140,8	143,5	146,5	149,3
<i>dont</i> : licences de pêche	37,8	38,0	36,4	31,8	32,2	32,0	31,8	31,5
Débit	-540,8	-768,8	-616,1	-728,2	-728,6	-700,4	-693,4	-678,2
<i>dont</i> : fret (pétrole et prod. miniers inclus)	-215,3	-234,5	-173,2	-210,5	-237,3	-243,6	-234,3	-238,8
Revenu (net)	-9,1	30,5	16,9	-29,9	-88,7	-107,2	-120,3	-121,3
Crédit	140,9	130,5	107,0	146,5	137,9	141,0	144,1	145,3
<i>dont</i> : indemnité pêche UE	118,4	117,0	96,0	135,2	126,0	126,0	126,0	126,0
Débit	-149,9	-100,0	-90,0	-176,4	-226,6	-248,2	-264,4	-266,6
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur dette	-25,6	-31,6	-29,1	-32,3	-71,1	-90,6	-104,7	-104,6
Transferts courants (net)	144,3	196,6	136,7	207,2	179,8	174,6	160,8	178,0
Transferts privés sans contrepartie (net)	70,2	71,7	75,3	76,8	85,6	89,9	91,7	96,3
Transferts officiels	74,0	124,9	61,5	130,5	94,1	84,7	69,0	81,7
Solde des transactions courantes	-515,2	-557,3	-385,7	-406,7	-610,2	-599,0	-433,1	-392,1
Compte de capital et financier	417,6	408,6	377,4	1460,6	736,0	590,3	453,5	428,6
Compte de capital	0,0	30,9	0,0	1073,0	143,3	0,0	0,0	0,0
Compte financier	417,6	377,7	377,4	387,6	592,7	590,3	453,5	428,6
Investissements directs (net)	138,3	338,4	-38,3	-2,7	109,2	167,4	234,2	293,0
<i>dont</i> : exploration pétrolière (net)	127,5	189,4	83,7	90,3	84,6	82,8	89,6	88,4
Prêts à moyen et à long terme	102,7	200,5	193,2	381,9	424,2	352,3	99,7	32,9
Décaissements	158,3	280,7	241,1	423,5	514,8	446,1	216,2	188,6
Secteur public	126,5	260,5	214,4	281,2	215,2	176,5	186,3	158,6
SNIM	31,9	20,2	26,7	142,3	299,6	269,6	30,0	30,0
Amortissement	-55,7	-80,2	-47,9	-41,7	-90,5	-93,8	-116,6	-155,7
Autres flux financiers	176,6	-161,2	222,5	8,4	59,3	70,5	119,6	102,7
Erreurs et omissions	118,8	103,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Balance globale	21,1	-45,4	-8,3	1053,9	125,9	-8,8	20,4	36,5
Financement	-21,1	45,4	8,3	-1053,9	-125,9	8,8	-20,4	-36,5
Avoirs extérieurs nets	-45,1	-9,1	-24,2	-10,8	-22,7	-29,5	-49,6	-65,3
Banque centrale (net)	-32,2	10,9	32,8	-0,8	-12,7	-19,5	-39,6	-55,3
Avoirs	-14,4	13,9	-43,1	-9,7	-41,0	-46,8	-51,0	-50,6
Engagements	-17,9	-3,0	75,9	8,9	28,3	27,3	11,4	-4,7
<i>dont</i> : allocation de DTS	0,7	-0,5	83,7	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,3
Utilisation ress. du FMI (net)	12,8	3,1	0,0	35,0	35,3	35,3	17,6	0,0
<i>dont</i> : nouveaux décaissements	12,8	3,1	0,0	35,0	35,3	35,3	17,6	0,0
Banques commerciales (net)	-12,9	-20,0	-57,1	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0
Flux du compte pétrolier	-9,9	13,5	12,8	9,9	9,9	9,9	0,0	0,0
Financement exceptionnel 2/	33,9	41,0	19,8	-1053,1	-113,1	28,3	29,3	28,8
Déficit de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :								
PIB nominal (millions de dollars EU)	2821	3540	3029	3421	3695	3969	4312	4576
Balance commerciale (en % du PIB)	-6,9	-4,3	-2,0	0,2	-3,1	-2,8	1,7	1,8
Solde des trans. courantes (en % du PIB)	-18,3	-15,7	-12,7	-11,9	-16,5	-15,1	-10,0	-8,6
Réserves officielles brutes								
En millions de dollars EU	208,8	194,9	237,9	247,6	288,6	335,4	386,5	437,0
En mois d'importations (hors industries extractives)	2,0	2,2	2,2	2,5	2,7	3,0	3,3	3,5
Compte pétrolier	59,1	46,1	33,3	23,4	13,5	3,5	3,5	3,5

Sources : autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Non compris les dons au titre de l'initiative PPTE sur le service de la dette pouvant faire l'objet d'un allègement dans le cadre de l'IADM.

2/ L'allègement de la dette et des arriérés pris en charge au titre de l'IADM (y compris la dette passive envers le Koweït et la Libye) est considérée c une opération sur stock exceptionnelle.

Tableau 4. Mauritanie -- Situation monétaire, 2007-10

(En milliards d'ouguiya aux taux de change de fin de période, sauf indication contraire)

	2007	2008	Projections	
			2009	2010
Situation monétaires				
Avoirs extérieurs nets	12,0	-9,5	-3,5	-0,7
BCM	12,4	10,1	1,5	1,7
Banques commerciales	-0,4	-19,6	-5,0	-2,3
Avoirs intérieurs nets	199,5	250,1	280,6	313,7
Crédit intérieur net	305,0	368,1	419,1	452,3
Crédit net à l'État	121,9	141,7	183,8	190,0
Créances	167,6	176,0	206,1	215,8
Dépôts	-45,7	-34,3	-22,3	-25,8
Crédit à l'économie	183,2	226,4	235,3	262,2
Autres postes, net	-105,5	-118,0	-138,5	-138,5
Monnaie au sens large	211,6	240,6	277,1	313,1
Autorités monétaires				
Avoirs extérieurs nets	12,4	10,1	1,5	1,7
Avoirs	52,4	51,0	62,3	64,9
Engagements	-40,0	-40,9	-60,8	-63,2
Avoirs intérieurs nets	83,5	100,5	125,1	142,4
Crédit intérieur net	93,7	101,8	130,2	126,7
Crédit net à l'État	87,7	95,6	124,5	121,0
Autres postes, net	-10,2	-1,3	-5,1	-5,1
Monnaie centrale				
Circulation fiduciaire	95,9	110,6	126,5	144,1
dont : dépôts des banques en devises	68,9	70,0	82,2	93,6
	4,3	10,0	14,0	6,0
Banques commerciales				
Avoirs extérieurs nets	-0,4	-19,6	-5,0	-2,3
Avoirs	25,6	18,4	33,3	35,9
Engagements	-26,0	-38,0	-38,2	-38,2
Crédit intérieur net	215,0	269,6	291,6	328,3
Crédit net à l'État	34,2	46,1	59,4	69,1
Crédit au secteur privé	180,8	223,4	232,3	259,2
Autres postes, net	-95,3	-116,7	-133,4	-133,4
Pour mémoire :				
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	3,2	3,3	2,7	2,8
Vitesse circ. mon. sens large (PIB hors ind. extract.)	2,6	2,5	2,2	2,1
Crédit au secteur privé/PIB (%)	26,7	28,0	30,6	29,9
Avoirs extérieurs nets des banques (millions de \$ EU)	-1,6	-74,8	-18,9	-8,9

Sources : autorités mauritaniennes, et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2015

	1990	1996	2000	2002	2004	2008	DSRP		OMD
							2010	2015	2015
(En pourcentage de la population totale)									
1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim									
Incidence globale de la pauvreté	56.6	50.0	46.3	...	46.7	42.0	35.0	25.0	28.3
Incidence de la pauvreté à Nouakchott	36.1	25.4	29.2	...	25.9	15.6
Prévalence de la malnutrition infantile	47.6	...	32.0	...	30.2	39.4	26.0	21.0	23.8
(En pourcentage du groupe d'âge correspondant au niveau primaire)									
2. Assurer l'éducation primaire pour tous									
Taux brut de scolarisation dans le primaire	49.2	75.9	89.1	89.8	76.7	90.9	98.0	100.0	100.0
(En pourcentage du total des enfants inscrits en première année de primaire)									
Taux de rétention à l'entrée en 5 ^{ème} année d'enseignement primaire	75.3	...	59.6	60.6	52.9	63.7	68.8	100.0	100.0
(En pourcentage du total des enfants inscrits)									
3. Promouvoir l'égalité des sexes									
% de filles dans total enfants inscrits en primaire	42.1	46.0	48.0	49.0	79.0	93.5	49.0	50.0	50.0
(Pour 1000 naissances vivantes)									
4. Réduire la mortalité infantile									
Mortalité infantile (moins de cinq ans)	129.5	125.6	122.0	128.0	55.0	45.7
(Pour 100.000 naissances vivantes)									
5. Améliorer la santé maternelle									
Réduire le taux de mortalité maternelle	747.0	...	820.0	820.0	400.0	300.0	...
(En pourcentage des 15-24 ans)									
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies									
Réduire de moitié l'incidence du VIH/sida	0.5	0.6	0.5	...	< 1.1	< 1	1.0
(En pourcentage de la population)									
7. Assurer un environnement durable									
Accès à une meilleure source d'eau	37.0	40.0	50.0	...	52.0	62.0	65.0	75.0	...
Accès à l'électricité	18.0	...	24.0	30.6
Pour mémoire :									
Population en millions) 1/	1.95	2.29	2.57	2.72	2.88	3.20
Indice de développement humain du PNUD	0.387	0.423	0.449	0.465
Indice d'inégalité de Gini	...	0.34	0.39	...	0.39	0.38	0.40	0.41	...
Taux de vaccination des enfants (en %)	...	30	40	70	79	68.8

Sources : autorités mauritaniennes, Indicateurs du développement dans le monde et Indicateurs du développement humain du PNUD (2004).

1/ Estimations fondées sur les données du recensement de la population de 1988 et 2000.

Tableau 6. Mauritanie – Accès et échelonnement proposés dans le cadre de l'accord triennal FEC envisagé, 2010-13 ^{1/}

Date	Décaissement		Conditions
	Montant en DTS	% de la quote-part	
15 mars 2010	11,04	17,1	Approbation de l'accord
30 septembre 2010	11,04	17,1	Achèvement de la première revue (date de référence : fin juin 2010)
31 mars 2011	11,04	17,1	Achèvement de la deuxième revue (date de référence : fin décembre 2010)
30 septembre 2011	11,04	17,1	Achèvement de la troisième revue (date de référence : fin juin 2011)
31 mars 2012	11,04	17,1	Achèvement de la quatrième revue (date de référence : fin décembre 2011)
30 septembre 2012	11,04	17,1	Achèvement de la cinquième revue (date de référence : fin juin 2012)
1er mars 2013	11,04	17,1	Achèvement de la sixième (dernière) revue (date de référence : fin décembre 2012)
Total	77,28	120,0	

¹ La quote-part de la Mauritanie est de 64,4 millions de DTS.

Tableau 7. Mauritanie -- Besoins de financement extérieur, 2008-12
(En millions de dollars EU)

	2008	2009	2010	2011	2012
Besoins totaux	637	434	448	701	693
Déficit des transactions courantes	557	386	407	610	599
Amortissement prévu de la dette publique	80	48	42	91	94
Sources, total	637	434	448	701	693
Entrées de capitaux	566	423	372	666	666
IDE	338	-38	-3	109	167
Décaissements créanciers officiels (BM, BAfD, FADES)	261	214	281	215	176
Autres flux	-33	247	93	342	322
Postes de financement	44	41	76	65	64
FMI	3	0	35	35	35
Fonds monétaire arabe	0	22	22	0	0
Financement exceptionnel 2/	41	20	20	30	28
Variation du compte pétrolier (augmentation -)	13	13	10	10	10
Variation des réserves (augmentation -)	14	-43	-10	-41	-47
Besoin de financement résiduel	0	0	0	0	0
Pour mémoire :					
Solde global	-45	-8	-19	-17	-9

Sources : autorités mauritaniennes, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les arriérés envers le Koweït et la Libye (1,2 milliard à fin décembre 2008) ne sont pas inclus.

2/Allègement de la dette.

Tableau 8. Mauritanie -- Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2010-16

	Projections						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants (millions de DTS)							
Principal	0,00	0,00	0,65	1,87	2,06	2,06	2,06
Commissions et intérêts	0,15	0,15	0,18	0,17	0,17	0,16	0,16
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prévus (millions DTS)							
Principal	0,00	0,00	0,65	1,87	2,06	3,17	7,58
Commissions et intérêts	0,15	0,15	0,32	0,36	0,36	0,36	0,34
Total des obligations sur la base des crédits existants et prévus)							
En millions de DTS	0,15	0,15	0,97	2,23	2,42	3,53	7,92
En millions de dollars EU	0,24	0,24	1,55	3,55	3,85	5,58	12,53
En pourcentage des exportations de biens et services	0,01	0,01	0,08	0,17	0,18	0,26	0,52
En pourcentage du service de la dette	0,62	0,18	1,09	2,54	2,81	3,99	8,20
En pourcentage du PIB	0,01	0,01	0,04	0,08	0,08	0,11	0,23
En pourcentage des réserves internationales brutes	0,10	0,08	0,46	0,92	0,88	1,12	2,25
En pourcentage de la quote-part	0,23	0,23	1,51	3,46	3,76	5,48	12,30
Encours des crédits du FMI							
En millions de DTS	32,39	54,47	75,90	85,07	83,01	79,84	72,26
En millions de dollars EU	51,62	86,73	120,92	135,56	132,16	126,28	114,29
En pourcentage des exportations de biens et services	2,85	4,58	6,20	6,54	6,23	5,79	4,77
En pourcentage du service de la dette	134,35	64,99	84,99	96,75	96,34	90,20	74,78
En pourcentage du PIB	1,51	2,35	3,05	3,14	2,89	2,58	2,14
En pourcentage des réserves internationales brutes	20,85	30,05	36,05	35,08	30,24	25,41	20,52
En pourcentage de la quote-part	50,30	84,58	117,86	132,10	128,90	123,98	112,20
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)							
Décaissements	22,08	22,08	22,08	11,04	0,00	0,00	0,00
Remboursements	0,00	0,00	0,65	1,87	2,06	3,17	7,58
Pour mémoire :							
Exportations de biens et services (millions de dollars EU)	1808,0	1891,6	1950,2	2073,7	2122,0	2182,0	2395,7
Service de la dette (millions de dollars EU)	38,4	133,4	142,3	140,1	137,2	140,0	152,8
PIB nominal (millions de dollars EU)	3421,0	3695,4	3969,1	4311,8	4576,0	4897,9	5331,2
Réserves internationales brutes (millions de dollars EU)	247,6	288,6	335,4	386,5	437,0	497,0	557,0
Quote-part (millions de DTS)	64,40	64,40	64,40	64,40	64,40	64,40	64,40

Source : estimations et projections des services du FMI.

Nouakchott 23 février 2010

Mr. Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, D.C. 20431
USA

Cher Mr. Strauss-Kahn :

1. Les élections organisées en juillet 2009 avec l'appui de la communauté internationale ont permis le retour à l'ordre constitutionnel. Cette étape franchie, le nouveau gouvernement focalise son attention sur la poursuite des réformes économiques entamées ces dernières années et qui ont permis d'améliorer le niveau de vie des populations et de réduire davantage la pauvreté. Conscient des efforts restant à accomplir pour la concrétisation des objectifs millénaires du développement, le gouvernement a élaboré un vaste programme de réformes couvrant la période 2010-2012.

2. Le nouveau programme vise tout d'abord à contrer les effets des chocs extérieurs qui ont conduit à un recul de l'activité économique, mis en difficulté les finances publiques et ralenti ainsi la lutte contre la pauvreté. La nécessaire stabilisation de l'économie implique un redressement des finances publiques, la conduite d'une politique monétaire prudente et d'une politique de changes flexible. Pour asseoir la croissance sur des bases durables, le programme incorpore des réformes structurelles ambitieuses visant à améliorer la gestion de finances publiques, développer le secteur financier et créer un cadre des affaires propice à l'essor de l'investissement privé indispensable pour générer des emplois et réduire la pauvreté. Pour ce qui est de la politique de change, nous avons restauré le fonctionnement normal du marché des changes depuis le 14 décembre 2009. Toutes les restrictions de change mises en place depuis fin 2008 sur les paiements au titre des transactions courantes ont été éliminées.

3. Le mémorandum des politiques économique et financière joint en annexe développe les éléments principaux du programme du gouvernement pour les trois prochaines années. Il décrit les objectifs macroéconomiques, les mesures structurelles et les indicateurs relatifs à la première année du programme appuyé par un arrangement au titre de la facilité de crédit élargi (FCE).

4. Le gouvernement souhaite que son programme bénéficie d'un appui financier de la part du Fonds Monétaire International au moyen d'un arrangement au titre de la FCE pour un montant de 77,28 millions de DTS soit l'équivalent de 120 % de sa quote part. Le gouvernement fournira aux services du FMI toutes les données et informations requises pour assurer le suivi de la mise en place du programme. Les première et seconde revues des

performances de la Mauritanie au titre de l'arrangement seront conduites au plus tard le 30 septembre 2010 et le 31 mars 2011, respectivement.

5. Le gouvernement considère que les politiques décrites dans le mémorandum en annexe sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Ce faisant, il est disposé à prendre toute mesure qui s'avérerait nécessaire à cet effet. Le gouvernement consultera les services du FMI sur l'adoption de telles mesures et ce, bien avant que n'intervienne toute révision aux politiques contenues dans ce mémorandum, en conformité avec les politiques relatives aux consultations avec les services du FMI.

Salutations distinguées,

/s/

Mr. Ousmane Kane
Ministre des Finances

/s/

Mr. Sidi Ould Tah
Ministre des Affaires Economiques et du Développement

/s/

Mr. Sid'Áhmed Ould Raiss
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

MEMORANDUM DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, 2010–12**23 février 2010****I. INTRODUCTION**

1. Le changement politique intervenu en août 2008 a conduit à une crise politique intérieure et à une réduction substantielle, voire l'arrêt dans certains cas, de l'assistance financière et technique de plusieurs partenaires au développement. L'engagement profond du peuple mauritanien à la démocratie et l'aide de la communauté internationale ont permis l'organisation d'élections présidentielles en juillet 2009 et le retour à l'ordre constitutionnel.
2. Le nouveau gouvernement reste résolument engagé à poursuivre et à accélérer les réformes entamées ces dernières années en vue d'accroître le niveau de vie des populations et de réduire davantage la pauvreté. Ceci requiert la poursuite d'une gestion macroéconomique saine et l'accélération des réformes structurelles visant à améliorer l'environnement des affaires afin de promouvoir le secteur privé et diversifier l'économie.
3. Ce mémorandum décrit les grandes lignes du programme du gouvernement au cours de la période 2010–12, pour lequel nous demandons le soutien financier du Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Il présente également les objectifs et actions au cours de la première année.

II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET REFORMES : DEVELOPPEMENTS RECENTS

4. La gestion macroéconomique prudente ainsi que la mise en œuvre des réformes structurelles, entreprises dans le cadre du programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) approuvé en 2006, avaient commencé à porter leurs fruits, avec une croissance économique soutenue et une inflation relativement maîtrisée. Cette performance, combinée à l'allègement de la dette,⁷ ont permis de dégager des ressources qui ont été allouées au financement des projets d'infrastructures et les dépenses sociales de lutte contre la pauvreté. Des progrès ont été ainsi accomplis pour ce qui est des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment en matière d'éducation et d'accès à l'eau potable.
5. En plus de la crise politique intérieure et de la réduction de l'assistance financière des principaux partenaires, la Mauritanie a dû faire face en 2008 et 2009 à deux autres chocs qui ont eu des effets négatifs sur l'économie.

⁷ La Mauritanie a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) en 2002 et reçu une assistance au titre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) en 2006.

- Premièrement, la forte augmentation des prix des denrées alimentaires en 2008, qui a conduit les autorités à mettre en œuvre un Programme Spécial d'Intervention (PSI) de l'ordre de US\$161 millions, équivalent à 4,9 % du PIB hors pétrole (PIBHP). Le PSI a contribué à limiter l'impact de cette crise sur les couches les plus défavorisées de la population.
- Deuxièmement, la Mauritanie subit les effets de la crise financière internationale. L'impact direct de cette dernière est très limité en raison de la faiblesse de l'intermédiation financière et de la faible intégration du secteur financier mauritanien au système mondial. En revanche, la crise se manifeste par la baisse des prix et de la demande extérieure des principaux produits d'exportation du pays (fer et cuivre). Ainsi, les prix mondiaux du fer et du cuivre ont baissé entre 2008 et 2009 de 36 % et de 28 %, respectivement.

6. La conjonction de ces trois chocs a conduit à une contraction de l'activité économique hors pétrole de l'ordre de 1 % en 2009. De surcroît, la production pétrolière continue à reculer. Elle a atteint 10,700 barils/jour en 2009 contre des prévisions initiales d'environ 75,000 barils/jour au début 2006. Le déficit du compte courant extérieur atteindrait 13 % du PIB en 2009. L'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) et la compensation financière au titre de l'accord de pêche avec l'Union Européenne (UE) ont permis toutefois de porter les réserves de change de la Banque centrale à environ 238 millions de dollars, soit l'équivalent de 2,2 mois d'importation de biens et services à fin Décembre 2009.⁸ La baisse des recettes fiscales résultant du ralentissement de l'activité économique mondiale et les dépenses au titre du PSI ont conduit à une aggravation du déficit budgétaire hors pétrole hors dons qui s'établit à 5,3 % du PIBHP en 2009.

7. En matière de réformes structurelles, des avancées ont été réalisées dans de nombreux domaines. Dans le domaine des finances publiques, conformément aux recommandations du FMI en 2008, des mesures visant à simplifier le système d'imposition, élargir l'assiette fiscale, rationaliser et évaluer la qualité des dépenses publiques ont été mises en place. Dans ce contexte, les autorités ont engagé depuis 2008 plusieurs réformes, portant notamment sur (a) la simplification des procédures; (b) la réduction des taux;⁹ (c) la création de l'unité des grandes entreprises chargée du recouvrement des impôts auprès des entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'ouguiyas; (d) l'établissement de la direction des moyennes entreprises qui est responsable du recouvrement des impôts auprès des entreprises

⁸A l'exclusion des importations des industries extractives et celles financées par l'aide extérieure.

⁹ L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) est passé de 40% à 25 %, l'impôt minimum forfaitaire (IMF) de 4 % à 2,5 %, l'impôt sur les traitements et salaires (ITS) de 60 % à 30 %, l'impôt sur les bénéfices non commerciaux (BNC) de 35 % à 30 %, et l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers (IRCM) de 16 % à 10 %.

qui réalisent un chiffre d'affaires oscillant entre 30 et 100 millions d'ouguiyas; et (e) la redynamisation des Centres des impôts (CDI) qui sont chargés du recouvrement des impôts auprès des petites entreprises soumises à un impôt unique sur le chiffre d'affaires.

8. Dans le domaine monétaire, nous avons abaissé de 12 % à 9 % le taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) en novembre 2009, en raison de la baisse des pressions inflationnistes et de la morosité de l'activité économique. Le processus de modernisation de nos instruments de gestion a continué. Ainsi, nous avons adopté (a) un nouveau statut pour la Banque centrale visant à renforcer l'efficacité de la politique monétaire, à travers le ciblage de la stabilité des prix, et à assurer une plus grande indépendance de l'institut d'émission; et (b) un nouveau règlement et un nouveau manuel de procédures du marché monétaire. Un conseil de politique monétaire présidé par le Gouverneur et chargé de définir la politique monétaire de la BCM a été également créé. Par ailleurs, le cadre légal relatif aux nouveaux instruments d'intervention (bons BCM, certificats de dépôt et billets de trésorerie) a été mis en place, et le marché monétaire élargi à l'ensemble des agents économiques.

9. Pour ce qui est du système de change, les réformes ont porté sur la mise en place depuis janvier 2007 d'un système d'adjudication des devises sur le marché de change. Toutefois, ce système avait été suspendu pour faire face à la crise et à la dégradation de la position extérieure du pays, et des mesures transitoires de restrictions de change avaient été mises en place à la fin 2008.

10. D'importantes réformes ont été menées dans le secteur financier. Ainsi, conformément aux recommandations du programme d'évaluation du secteur financier (PESF), nous avons notamment: (a) adopté de nouvelles lois relatives aux statuts de la Banque centrale, à l'activité bancaire et à la micro finance; et (b) élaboré plusieurs textes portant application de l'ordonnance relative à la réglementation des établissements de crédit. Conformément aux objectifs fixés par les autorités, toutes les banques, à l'exception de quatre, ont déjà augmenté leur capital social à 4 milliards d'ouguiyas. Par ailleurs, depuis 2005, les états financiers de la BCM sont audités annuellement et ses réserves de change semi annuellement par un cabinet d'audit international retenu à la suite d'un processus de sélection concurrentiel. Des avancées significatives ont été aussi réalisées sur le front de la modernisation du système de paiement. Ainsi, le lancement de la monétique a été accompagné d'une normalisation par la Banque centrale des valeurs traitées par la Chambre de compensation.

III. LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

A. Objectifs à moyen terme

11. L'objectif du gouvernement est de créer les conditions favorables pour la réalisation de niveaux de croissance élevés afin de progresser vers les OMD et faire reculer l'incidence de la pauvreté à moins de 28,3 % à l'horizon 2015. Dans cette perspective, les autorités

entendent poursuivre au cours de la période 2010-12 des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles permettant de maintenir la stabilité macroéconomique et notamment (a) contenir l'inflation à environ de 5 %; (b) retourner à un taux de croissance du PIBHP au dessus de 5 % en moyenne annuelle et (c) accumuler des réserves de change équivalentes à environ trois mois d'importations à fin 2012.

B. Politiques

Politique budgétaire

12. Nous avons décidé de réduire le déficit de base (hors pétrole et hors dons) de 5,3 % en 2009 à environ 1 % en 2012, en nous appuyant tout à la fois sur une augmentation des recettes et une rationalisation des dépenses publiques. Dans ce cadre, nous poursuivrons la mise en place de mesures destinées à élargir davantage l'assiette fiscale et améliorer l'administration des impôts et des douanes afin d'accroître les recettes fiscales. Toutefois, les recettes totales (hors dons) se stabiliseront compte tenu de la baisse des recettes non fiscales, notamment celles liées au secteur de la pêche.

13. Du côté des dépenses de fonctionnement, la réforme de la fonction publique et la modernisation de l'État permettront de réduire la masse salariale de l'ordre de 1,7 points du PIBHP entre 2009 et 2012 et améliorer la qualité du service public. La réforme de la fonction publique en cours, en collaboration avec nos partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale portera sur l'actualisation de la réglementation et l'encadrement du processus de recrutement, la déconcentration de la gestion de la paie et le paiement des traitements et salaires par voie de compte bancaire. A la suite d'un recensement complet des agents de l'État, le gouvernement évaluera les besoins fonctionnels en personnel par ministère, adapter les effectifs aux besoins en personnel et renforcer la gestion du personnel de l'Etat. Ces mesures s'inscriront dans un plan d'assainissement du secteur public, de réduction des transferts budgétaires et d'optimisation de ses performances.

14. La baisse des dépenses de fonctionnement passe également par une réduction des transferts et des subventions accordées aux entreprises publiques. Pour atteindre cet objectif, nous procéderons à une évaluation de la gouvernance des entreprises publiques¹⁰ et des contrats programmes ou de performance seront signés avec comme objectif ultime le retour à l'équilibre financier et la réduction des subventions. Nous envisageons de poursuivre nos efforts dans le domaine des investissements publics, conformément aux priorités retenues dans le contexte du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), notamment pour ce qui est du développement des ressources humaines, de l'accès des pauvres aux services de base, de l'accélération de la croissance économique et de la promotion de l'emploi. Dans ce contexte, l'accent sera mis sur la réalisation d'infrastructures structurantes et l'aménagement

¹⁰ SOMELEC, SOMAGAZ, SONADER, SNDE, ENER, SMH et MAURIPOST

du territoire pour assurer un développement équilibré et harmonieux du pays. Nous venons de créer une agence chargée des études et du suivi des projets et prévoyons d'adopter un nouveau code des marchés publics en vue d'améliorer la qualité des investissements publics. Ce nouveau code devra faciliter une exécution plus rapide des projets mais également une plus grande transparence des procédures d'attribution des marchés publics.

15. La plupart des entreprises publiques sont dans une situation financière difficile et comptent beaucoup sur des subventions publiques pour continuer leurs opérations. Dans le cadre de notre programme de restructuration des entreprises publiques et compte tenu des risques posés par ces entités sur le budget national, nous élaborerons, en collaboration avec la Banque Mondiale, des plans d'assainissement pour toutes les entreprises publiques en difficulté. L'objectif est de continuer de mettre à la disposition du pays de façon durable et dans de bonnes conditions les services publics offerts par ces entreprises publiques. Le gouvernement recherchera des dons et prêts concessionnels pour financer les plans de restructuration.

16. Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre son ambitieux programme de réforme de la gestion des finances publiques, notamment l'amélioration du cadre budgétaire à moyen terme, le passage à un budget-programme et la création d'un compte unique du trésor au titre d'une convention de gestion du compte de l'Etat. Le gouvernement s'engage à accroître au cours de la période 2010–12 les dépenses visant à réduire la pauvreté et poursuivre les réformes afin d'améliorer davantage la qualité, la transparence et l'efficacité de la dépense publique.

Politique monétaire et de change

17. Nous poursuivons une politique monétaire prudente, dictée par l'objectif de maîtrise de l'inflation. La Banque centrale continuera les réformes engagées pour moderniser et adapter les instruments de la politique monétaire et renforcer son indépendance opérationnelle. Nous intensifierons nos efforts pour notamment favoriser le développement du marché interbancaire.

Réformes structurelles

18. En conformité avec le PESF, nous entendons mettre en œuvre des réformes pour consolider le secteur financier tout en améliorant l'accès aux services financiers dans un environnement concurrentiel. Cette réforme sera centrée sur le renforcement du cadre légal et réglementaire du secteur financier, l'accroissement de la transparence des pratiques comptables du secteur financier et de la fiabilité de ses états financiers, le renforcement des capacités des différents organes de supervision des établissements financiers ; et la mise en œuvre des réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Pour garantir la transparence et assurer une bonne supervision du secteur financier, les états financiers des banques commerciales seront audités annuellement par un cabinet d'audit retenu sur la base d'un appel d'offres. Les autorités s'engagent, par

ailleurs, à étudier différentes options en vue d'éliminer le stock de créances en souffrance détenues par les banques. Par ailleurs, les banques continueront à augmenter leur capital social pour atteindre 6 milliards d'ouguiyas en 2012 (environ 23 million de dollars EU).

19. Nous continuerons à mener une politique de taux de change plus flexible et à moderniser le marché des changes. Ce marché, fondé sur un système d'enchères géré par la BCM, pourrait par la suite être transformé en marché de changes interbancaires.

20. Nous nous engageons à améliorer le climat des affaires et à lever les obstacles au développement du secteur privé. Les mesures envisagées à cet effet visent notamment à établir un cadre juridique facilitant la prise et la mise en jeu de sûretés et garanties sur les biens immobiliers et mobiliers, simplifier les mécanismes de recouvrement des créances et d'exécution des contrats, renforcer les capacités du pouvoir judiciaire dans les domaines du droit commercial, du droit financier et du règlement des différends commerciaux, et améliorer la diffusion de l'information juridique.

Renforcer le système de protection sociale et la lutte contre la pauvreté

21. Notre cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) s'articule autour de 5 piliers: (i) l'accélération de la croissance économique et le maintien des grands équilibres macroéconomiques; (ii) l'ancrage de la croissance économique dans la sphère d'évolution des couches vulnérables de la population; (iii) le développement des ressources humaines et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base; (iv) le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles; et (v) l'amélioration des systèmes de programmation, de suivi et d'évaluation. Un taux de croissance élevé, conjugué à une inflation relativement faible et à un accroissement et une amélioration des dépenses sociales ont contribué à abaisser l'incidence de pauvreté nationale de 47,6 % en 2004 à environ 42 % en 2008. A ce rythme, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et notamment la baisse de l'incidence de pauvreté nationale à 28,5 % en 2015 est un défi de taille. Ce faisant, certains OMD, plus particulièrement ceux relatifs à l'éducation seront probablement atteints en 2015.

22. L'engagement continu du gouvernement pour atteindre les OMD et renforcer le système de protection sociale se matérialisera à travers l'augmentation des ressources allouées en faveur des groupes défavorisés, principalement au niveau local, l'amélioration de l'offre des services (lors de la formulation et l'exécution des politiques sectorielles), le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour augmenter la capacité d'absorption, et enfin, la liaison des ressources à des objectifs spécifiques, y compris la détermination des indicateurs de performance découlant des OMD qui permettent de suivre l'effectivité et l'efficacité de la dépense. Le programme contribuera à atteindre une croissance économique plus élevée et à préserver la stabilité macroéconomique et partant un espace budgétaire pour accroître les dépenses sociales et d'infrastructure destiné à faciliter la progression vers les OMD.

23. Nous sommes convaincus que la réussite des politiques nationales de développement économique et social est plus que jamais tributaire de la mise en place d'une politique de gouvernance fondée sur des mécanismes de gestion transparente et efficace des biens publics. Conscient de cet enjeu majeur, le gouvernement a décidé d'adhérer à un certain nombre de conventions internationales qui vont lui garantir une concrétisation effective de ses ambitions en matière de bonne gouvernance et de gestion rationnelle de la chose publique. Nous déploierons tous les efforts pour mobiliser des appuis technique et financier auprès des partenaires externes pour appuyer les politiques publiques.

IV. PROGRAMME POUR 2010

24. Pour la tranche annuelle 2010 de notre programme, notre objectif est d'atteindre une croissance du secteur non pétrolier de 5,2 %, maintenir l'inflation au dessous de 5 %, réduire le déficit du compte courant de la balance des paiements à environ 12 % du PIB et accroître les réserves de change à environ 2,5 mois d'importations. La concrétisation de ces objectifs passe par une pluviométrie normale, la reprise de l'assistance technique et financière de la part de nos partenaires, la mise en œuvre de politiques macroéconomiques appropriées et la poursuite des réformes structurelles.

A. Le programme macroéconomique

Politique des finances publiques

25. La loi de finance 2010 est bâtie sur une forte reprise de la croissance économique, l'amélioration significative du recouvrement des recettes ; une progression maîtrisée des dépenses publiques, le renforcement de l'accès aux services de base et l'amélioration des conditions de vie des populations. Nous prévoyons un déficit de base (hors pétrole et hors dons) plafonné à 32,6 milliards d'ouguiyas (3,8 % du PIBHP).

26. Les recettes non pétrolières augmenteront sous l'effet de la reprise de l'activité économique et des mesures fiscales visant à élargir la base taxable et moderniser et renforcer les administrations des impôts et des douanes. Les principales mesures incluent (a) l'augmentation de 100 % de la taxe sur les véhicules affectés au transport public de personnes ou de marchandises et de 50 % pour les véhicules à usage personnel; (b) le relèvement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 14 à 18 % frappant les produits pétroliers et la téléphonie dans le but d'harmoniser le système de la TVA avec celui des pays voisins, notamment ceux de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) ; et (c) le remplacement de la taxe sur les prestations de service par une taxe sur les opérations financières de 14 %.

27. Le budget de fonctionnement (hors intérêts sur la dette extérieure) baissera légèrement pour atteindre 183 milliards d'ouguiyas (21 % du PIBHP). La réforme de la fonction publique (finalisation du recensement des fonctionnaires de l'Etat, réconciliation du fichier de la solde avec celui de pour éliminer les doublons, les paiements de salaires non

justifiés ainsi que l'informatisation et l'automatisation de la solde) permettrait de maintenir la masse salariale au même niveau qu'en 2009, soit 76,6 milliards d'ouguiyas (8,8 % du PIBHP en 2010 contre 10,1 % du PIBHP en 2009). Le budget consolidé d'investissement pour 2010 financé sur ressources propres de l'Etat, s'élève à 54,3 milliards d'ouguiyas (6,3 % du PIBHP). Ces ressources seront allouées à des actions prioritaires, favorisant la réalisation d'une croissance économique soutenue, la création d'emplois, le renforcement de l'accès aux services de base et l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment les plus démunies. Ainsi, un montant relativement important est consacré à la restructuration des quartiers précaires des grandes villes, l'amélioration du cadre de vie et l'accès à l'eau potable, le développement des sous-secteurs de l'éducation et de la santé ainsi qu'à la valorisation des initiatives pour l'emploi. Les contraintes pesant sur la capacité de réalisation représentent un risque et, en conséquence, des efforts seront également déployés pour mettre en place plusieurs programmes de renforcement des capacités et de modernisation du secteur public. En raison des besoins élevés du pays, nous comptons déployer des efforts pour mobiliser davantage de dons et accroître les dépenses de priorité. Dans cette hypothèse, le déficit de base hors pétrole pourrait excéder l'objectif retenu dans le programme. Le gouvernement s'engage à procéder à des coupes dans les dépenses les moins prioritaires de manière à atteindre l'objectif relatif au déficit de base (hors pétrole et hors dons).

Politiques monétaire et de change

28. Les autorités monétaires poursuivront une politique monétaire prudente guidée par les objectifs d'inflation, dans le cadre d'une plus grande flexibilité du taux de change. Le programme monétaire pour 2010 prévoit une croissance de la monnaie de 13 % et une accélération du crédit au secteur privé. Toutefois, la Banque centrale se tient prête à resserrer sa politique autant que de besoin, notamment en modifiant ses taux d'intervention, autant que nécessaire au cas où des pressions inflationnistes apparaîtraient. Pour assurer une gestion plus active de la liquidité, le comité de coordination monétaire et budgétaire sera réactivé. La BCM continuera à recourir aux bons du Trésor pour les opérations d'open market.

29. Pour ce qui est de la politique de change, nous avons rétabli depuis le 14 décembre 2009 le fonctionnement normal du marché de change. Toutes les restrictions introduites depuis la fin de l'année 2008 sur les paiements au titre des transactions courantes ont été levées. La politique d'intervention se fera selon les règles du marché et aura pour objectif principal de lisser les fluctuations excessives quotidiennes du taux de change. Nous sommes persuadés que ceci engendrerait un retour à la confiance et entraînerait le développement des transactions et la croissance du marché des changes. Nous souhaiterions, à cet effet, bénéficier d'une assistance technique pour guider nos efforts.

Secteur extérieur et gestion de la dette

30. Les perspectives relatives aux comptes extérieurs dépendent essentiellement de l'évolution des prix des principaux produits d'exportation de la Mauritanie. Les projections

actuelles font apparaître un retour à la hausse des prix des principaux produits d'exportation, ce qui pourrait générer une augmentation des exportations et une amélioration du compte extérieur courant en 2010. Le déficit du compte extérieur courant s'établirait à environ 406 millions de dollars Etats-Unis (12 % du PIB) et serait essentiellement financé par l'accroissement de l'investissement direct étranger dans le secteur minier et pétrolier et la mobilisation d'un financement extérieur additionnel. Compte non tenu des financements mobilisés par la SNIM pour l'extension de sa capacité de production, les emprunts extérieurs à moyen et long terme atteindraient environ 281 millions de dollars Etats-Unis pour l'année 2010.

31. Notre politique d'emprunts extérieurs fera l'objet d'un suivi rigoureux afin d'assurer la viabilité de la dette. Nous comptons d'ailleurs travailler, en étroite collaboration avec nos partenaires au développement, pour aboutir à et mettre en place une nouvelle stratégie de gestion de la dette qui nous permettra d'accéder à des sources de financement extérieurs tout en préservant la viabilité de la dette extérieure. De plus, nous allons solliciter l'appui de la Banque Mondiale pour évaluer la capacité de gestion de la dette et les besoins dans le cadre des programmes d'assistance technique MPA (management performance assessment) et MTDS (medium-term debt strategy). Les recommandations nous permettront de renforcer les points faibles du système actuel et d'assurer une gestion plus dynamique et efficiente de la dette. Pour ce qui est des financements, nous comptons mobiliser essentiellement des ressources concessionnelles. Cependant, certains projets stratégiques pourraient nécessiter des financements qui ne peuvent être mobilisés en termes concessionnels. Les projets retenus dans ce cadre seront communiqués et discutés préalablement avec le FMI et la Banque Mondiale. Enfin, nous déploierons des efforts soutenus pour aboutir à un accord sur les arriérés accumulés vis-à-vis du Koweït et de la Libye à des termes comparables à ceux accordés par les créanciers du Club de Paris.

B. Les réformes structurelles

Renforcer l'administration fiscale et améliorer la gestion des finances publiques

32. La bonne exécution du budget de l'État en 2010 et la préparation du budget 2011 comme instrument de la régulation macroéconomique nécessitent des mesures visant à renforcer la transparence, améliorer le recouvrement des recettes et maîtriser l'exécution budgétaire, conformément aux recommandations des dernières missions d'assistance technique du FMI, de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

33. L'éradication de la corruption est un préalable indispensable à la bonne gestion des ressources et à l'efficacité des politiques publiques au service des citoyens. Dès lors, le gouvernement vient de lancer avec l'appui de ses partenaires un processus à l'issue duquel une stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) sera adoptée. Un premier rapport révisé et un plan d'action triennal viennent d'être élaborés et ont été transmis à nos

partenaires au développement. Au cours de l'année 2010, cette politique fera l'objet d'une concertation avec tous les acteurs afin de la valider et de la mettre en œuvre. L'adhésion de notre pays à l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) s'inscrit dans la même logique. Au cours des dernières années, la Mauritanie a bénéficié d'une assistance considérable pour renforcer la gestion des ressources naturelles dans le secteur des mines exploitées par la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) et celui des hydrocarbures. Pour ce qui concerne ces derniers, la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) gère la participation de l'Etat et la publication des contrats de partage.

34. S'agissant des recettes, nous entendons renforcer les administrations des impôts et des douanes en prenant appui sur les recommandations de la dernière mission d'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest. La modernisation de l'administration fiscale est au centre de la réforme des finances publiques. A cet égard, nous allons établir un comité directeur pour piloter la réforme fiscale. Ce comité sera chargé de (a) développer et de mettre en œuvre le plan d'informatisation des opérations de la direction générale des impôts ; et (b) émettre, parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables en commençant par ceux de la Direction des grandes entreprises et de la Direction des moyennes entreprises.

35. Nous renforcerons aussi l'administration des douanes en simplifiant et informatisant les procédures douanières. La troisième phase de l'informatisation de la douane et notamment la migration vers la version SYDONIA ++ est en cours de réalisation. Cette application permettra de mieux gérer les exonérations et de mettre en place l'archivage numérique. Pour minimiser la fraude, la douane compte : (a) créer un bureau de la valeur ; et (b) établir une base de données sur la valeur en douane. Nous poursuivrons également la réconciliation des données entre les douanes et la société de prestation de service (SGS).

36. L'amélioration et la gestion active de la trésorerie constituent des priorités de l'action gouvernementale. Dans cette perspective, nous préparons un plan de trésorerie de l'Etat. Les réunions hebdomadaires du comité de coordination des politiques budgétaire et monétaire feront l'objet d'un procès-verbal qui fera état de la situation et des prévisions de trésorerie sur 3 mois en glissement, des recommandations en termes d'exécution budgétaire, et des interventions de la BCM sur le marché monétaire.

Maitriser la masse salariale et améliorer la qualité du service public

37. La réforme de la fonction publique conduite avec l'appui de la Banque Mondiale et la modernisation de l'Etat seront poursuivies. Le recensement complet des agents de l'Etat effectué en 2007 sera validé et mis à jour, et il sera procédé à la réconciliation, d'ici fin juin 2010, des bases de données de la solde et de la fonction publique. Nous mettrons fin, avant le 30 juin 2010 aux avantages accordés en nature aux gents de l'Etat et les remplacerons par des indemnités compensatrices en numéraire pour plus de transparence dans la politique de rémunération.

Assainir et renforcer le secteur financier

38. Il est important de continuer à consolider les acquis de ces dernières années à travers l'amélioration de l'accès aux services financiers dans un environnement concurrentiel. La BCM s'engage à poursuivre la mise en place des mesures recommandées par les missions d'évaluation des sauvegardes, y compris celle de janvier 2010, afin de renforcer le dispositif de sauvegarde et corriger toutes les vulnérabilités identifiées. Dans le domaine comptable, la BCM envisage de faire évoluer son système comptable vers les normes IFRS en vue d'améliorer la transparence financière. Afin de mener à terme ce projet, la BCM sollicite la reprise de l'assistance technique du FMI au cours des prochaines années et notamment en 2010. Les états financiers, y compris les réserves de la BCM à fin décembre 2009, seront audités par un cabinet d'audit international retenu sur la base d'un processus de sélection concurrentiel. Par ailleurs, les banques commerciales devront accroître leur capital social pour atteindre un minimum de 4,5 milliards d'ouguiyas (environ 17 millions de dollars EU) à fin 2010.

Réformer le secteur de l'électricité

39. L'activité de production électrique est dans une situation précaire en raison de l'insuffisance de capacités de production et aussi des pertes d'exploitation très importantes de la société d'Etat SOMELEC. Nous finaliserons avec l'assistance de nos partenaires au développement un plan directeur du secteur couvrant des objectifs à moyen et long terme. Le plan proposera un programme d'assainissement financier et technique de la SOMELEC, clarifiera les relations entre la SOMELEC et l'Etat et définira le rôle que le secteur privé pourra jouer dans le secteur.

Améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé

40. Les obstacles qui entravent le développement du secteur privé tiennent essentiellement aux coûts élevés des facteurs de production et à la rigidité du cadre général des affaires. Ils tiennent également à la disponibilité et qualification de la main d'œuvre et à la faiblesse des services d'infrastructures : eau, transports, télécommunications et surtout l'électricité. Les mesures envisagées dans le cadre du développement du secteur privé viseront donc à atténuer l'impact des obstacles identifiés et leur élimination progressive. Le Code des investissements fera l'objet d'une refonte au cours de l'année 2010, en s'inspirant de l'expérience d'autres pays, de façon à doter le pays d'une loi globale et cohérente, regroupant l'ensemble des avantages, des incitations et des garanties concédés aux investisseurs. Les procédures et formalités administratives seront simplifiées et leur délai raccourci, grâce à la redynamisation et à l'élargissement des attributions du Guichet Unique, et ceci à partir de 2010.

Renforcer le système de protection sociale et la lutte contre la pauvreté.

41. Dans le souci d'approfondir la connaissance des mécanismes et des programmes de protection sociale existants, la Mauritanie, avec l'appui de l'UNICEF et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, vient de lancer une étude sur la protection sociale. Cette dernière fera le point sur les systèmes de protection sociale en place, évaluera les besoins prioritaires et émettra des recommandations qui permettront de guider l'action du gouvernement et de ses partenaires dans l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale en Mauritanie pour la période 2010–12.

Amélioration des statistiques économiques

42. La production de statistiques économiques et financières fiables est essentielle pour la conception et le suivi du CSLP et de ce programme. Dans ce contexte, l'amélioration de la collecte et du traitement des données sur les prix, les comptes nationaux et la balance des paiements sera poursuivi. A cet effet, nous nous engageons à renforcer les moyens des organes chargés de la production de ces données, y compris l'Office national de la statistique (ONS). Nous intensifierons nos efforts auprès des bailleurs de fonds également pour mobiliser les moyens financiers et techniques y afférents.

C. Les risques

43. Un certain nombre de risques peuvent entraver la réalisation des objectifs du programme. Ils incluent: (a) la vulnérabilité de l'économie mauritanienne aux chocs exogènes tels que les fluctuations des prix de ses principaux produits d'exportation ; (b) une faible mobilisation de transferts officiels ; et (c) les aléas de la pluviométrie et du péril acridien sur l'agriculture et l'élevage en zone aride. Le gouvernement est conscient de ces risques et il se tient prêt à ajuster ses politiques si les risques se matérialisent. Les mesures correctives éventuelles seront prises en concertation avec les services du FMI.

V. SUIVI DU PROGRAMME

44. Le gouvernement mettra en place un comité technique de suivi (CTS) pour assurer la mise en œuvre effective de ce programme. Ce comité suivra, en outre, l'exécution d'un plan d'actions visant à reformer la gestion des finances publiques. Il comprendra notamment des représentants du Ministère des finances, du Ministère des affaires économiques et du développement, de la BCM, de l'ONS, et les représentants d'autres ministères et agences de l'Etat pouvant apporter leur concours au CTS, en cas de besoin. Ce comité technique sera guidé dans son action par un comité ministériel qui comprendra également le Gouverneur de la Banque centrale. Le CTS, qui disposera d'un secrétariat permanent, se réunira régulièrement pour évaluer les progrès réalisés et assurera la transmission des données requises pour assurer le suivi de l'exécution du programme. La mise en œuvre du programme sera évaluée semestriellement en concertation avec les services du FMI. La première revue se fera sur la base des critères et indicateurs quantitatifs à fin juin 2010 (Tableau 1 du MPEF) et

des repères structurels (Tableau 2 du MPEF). Ces critères et repères quantitatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT), de même que les facteurs de réajustement en cas d'imprévu.

Tableau 1: Critères de réalisation et repères quantitatifs pour la première année du programme appuyé par la FCE
(Variation cumulée à compter de fin décembre 2009)

	<u>fin-Déc.</u> 2009	<u>fin-Mar</u> 2010	<u>fin-Jun</u> 2010	<u>fin-Sep</u> 2010	<u>fin-Déc.</u> 2010
	Niveau Initial	Objectif Indicatif	Critère de performance	Objectif Indicatif	Objectif Indicatif
Réserves internationales nettes de la BCM (plancher) ; en millions de dollars 2/	-47.8	6.9	24.1	37.1	31.4
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas 2/	125.1	10.5	10.3	11.3	17.3
Solde de base hors pétrole; définition du programme		-10.5	-19.2	-19.2	-32.6
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU		0.0	0.0	0.0	0.0
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU		0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur la dette non rééchelonnée (plafond continu)		0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la réduction de la pauvreté (Objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas		21.9	53.3	87.8	110.1
Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)					
Aide internationale nette	...	2.9	2.1	15.8	50.3
Décassements cumulés de prêts et dons officiels en devises	...	8.1	19.2	38.2	87.0
Impact de tout nouvel allègement de dette	...	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	...	-5.2	-17.2	-22.5	-36.7
Contribution du FNRH au budget	65.1	19.8	42.4	42.5	48.2
Décassements cumules de dons officiels en devises		8.1	19.2	38.2	65.0
Pour mémoire:					
Taux de change ouguiyas/dollar du programme	262.0				

1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustements voir le protocole d'accord technique.

2/ Ajustés à la hausse (réserves internationales nettes) et à la baisse (actifs intérieurs nets) pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

Table 2. Mauritanie. Repères Structurels, 2010

Mesures	Date	Rationalité
Emettre, parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables.	Fin Décembre 2010	Renforcement de l'Administration fiscale afin d'augmenter les recettes.
Adopter le décret portant création d'un comité technique de suivi du programme	Fin Mars 2010	Gestion efficace du programme
La BCM publiera sur son site Internet les états financiers audités et les opinions		Promouvoir la transparence et la gouvernance de la
31 Décembre 2007	Fin Mars 2010	
31 Décembre 2008	Fin Mars 2010	
31 Décembre 2009	Fin Juin 2010	
Etablir le plan de gestion de trésorerie couvrant une période de 3 mois.	Fin Juin 2010	Améliorer l'exécution du budget, la gestion de la liquidité et les interventions de la banque centrale au niveau de marchés financiers
Faire conduire un audit données relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets de la BCM a fin juin 2010.	Fin Septembre 2010	Améliorer l'imputabilité de la BCM et sauvegarder le processus du reporting des données

PIÈCE JOINTE I : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole définit les objectifs quantitatifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, objectifs qui sont énoncés dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) et énumérés dans le tableau 1. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'Etat est défini comme l'administration centrale uniquement.

2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 et la fin du mois indiqué.

I. DEFINITIONS

A. Critères de réalisation et repères quantitatifs

3. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est à dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 5^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents. Les avoirs en or seront évalués au cours de l'or au 30 novembre 2009 (1,127\$ EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant des **taux de change du programme**, c'est dire : les taux de change du dollar avec l'ouguiya (262 ouguiya/1\$EU), les DTS (1,61\$ EU/1DTS), l'euro (1,49\$ EU/euro) et les autres monnaies au 30 novembre 2009, tels que publiés dans *IFS*.

4. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCM sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La **base monétaire** comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN seront évalués aux **taux de change du programme** définis au paragraphe 3.

5. Le **solde budgétaire de l'État** est défini aux fins du suivi du programme comme le solde de base non pétrolier et hors dons de l'administration centrale, c'est à dire la différence entre les **recettes non pétrolières** de l'État (hors dons) et les **dépenses** de l'État (à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles au titre de la dette extérieure). Le solde **budgétaire** sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001), à l'exclusion des recettes des activités liées au

pétrole et aux autres hydrocarbures et des transferts du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) au budget. Elles seront suivies sur la base des encaissements (recettes encaissées par le Trésor). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. **La nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie** par l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la SNIM) correspond, par définition, aux emprunts en devises, d'échéance égale ou supérieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Mauritanie et comportant un élément de don (défini comme 1 moins le ratio valeur actualisée nette/valeur nominale, et estimé à partir des taux d'escompte par devise et échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence)) inférieur à 35 %. Cette définition s'applique à la fois à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 12274-(00/85), 24 août 2000 ; voir annexe), et aux engagements contractés ou garantis mais non encore mobilisés. La société nationale industrielle et minière (SNIM) sera exclue du plafond sur la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme car la compagnie ne pose pas de risque budgétaire et peut emprunter sans garantie de l'Etat.

7. **La dette à court terme** non concessionnelle correspond, par définition, à l'encours des emprunts en devises, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la BCM. Cette définition s'applique à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision n° 12274-(00/85), 24 août 2000 ; voir annexe). La définition exclut les dépôts en devises à la BCM et les crédits normaux pour importations.

8. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM à l'issue de l'expiration de la période de grâce applicable.

9. Les **instances de paiement au Trésor (décalage technique)** sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

10. Les **dépenses de réduction de pauvreté** seront estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures.

B. Repères structurels

11. **Les repères structurels pour l'exercice 2010 du programme sont :**

- **Emettre d'ici fin décembre 2010 parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables.** Il s'agit de constituer une base de données centralisée des contribuables et d'attribuer un identifiant fiscal unique à chacun d'entre eux. Pour que ce repère structurel soit atteint, les autorités devront transmettre au service du FMI d'ici fin décembre 2010 la base de données recensant tous les contribuables et l'identifiant fiscal unique qui leur est attribué.
- **Adopter d'ici mars 2010 d'un arrêté portant création d'un comité technique de suivi du programme.** Une copie de cet arrêté devrait être transmise aux services du FMI d'ici la fin du mois de mars 2010.
- **Elaboration d'ici décembre 2010 d'un plan de trésorerie de l'Etat couvrant une période de trois mois.** Transmission du plan et des procès-verbaux des réunions du Comité de coordination des politiques budgétaires et monétaires.
- **La BCM devrait publier sur son site internet les états financiers audités et les opinions pour les années suivantes :**
 - **31 décembre 2007 (d'ici fin mars 2010)**
 - **31 décembre 2008 (d'ici fin mars 2010)**
 - **31 décembre 2009 (d'ici fin juin 2010)**
- **Audits annuels des états financiers de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) et bi- annuels de ses réserves et de ses avoirs intérieurs nets.**

II. FACTEURS DE REAJUSTEMENT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

12. **Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN** sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la **contribution du FNRH au budget** et au montant de **l'aide internationale nette**. Cette dernière est définie comme la différence entre : (a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTE et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout allègement de dette obtenu après le 30 juin 2006 ; et (b) le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêt au titre des engagements extérieurs de la BCM).

13. Si le montant de **l'aide internationale nette** ou de **la contribution du FNRH au budget** est inférieur aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, pour un montant équivalant à la différence entre les niveaux constatés et les niveaux prévus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la

baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 35 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 35 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si la contribution du FNRH au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants effectifs et les niveaux projetés.

14. **Le plancher relatif au déficit de base hors pétrole** sera ajusté à la hausse—en d'autres termes le déficit maximum sera accru—pour tout niveau excédant les déboursements des dons budgétaires retenus dans le programme.

III. INFORMATIONS À COMMUNIQUER AU FMI

15. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- Le bilan mensuel de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : (a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et (b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques mensuelles sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque émission.
- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité de la dette technique, dont un procès verbal sera joint. Ces informations comprennent :
 - Le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service

effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.

- La liste des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations.
- La balance des paiements trimestrielle et les données trimestrielles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteurs et monnaie de libellé), dans un délai de 30 jours après la fin de chaque trimestre.
- Le tableau bimensuel de projection des flux de changes et des flux de liquidité monétaire, dans un délai d'une semaine.

Ministère des finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des missions diplomatiques, des militaires de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.
- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.

- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque trimestre.
- Note trimestrielle sur l'activité économique et le commerce extérieur.

Comité technique de suivi du programme

16. Rapport mensuel sur l'exécution du programme: trois (3) semaines au plus tard après la fin du mois.
17. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

IV. TABLEAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

18. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- Les **dons** sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (partie BE et BA)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).

- Le **financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (*EPA*) à la BCM, mais y compris le compte PPTE).
- Le **financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- Par **arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette au-delà d'une période de 3 mois des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'Etat recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- Le **financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH); des décaissements nets de prêts extérieurs; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : (a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 8 ; et (b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE qui est considérée comme faisant partie des dons.

ANNEXE : DEFINITION DE LA DETTE FIGURANT AU POINT 9 DES DIRECTIVES

On trouvera au point 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure la définition suivante de la dette :

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'applique à tout passif non conditionnel né d'un accord contractuel portant sur la fourniture de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et requérant de l'emprunteur un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une date ultérieure donnée (ou à différentes dates à venir) ; ces paiements éteignent les obligations souscrites, au titre du principal et/ou des intérêts, aux termes du contrat. Les dettes peuvent prendre différentes formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire l'avance d'une somme d'argent par le prêteur à l'emprunteur assortie de l'engagement de ce dernier à rembourser à une date ultérieure les fonds reçus (dépôts, obligations, autres titres d'endettement, prêts commerciaux et crédits acheteurs) et les échanges temporaires d'actifs, qui équivalent à des prêts totalement garantis selon lesquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds reçus, majorés en général des intérêts y afférents, en rachetant la garantie à l'acheteur à une date ultérieure (accords de réméré et accords de swap officiels) ; ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats selon lesquels le fournisseur autorise l'emprunteur à retarder ses paiements pendant une période donnée à compter de la date à laquelle les biens ont été livrés ou les prestations de services effectuées ; et iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire les accords prévoyant le louage d'un bien pour lequel le preneur dispose d'un droit d'utilisation couvrant une ou plusieurs périodes spécifiées, lesquelles sont en général plus courtes que la durée de vie utile du bien en question, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actuelle (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période couverte par celui-ci, à l'exclusion des paiements liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien du bien fourni.

b) Selon la définition de la dette énoncée au point 9 a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages-intérêts accordés par l'autorité judiciaire découlant de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non paiement d'une somme exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme dette selon cette définition (paiement à la livraison, par exemple) ne donne pas naissance à une dette.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

**Rapport des services du FMI pour les consultations de 2009 au titre de l'article IV et
demande d'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit**

Annexe d'information

Préparée par le Département Moyen-Orient et Asie centrale

26 février 2010

	Page
I. Relations avec le FMI	2
II. Relations avec le groupe la Banque mondiale	8
III. Questions d'ordre statistique.....	9

ANNEXE I. RELATIONS AVEC LE FMI

Au 31 décembre 2009

I. **Statut:** Date d'admission: 10 septembre 1963 Article VIII

II. Compte de ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	64,40	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	64,40	100,00
Position de réserve au FMI	0,00	0,00

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	61,67	100,00
Avoirs	0,12	0,20

IV. Encours des achats et des prêts:	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la FRPC	10,31	16,01

V. **Accords financiers :**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	18 déc. 2006	17 déc. 2009	16,10	8,38
FRPC	18 juil. 2003	7 nov. 2004 ¹	6,44	0,92
FRPC	21 juil. 1999	20 déc. 2002	42,49	42,49

VI. **Projections des obligations financières envers le FMI**

(en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Principal	0,00	0,00	0,65	1,87	2,06
Commissions/Intérêts	0,20	0,20	0,20	0,19	0,18
Total	0,20	0,20	0,84	2,06	2,24

¹ Date d'annulation.

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE

Renforcée

Cadre renforcé

I.	Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	
	Date du point de décision	Fév. 2000
	Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ²	622,00
	<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	46,76
	(équivalent en millions de DTS)	34,80
	Date du point d'achèvement	Juin 2002
II.	Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
	Montants décaissés en faveur du pays membre	34,80
	Assistance transitoire	16,88
	Solde au point d'achèvement	17,92
	Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt ³	3,63
	Total des décaissements	38,43

Point de décision : stade auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays remplit les conditions nécessaires pour bénéficier de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE et déterminent le montant de l'assistance à fournir dans le cadre de cette initiative.

Assistance intérimaire : ressources versées à un pays durant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement; elles peuvent atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou respectivement 25 % et 75 % dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : stade auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt défini à la note 2. Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures arrêtées à l'avance (on parle de point d'achèvement flottant).

² L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

³ Dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissés pendant la période intérimaire.

VIII. Mise en œuvre de l'assistance au titre de l'IADM

I. Total allègement de la dette (millions de DTS) ⁴	32,91
Dont : IADM	30,23
PPTE	2,68

II. Allègement de la dette par facilité (millions de DTS):

Date de décaissement	Dettes admissibles		
	CRG	FRPC	Total
Juin 2006	sans objet	32,91	32,91

IX. Évaluation des sauvegardes

La Banque centrale de Mauritanie (BCM) a fait l'objet d'une actualisation de l'évaluation des mesures de sauvegarde qui a pris fin le 17 avril 2007. L'évaluation a révélé de graves lacunes dans le dispositif de sauvegardes de la banque et a montré que, hormis la désignation d'un cabinet d'audit international, peu de progrès avaient été accomplis pour renforcer le dispositif de sauvegardes depuis l'évaluation de 2004. L'évaluation a notamment décelé des vulnérabilités critiques dans le domaine de l'information financière (y compris dans la communication des données monétaires au FMI) et des mesures de contrôle. Un certain nombre de recommandations ont été formulées pour pallier ces vulnérabilités : audit des réserves, données monétaires trimestrielles sur le programme, élaboration des états financiers selon les normes internationales d'information financière et mesures destinées à améliorer le dispositif de contrôle de la gestion des réserves. Des mesures ont été prises dans certains domaines. Les recommandations ayant trait aux données monétaires sur le programme demeurent pertinentes dans la perspective de possibles programmes futurs. Une actualisation de l'évaluation du dispositif de sauvegarde est en cours et devrait être achevée au moment de la première revue du programme. La mission de 2010 a constaté que les récentes difficultés économiques et politiques ont mis à rude épreuve le dispositif de sauvegarde de la banque et qu'il subsiste de sérieux risques. Il convient d'agir sur plusieurs fronts pour rétablir le contrôle indépendant de la gouvernance et la publication des états financiers vérifiés dans de bons délais, ainsi que de mettre en place de nouvelles procédures pour assurer l'intégrité des données communiquées au FMI. La cessation définitive des opérations de trésorerie des bureaux étrangers de la BCM est aussi un impératif prioritaire du point de vue des sauvegardes. La précédente évaluation avait été achevée le 17 avril 2007.

⁴ L'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) offre un allègement de 100% de la dette aux pays membres qui sont admis à bénéficier de cette assistance et qui en remplissent les conditions. L'allègement de la dette couvre le total du stock de la dette exigible par le FMI à la fin de 2004 qui reste impayé à la date à laquelle le pays membre a satisfait aux conditions de ce type d'allègement de la dette. L'IADM est financée par des contributions bilatérales et inclut les propres ressources du FMI, ainsi que les ressources déjà décaissées en faveur du pays membres dans le cadre de l'initiative PPTE (voir Section VII, plus haut).

X. Régime de change

La monnaie de la Mauritanie est l'ouguiya (UM). En août 2002, la BCM a publié deux circulaires : la première limitait et réglementait le traitement des billets de banque étrangers, tandis que la seconde imposait une variante de l'obligation de rétrocession de devises selon laquelle 70 % des recettes d'exportations de poisson devaient être rapatriées par l'intermédiaire de la BCM. En juillet 2005, l'obligation de rétrocession a été abaissée à 60 %. En juillet 2006, elle a été éliminée pour les exportations de petite échelle de poisson pêché en haute mer et, en octobre 2006, elle a de nouveau été abaissée pour atteindre 25 % pour les exportations de la société de commerce à capitaux publics SMCP. En octobre 2006, la BCM a éliminé le rationnement de devises qui constituait une restriction à la réalisation des paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes au titre de l'article VIII, section 2 (a). D'octobre 2005 à janvier 2007, l'ouguiya était de facto rattaché au dollar EU, au taux de 268,6 UM pour un dollar EU. À la fin de janvier 2007, la BCM a lancé un marché d'enchères de devises. Vers la fin de l'année 2008, face à l'affaiblissement de la situation extérieure causé par le ralentissement économique mondial, la BCM a abandonné le système d'adjudications et a rétabli le rationnement des devises. En décembre 2009, la banque centrale a aboli les restrictions aux transactions courantes et rétabli le système d'adjudications. Le taux de change de facto reste classé comme un flottement dirigé sans trajectoire pré-annoncée.

XI. Dernières consultations au titre de l'article IV

Les consultations de 2008 au titre de l'article IV se sont déroulées à Nouakchott du 9 au 20 mars 2008. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI n° 08/231 le 19 mai 2008.

XII. Participation au PESF, aux RONC et aux évaluations des centres financiers off shore (CFO)

Une évaluation du secteur financier, réalisée conjointement par le FMI et la Banque mondiale, qui reposait principalement sur les travaux réalisés lors de deux visites en Mauritanie en février 2005 et en février-mars 2006 dans le cadre d'un Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), a été présentée au Conseil d'administration. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Le secteur financier, même en l'absence de signes des difficultés, n'appuie pas le développement économique et souffre de problèmes majeurs.
- Les banques sont vulnérables et inefficaces. Elles servent principalement leurs groupes économiques affiliés.
- Les intermédiaires financiers non bancaires sont sous-développés; le microcrédit démarre, avec des institutions dépendant des subventions.

- La réglementation du secteur financier, encore faible, a besoin d'être améliorée et mieux appliquée, malgré de récents progrès.
- L'infrastructure du secteur financier a besoin d'être modernisée — notamment le cadre juridique et judiciaire du secteur financier, les pratiques comptables et d'audit et le système de paiement.

Certaines recommandations ont déjà été mises en œuvre, notamment : la mise à niveau du cadre juridique du secteur financier et une intensification progressive de la concurrence dans le secteur bancaire grâce aux encouragements prodigués aux banques internationales réputées à entrer sur le marché.

Le module de transparence budgétaire du Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) a fait fond sur deux missions qui ont eu lieu respectivement du 14 au 24 mai 2002 et du 6 au 13 août 2002. Le rapport final de ce module du rapport RONC est publié sur le site Web du FMI.

XIII. Assistance technique (depuis 2005)

1. Département des marchés monétaires et de capitaux

Mission d'AT sur les questions de marchés des changes, 9-23 janvier 2005.

Missions d'AT périodiques de courte durée d'un panel d'experts sur la gestion des réserves de change, 13-26 juillet 2005.

Mission d'AT sur les instruments du marché monétaire, 7-19 mars 2006.

Mission d'AT sur le marché des changes, 17-19 décembre 2006.

Mission d'AT sur la comptabilité de la Banque centrale, 6 mars-4 mai 2007.

Mission d'AT sur la titrisation de la dette de l'État, 9-21 septembre 2007.

Mission d'AT sur la comptabilité de la Banque centrale, 20 octobre 2007-20 octobre 2008.

2. Département des finances publiques

Mission d'AT sur la gestion des dépenses publiques, 3-19 avril 2005.

Mission d'AT sur la réforme de l'administration budgétaire, 14-18 juin 2005.

Mission d'AT sur la politique fiscale, 25 mai-8 juin 2006.

Mission d'AT sur l'administration des douanes, 5-16 juin 2006.

Mission d'AT sur la gestion des recettes pétrolières, 24 octobre-7 novembre 2006.

- Mission d'AT sur l'administration fiscale, 12-23 mars 2007.
- Mission d'AT sur la politique fiscale, 27 février-11 mars 2008.
3. Département juridique
- Mission d'AT sur la rédaction de lois destinées à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, 23 février-1^{er} mars 2005.
4. Département des statistiques
- Consultant d'assistance technique sur les statistiques bancaires et monétaires, 8-22 novembre 2005.
- Mission d'AT sur les statistiques de la balance des paiements, 5-18 avril 2006.
- Mission d'AT sur les statistiques monétaires et financières, 13-26 juillet 2006.
- Mission d'AT sur les statistiques de la comptabilité nationale, 16-27 avril 2007.
5. AFRITAC
- Plusieurs missions d'AT en 2005–07, notamment sur l'administration de l'impôt et des douanes, l'informatisation de la chaîne des dépenses publiques, la gestion de la dette extérieure, les statistiques de finances publiques et la supervision et la réglementation du microcrédit.
- Plusieurs missions vers la fin de 2008 et au début de 2009, concernant la supervision du microcrédit, l'administration fiscal-douanière, la gestion de la dette publique et le développement des marchés financiers et les statistiques de la dette extérieure.

XIV. Représentant résident

M. Tijani est le nouveau représentant résident du FMI en Mauritanie depuis janvier 2010.

Annexe II—Mauritanie : Matrice de mise en œuvre du plan d'action conjoint			
Intitulé	Produits	Calendrier	Date d'achèvement prévue
A. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 mois à venir	Notes de politique économique	Septembre 2009	Mai 2010
Programme de travail du FMI pour les 12 mois à venir	Première revue de l'accord au titre de la FEC	Septembre 2010	Novembre 2010
	Deuxième revue de l'accord au titre de la FEC	Mars 2011	Mai 2011
B. Demandes de contribution au programme de travail de l'autre institution			
Demande du FMI à la Banque mondiale (avec justification sommaire)	Collaboration à l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu	Février 2010	Février 2010
Demande de la Banque au FMI (avec justification sommaire)	Rapport du Comité des prêts concessionnels	Décembre 2009	Février 2010
C. Accords sur les productions et missions à réaliser conjointement			
Productions à réaliser conjointement sur les 12 mois à venir	Analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu	Décembre 2009	Février 2010
	Rapport d'avancement du DSRP Report	Mai 2010	Juin 2010
	Cadre budgétaire à moyen terme	Mai 2010	Juin 2010

ANNEXE III. RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE — APPENDICE SUR LES QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Au 30 janvier 2010

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : La communication des données présente quelques insuffisances, mais elles sont globalement adéquates aux fins de la surveillance. Les domaines les plus concernés sont les suivants : comptabilité nationale, balance des paiements et statistiques de la dette extérieure. Depuis 2005, le Département des statistiques et l'AFRITAC Ouest aide les autorités à améliorer les statistiques macroéconomiques.

Comptabilité nationale : Il y a encore beaucoup de travail à accomplir pour mettre en œuvre la méthodologie du *Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993)* et transposer les estimations des prix constants à la base 1998. L'Office national des statistiques (ONS) a finalisé les estimations pour 1998–2001 et établi des estimations provisoires pour 2002–05. L'ONS a terminé les estimations de 2006 et travaille sur celles de 2007–2008. L'AFRITAC Ouest fournit une assistance technique.

Statistiques des prix : La version actuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) mise au point avec l'assistance d'AFRISTAT a été publiée depuis mai 2004. La couverture géographique de l'IPC se limite à la capitale Nouakchott. Les autorités comptent établir un nouvel IPC rendant compte des récentes tendances de la consommation.

Statistiques de finances publiques : Ces statistiques ont bénéficié des efforts récents en vue de rendre les données plus complètes grâce à l'adoption de techniques d'établissement systématique. À la suite des améliorations méthodologiques en cours, les autorités devraient être en mesure de publier des états mensuels des comptes de trésorerie.

Statistiques monétaires : Les statistiques monétaires de la BCM sont conformes à la méthodologie du *Manuel des statistiques monétaires et financières* et aux recommandations du SGDD pour ce qui est de la diffusion des données. Plus précisément, la BCM a construit et mis en place des tableaux de passage des données de base des statistiques monétaires au nouveau formulaire de déclaration normalisé (FDN) pour la communication des statistiques monétaires au Département des statistiques. Parallèlement, la BCM a poursuivi la mise en œuvre des recommandations des diverses missions dévaluation du système de sauvegarde. La BCM affiche les statistiques monétaires sur son site Internet officiel (les données les plus récentes se rapportent à décembre 2007). À la suite des améliorations méthodologiques récentes, la BCM devrait maintenant être en mesure de communiquer mensuellement ses statistiques monétaires au Département des statistiques en utilisant les formulaires 1SR, 2SR et 5SR, à commencer par les données de la fin-janvier 2010, puis établir progressivement les FDN en remontant jusqu'à décembre 2001.

Balance des paiements : Les statistiques de la balance des paiements présentent de sérieuses lacunes dans la mesure où de nombreuses composantes sont le plus souvent basées sur des estimations et il n'y a pas d'efforts systématiques pour recueillir les données relatives à certains types de transferts, aux investissements directs étrangers et aux revenus du tourisme. En outre, les exportations non minières, les services et les flux de capitaux à court terme ne sont pas bien mesurés en raison de la sous-déclaration des transactions extérieures par les banques commerciales. Aucune situation des statistiques de balance des paiements n'est communiquée au Département des statistiques. Une assistance technique de l'AFRITAC Ouest pourrait aider à remédier à certains de ces lacunes.

II. Normes et qualité des données

La Mauritanie participe au Système général de diffusion des données (SGDD). Les métadonnées ont besoin d'être actualisées.

Pas de données RONC disponibles.

III. Communication des données au Département des statistiques (facultatif)

La Mauritanie ne communique pas de statistiques de finances publiques au Département des statistiques. Les statistiques monétaires ne sont pas communiquées actuellement à l'aide des FDN 1SR, 2SR et 5SR.

TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE

Décembre 2009

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence des communications ⁶	Fréquence des publications ⁶
Taux de change	Janvier 2010	Février 2010	Q	Q	Q
Avoirs en réserves internationales et passifs des autorités monétaires ¹	Janvier 2010	Février 2010	M	M	ND
Monnaie centrale	Janvier 2010	Février 2010	M	M	ND
Monnaie au sens large	Janvier 2010	Février 2010	M	M	ND
Bilan de la banque centrale	Janvier 2010	Février 2010	M	M	ND
Bilan consolidé du système bancaire	Décembre 2009	Janvier 2010	M	M	ND
Taux d'intérêt ²	Décembre 2009	Janvier 2010	H	H	H
Indice des prix à la consommation	Janvier 2010	Février 2010	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	Janvier 2010	Février 2010	M	M	I
Stocks de la dette de l'administration centrale et garantie par elle ⁵	Décembre 2009	Janvier 2010	A	A	I
Solde du compte courant de la balance des paiements	Décembre 2009	Janvier 2010	T	T	I
Exportations et importations de biens et de services	Décembre 2009	Janvier 2010	T	T	I
PIB/PNB	2009 ⁷	Janvier 2010	A	A	I
Dette extérieure brute	Décembre 2009	Janvier 2010	A	A	I

¹Inclut les avoirs de réserves engagés ou grevés de même que les positions dérivées nettes.

²À la fois basés sur le marché et fixés officiellement, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les effets et les obligations.

³Financement bancaire local, étranger et non bancaire local.

⁴Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et caisse de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵Y compris la ventilation en monnaies et en échéances.

⁶Q-quotidien), H-hebdomadaire, M-mensuel, T-trimestriel, A-annuel, I-irrégulier, ND- non disponible.

⁷Préliminaire

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Analyse de viabilité de la dette

Préparée par les services du FMI et de
l'Association internationale de développement

Approuvée par Alan MacArthur et Dhaneshwar Ghura (FMI)
et Carlos Primo Braga et Sudhir Shetty (Banque mondiale)

26 février 2010

La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) appliquée à un pays à faible revenu, réalisée conjointement par le FMI et la Banque mondiale, révèle que, malgré la survenance de plusieurs chocs, notamment le ralentissement de l'activité économique mondiale, la Mauritanie a conservé un risque de surendettement modéré.¹ Dans le scénario de référence, tous les indicateurs d'endettement restent en-dessous de leurs seuils indicatifs déterminés par la qualité des politiques mises en œuvre, à l'exception d'un dépassement mineur et temporaire du seuil relatif au ratio de la valeur actuelle nette (VAN) de la dette au PIB. Les indicateurs de la dette publique conservent une tendance à la baisse. Les tests de résistance font apparaître que la Mauritanie est particulièrement vulnérable aux chocs qui affectent les exportations, soulignant l'importance de maintenir le cap d'une politique macroéconomique et d'une stratégie d'emprunt prudentes, d'améliorer la gestion de la dette et de diversifier l'économie.

I. CADRE GÉNÉRAL

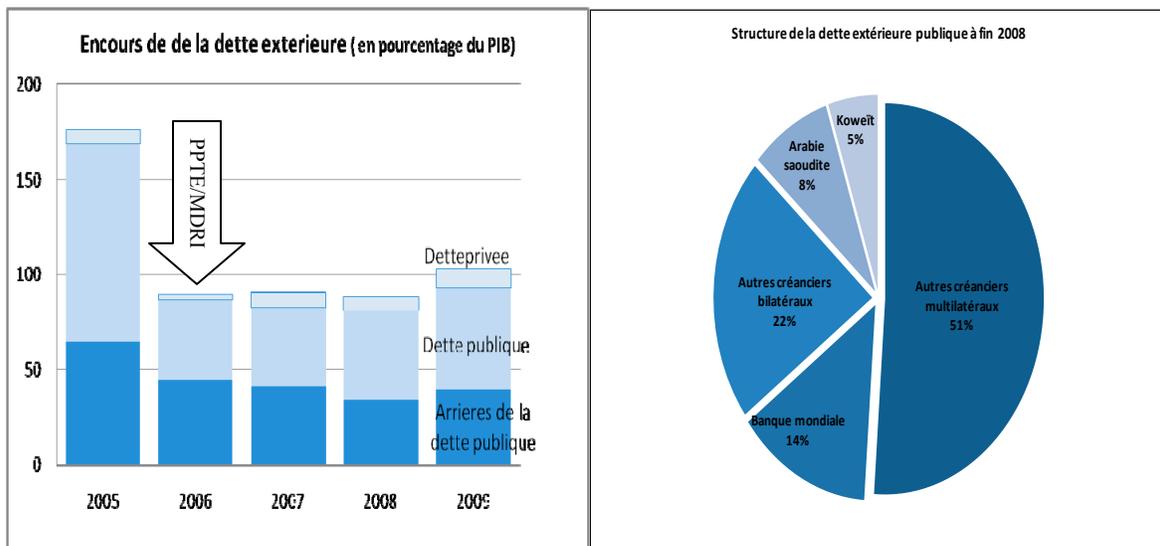
1. **Cette analyse met à jour l'AVD de 2008.** Elle repose sur les données du cadre macroéconomique à long terme présentées dans le rapport rédigé à l'issue des consultations de 2009 au titre de l'article IV. L'évaluation qui en résulte reste globalement similaire aux conclusions de l'AVD de 2008 bien que la situation des comptes publics et extérieurs soit

¹ L'AVD appliquée à la dette extérieure et à la dette publique des pays à faible revenu présentée dans ce document repose sur les critères classiques du cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu. ** Voir "Debt Sustainability in Low-Income Countries: Proposal for an Operational Framework and Policy Implications" (<http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/020304.htm>) et IDA/SECM2004/0035, 2/3/04) et "Debt Sustainability in Low-Income Countries: Further Considerations on an Operational Framework, Policy Implications" (<http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/091004.htm>, IDA/SECM2004/0629, 9/10/04) et "Applying the Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries Post Debt Relief," (<http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2006/110606.pdf> et IDA/SecM2006-0564, 11/8/06).

moins bonne que projetée auparavant et que les perspectives à moyen terme ne soient pas aussi favorables qu'initialement prévu. Les prévisions à long terme restent globalement les mêmes, raison pour laquelle la Mauritanie conserve un risque de surendettement modéré.

2. **L'allègement de dette obtenu dans le cadre des initiatives PPTE et IADM a contribué à affermir la viabilité de la dette mauritanienne.** La Mauritanie a atteint son point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE en 2002 et a bénéficié d'une assistance IADM en 2006. Les conventions d'allègement ont été parachevées avec la plupart des créanciers mais aucun accord n'a encore été conclu sur les arriérés envers les créanciers non membres du Club de Paris (Libye et Koweït). Ces arriérés s'élevaient à environ 1,2 milliard de dollars EU à fin 2009 (près de la moitié de l'encours de la dette extérieure nominale de la Mauritanie) dont près de 1 milliard de dollars EU (83 %) envers le Koweït.

Graphique 1. Évolution et composition de la dette extérieure

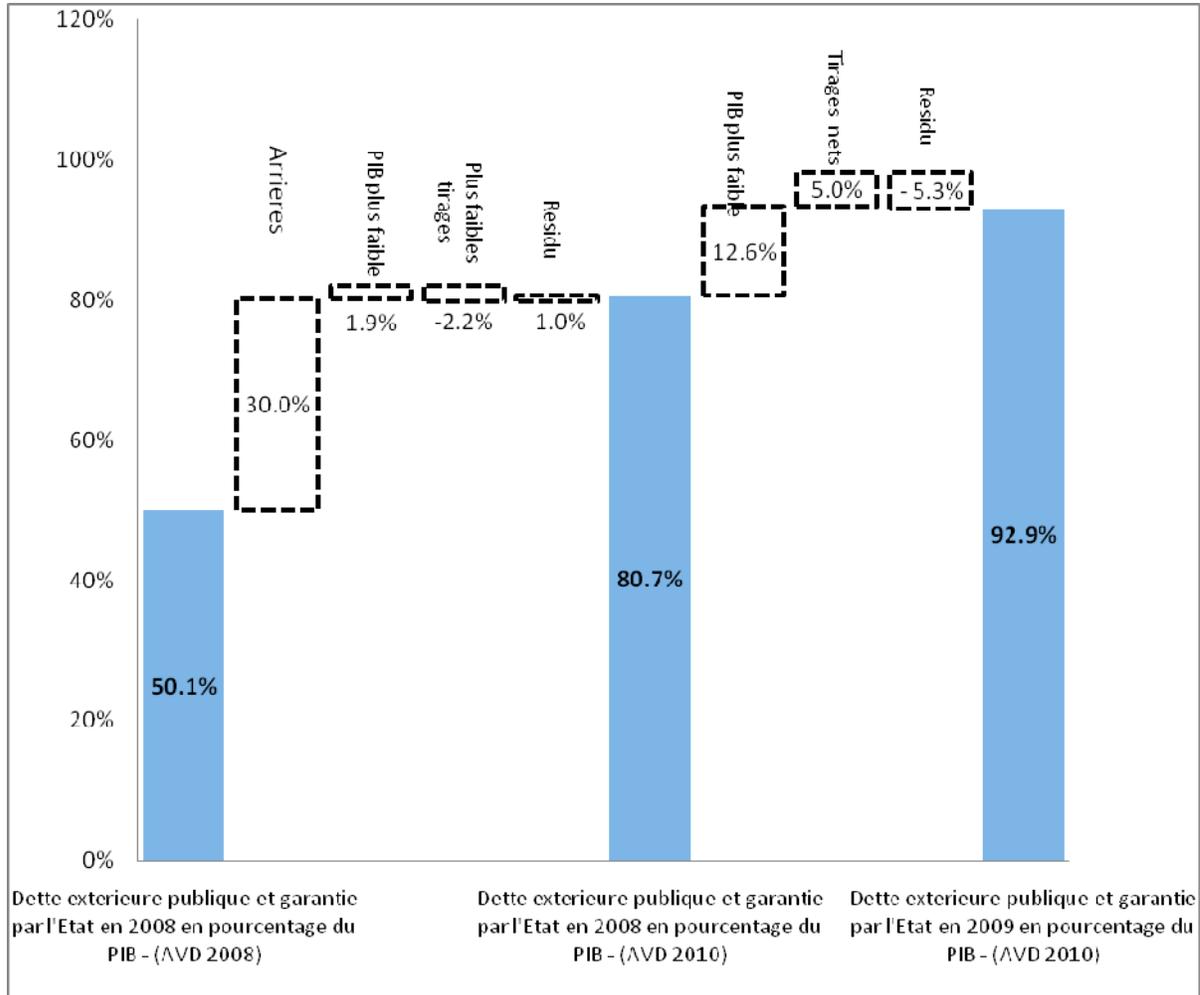


3. **À fin 2008, la dette extérieure totale s'élevait à 2,8 milliards de dollars EU** soit 88,5 % du PIB. Le montant brut de la dette extérieure publique et garantie par l'État² représentait environ 81 % du PIB, contre une projection établie à environ 50 % dans la précédente AVD. L'écart s'explique essentiellement par le non apurement des arriérés envers les deux créanciers non membres du Club de Paris précités. Hormis ces arriérés, le ratio de la dette extérieure publique est resté globalement inchangé (graphique 2). Les principaux créanciers sont l'AID, l'Arabie saoudite et le Koweït. Les données préliminaires indiquent que le ratio de la dette extérieure publique au PIB a été porté à près de 93 % à la fin 2009, en raison principalement de la contraction du PIB. À fin 2008, l'encours de la dette publique (dettes extérieure et intérieure nettes des réserves du fonds pétrolier) était à environ 89 % du PIB.

² L'État comprend l'administration centrale et les entreprises publiques (sauf la SNIM).

Graphique 2. Facteurs explicatifs de :

- i) l'écart entre les estimations de la dette extérieure publique et garantie par l'État en pourcentage du PIB en 2008, entre les AVD de 2008 et de 2010
- ii) la variation de la dette extérieure publique et garantie par l'État entre 2009 et 2008



II. HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES DE L'AVD

4. Depuis la dernière AVD, la production et les exportations de pétrole ont été fortement revues à la baisse, suivant les tendances de la production observées en 2008 et 2009. La production de pétrole³ devrait atteindre 10,2 millions de barils par an sur la période 2009-29 (contre 13,9 millions de barils prévus dans l'AVD de 2008). Les nouvelles projections sont prudentes, du fait que le programme intensif de prospection en cours pourrait accroître le potentiel des réserves pétrolières et gazières.

³ L'épuisement des réserves intervient au-delà de l'horizon des projections.

5. **Les perspectives à moyen terme subissent le contrecoup des récents chocs exogènes.** La Mauritanie a été durement frappée par les crises pétrolière et alimentaire survenues il y a environ deux ans, puis par la récession mondiale en 2008-09 dont l'impact s'est fait ressentir à travers la baisse des prix et de la demande des principaux produits d'exportation du pays (fer, cuivre et produits halieutiques). Les conséquences de ces chocs exogènes ont été accentuées par la crise politique interne provoquée par le coup d'État militaire d'août 2008 et l'effondrement inattendu de la production pétrolière. Ces chocs ont considérablement affaibli l'économie mauritanienne et ses perspectives de croissance. Ainsi, à moyen terme, il est prévu que l'activité économique, les exportations et les situations budgétaires et extérieures soit moins favorables que celles retenues dans les projections initiales.

6. **Les indicateurs macroéconomiques à long terme restent toutefois inchangés pour l'essentiel.** L'économie devrait renouer avec une croissance du PIB hors pétrole forte et durable, soutenue par les grands projets d'investissement en cours, notamment le projet d'expansion de la capacité de la société nationale d'exploitation du minerai de fer (estimé à 1 milliard de dollars EU).⁴ La position extérieure devrait, par conséquent, se renforcer progressivement. Au plan budgétaire, le déficit hors pétrole devrait se creuser, en raison des besoins sociaux et des besoins en infrastructures mais il sera néanmoins intégralement financé par les recettes pétrolières. L'inflation annuelle moyenne resterait autour de 5 % durant la période de projection.

7. **L'encours des arriérés vis-à-vis du Koweït et de la Libye est supposé faire l'objet d'un rééchelonnement en 2010 et en 2011.** Les autorités ont précisé que les travaux techniques préparatoires sont achevés mais que les négociations finales ont été interrompues par le coup d'État militaire d'août 2008. L'élection présidentielle de juillet 2009 a permis à la Mauritanie de revenir à l'ordre constitutionnel et les nouvelles autorités redoublent d'efforts pour rétablir rapidement le dialogue avec les deux créanciers. Elles s'attendent à conclure des accords bilatéraux avec eux dans les mois à venir. Ainsi, conformément aux directives qui régissent l'AVD appliquée à des pays à faible revenu ayant franchi le point d'achèvement, il est supposé que l'allègement de dette obtenu auprès du Koweït et de la Libye, sera comparable aux termes prévus par l'initiative PPTE.⁵

⁴ Le projet a 4 composantes : a) accroissement de la capacité; b) construction d'un nouveau port maritime minéralier; c) modernisation de la liaison ferroviaire entre la mine et le port maritime; et d) construction d'une base de maintenance. Le financement est assuré par plusieurs institutions financières, dont la Banque Africaine de Développement, la Banque Européenne d'Investissement, l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Islamique de Ce projet est destiné à accroître la capacité de production de minerai de fer L'absence de données détaillées ne nous permet pas de saisir intégralement l'impact sur la croissance des autres projets identifiés en cours et à venir.

⁵ Voir la note de référence "Staff Guidance Note on the Application of the Joint Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries" disponible sur les sites www.imf.org et www.worldbank.org.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques sous-jacentes

Croissance du PIB réel : le taux de croissance annuel du PIB réel devrait se maintenir à 5,3 % par an en moyenne sur la période 2010-14, soutenu par la vigueur de l'activité du secteur non pétrolier entretenue par un vaste programme d'investissements lourds relatifs à la production et la distribution d'eau, à la construction d'un grand port et à un gros investissement (estimé à 1,1 milliard de dollars EU) visant à accroître la capacité de production de la compagnie nationale d'exploitation du fer. Une fois ces projets achevés, la croissance devrait se stabiliser autour de 4,5 % par an sur la période 2015-29. Les risques à court terme tiennent à la volatilité du marché des produits de base, notamment à l'effondrement des prix du minerai de fer et de cuivre, ainsi qu'au déficit prolongé de la production d'électricité. Dans une optique positive, l'accélération des réformes structurelles en vue d'améliorer le climat des affaires et le rendement accru des projets en cours seraient de nature à stimuler la croissance.

Inflation : la poursuite de politiques monétaire et budgétaire prudentes permettra de maintenir une inflation à un chiffre, autour de 5 %.

Solde extérieur courant : le déficit extérieur courant devrait culminer à environ 16,5 % du PIB en 2011, essentiellement en raison de l'augmentation des importations liées à l'exécution des grands projets dans les secteurs des mines, des transports et de l'hydraulique. La position extérieure devrait s'affermir de manière progressive après 2012, les exportations demeurant autour de 45 % du PIB jusqu'en 2022 (puis retombant à environ 40 % en 2029) tandis que les importations tomberaient progressivement à 41 % du PIB en 2029. L'investissement direct étranger net devrait être progressivement ramené de 8 % du PIB environ en 2008 à 2,3 % en 2029.

Mauritanie — Grands projets, 2009-12
(En millions de dollars EU)

	Coût total du projet	Décaissements prévus			
		2009	2010	2011	2012
I) Programme de développement et de modernisation de la SNIM en pourcentage du PIB	1072	25,9	268,9	392,9	347,8
<i>dont</i> : Expansion de la capacité de production de minerai de fer	776	0,9	8,4	11,5	9,5
Construction d'un nouveau port minéralier	170				
II) Extension du port en eau profonde de Nouakchott	300	0	102	102	96
III) Projet hydraulique Aftout Essahli	450	236	100	15	0
Total		261,9	470,9	509,9	443,8
en pourcentage du PIB		8,8	14,7	14,9	12,1

Source : autorités mauritaniennes.

Soldes des comptes publics : les hypothèses du cadrage sont les suivantes : a) stabilisation des recettes non pétrolières autour de 24 % du PIB hors hydrocarbures sur la période de projection; b) stabilisation des dons à 1 % sur le long terme; c) point culminant des recettes pétrolières à 4 % du PIB en 2022, avant leur diminution régulière, revenant à 3,1 % du PIB en 2029. Le déficit du budget hors hydrocarbures et dons inclus devrait, selon les projections, se rétrécir progressivement, passant de 9 à environ 3,6 % du PIB hors hydrocarbures entre 2008 et 2029. Le solde du budget primaire devrait s'améliorer, passant d'un déficit de 3,2 % du PIB en 2009 à un excédent de 0,9 % en 2029.

Financement extérieur : le cadrage suppose que les autorités réussiront à obtenir des financements complémentaires, équivalant aux niveaux des engagements d'aide extérieure pris lors de la réunion du groupe consultatif de décembre 2007. À cet effet, le gouvernement entend organiser une réunion de suivi de ces engagements en 2010. Le scénario de référence table sur le fait que la Mauritanie empruntera principalement à des conditions concessionnelles. Il est prévu que les nouveaux emprunts s'éloignent progressivement des financements concessionnels. L'élément don moyen des nouveaux emprunts tombera à 18 % environ en 2029.

Financement intérieur : essentiellement sous forme de bons du Trésor détenus par les banques, s'établit à 8 % du PIB à fin 2008. Il devrait être maintenu autour de 9 % jusqu'en 2029.

Taux d'intérêt réels. Le taux d'intérêt réel de la dette intérieure à court terme avoisine 5 %.

III. VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

8. **Il ressort de l'analyse que la Mauritanie présente un risque de surendettement sur la dette extérieure modéré.**⁶ L'analyse a été effectuée selon les critères du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu. La Mauritanie entre dans la catégorie des pays à « résultats moyens » de l'indice d'évaluation du cadre institutionnel et des politiques mises en œuvre par les pays.⁷ De ce fait, les seuils indicatifs d'endettement liés aux politiques qui ont servi aux fins de cette analyse sont ceux qui s'appliquent aux pays de cette catégorie. Les seuils d'endettement de ces pays sont les suivants: a) ratio VAN de la dette/exportations de biens et de services de 150 %; b) ratio VAN de la dette/PIB de 40 %; et c) ratio VAN de la dette/recettes publiques de 250 %. Les ratios du service de la dette sont : a) 20 % des exportations de biens et de services; et b) 30 % des recettes publiques.

Scénario de référence

9. **Tous les indicateurs d'endettement restent inférieurs aux seuils indicatifs liés aux politiques mises en œuvre, hormis un franchissement marginal et temporaire du seuil relatif au ratio de la valeur actuelle (VAN) de la dette au PIB.** Les ratios VAN de la dette/exportations et VAN de la dette/recettes publiques restent bien en dessous de leur seuil indicatif lié aux politiques mises en œuvre sur toute la période de projection (graphique 1). Par ailleurs, ces ratios baissent régulièrement et se situent, d'après les estimations, à 40 % environ sous les seuils indicatifs au cours des dix dernières années de projection. Mais le ratio de la VAN de la dette au PIB ne passe sous son seuil indicatif qu'à partir de 2016. La détérioration des indicateurs d'endettement sur le moyen terme, par rapport à la précédente AVD s'explique surtout par: i) le nouveau prêt contracté par la compagnie minière nationale pour accroître sa capacité de production et d'exportation; ii) la révision à la baisse des projections de la production pétrolière; et iii) l'abaissement du taux d'escompte de 5 à 4 %. Les ratios du service de la dette indiquent que les risques de liquidité restent sous les seuils indicatifs.

⁶ D'après les directives sur les AVD des pays à revenus bas, l'existence des arriérés pourrait suggérer que le pays est surendetté, à moins que des raisons autres que la charge du service de la dette expliquent le fait que le service de la dette ne soit pas assuré. En dépit des arriérés de paiements extérieurs significatifs, la Mauritanie n'est pas considérée comme un pays surendetté car ses arriérés se rapportent à des dettes considérées précédemment comme « passive ».

⁷ Dans le cadre d'AVD applicable aux pays à faible revenu, la qualité des politiques et des institutions est mesurée par l'indice du Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) de la Banque Mondiale, et cette qualité est classée dans une des trois catégories suivantes : forte, moyenne et faible. La notation moyenne pour le CPIA pour la Mauritanie est entre 2006-2008 de 3,33, au dessus du seuil de 3,25 (voir <http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/tablesCPR.pdf>).

Autres scénarios et tests de résistance

10. **Sous les deux autres scénarios, tous les indicateurs de la charge de la dette extérieure — sauf le ratio VAN de la dette/PIB — restent en-deçà de leur seuil respectif.** Dans le scénario historique (l'évolution des indicateurs macroéconomiques est conforme aux résultats des dix dernières années) et sous celui où les conditions d'emprunt sont moins favorables (nouveaux emprunts à un taux d'intérêt supérieur de 2 % à celui du scénario de référence), les ratios VAN de la dette/exportations et recettes publiques restent sous leur seuil respectif. Le scénario historique basé sur le maintien d'un niveau d'IDE relativement élevé (12 % du PIB) fait apparaître une trajectoire plus optimiste du ratio d'endettement par rapport au scénario de référence. Toutefois, le maintien de l'IDE à 12 % du PIB sur le long terme semble peu probable.

11. **Les tests paramétriques révèlent la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes et en particulier à la baisse de la croissance des exportations en valeur.** Le test le plus extrême envisage un choc d'un écart-type sur les exportations de biens et de services en 2010-11. Sur la base de cette hypothèse, tous les indicateurs d'endettement dépassent leurs seuils avant de revenir à des niveaux viables vers 2017 pour le ratio VAN de la dette/recettes publiques et vers 2022-23 pour le ratio VAN de la dette/exportations et VAN/PIB.⁸ Le ratio VAN de la dette/exportations ne dépasse pas son seuil indicatif, quel que soit le cas de figure, tandis que le ratio VAN/recettes publiques le franchit dans l'hypothèse d'une dépréciation de la monnaie — celle d'une dépréciation du taux de change de 30 % en 2010 — pendant quatre ans. Le ratio de la dette au PIB dépasse également le seuil sous plusieurs autres tests de résistance.

IV. VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

Scénario de référence

12. **Dans le scénario de référence, le ratio VAN de la dette publique nette/PIB diminue régulièrement sur l'horizon de projection.** L'endettement public total comprend surtout la dette publique et la dette garantie par l'État (à 90 %) qui suit donc de près la dynamique de sa composante extérieure. L'endettement public net tombe à 27 % du PIB en 2029, contre 89 % du PIB en 2008. Cette baisse dénote la politique suivie par les autorités en vue de dégager un excédent du solde budgétaire primaire à partir de 2018, allant de pair avec une croissance économique relativement forte et durable.

⁸ Les tests de normalisation modélisent une baisse des performances des exportations de 16 % en 2010-2011. Dans l'hypothèse où la croissance des exportations soit ramenée à 0 % entre 2010-2011, les ratios de la dette franchissent de façon marginale et pendant 3 ans.

Autres scénarios de référence et tests de résistance

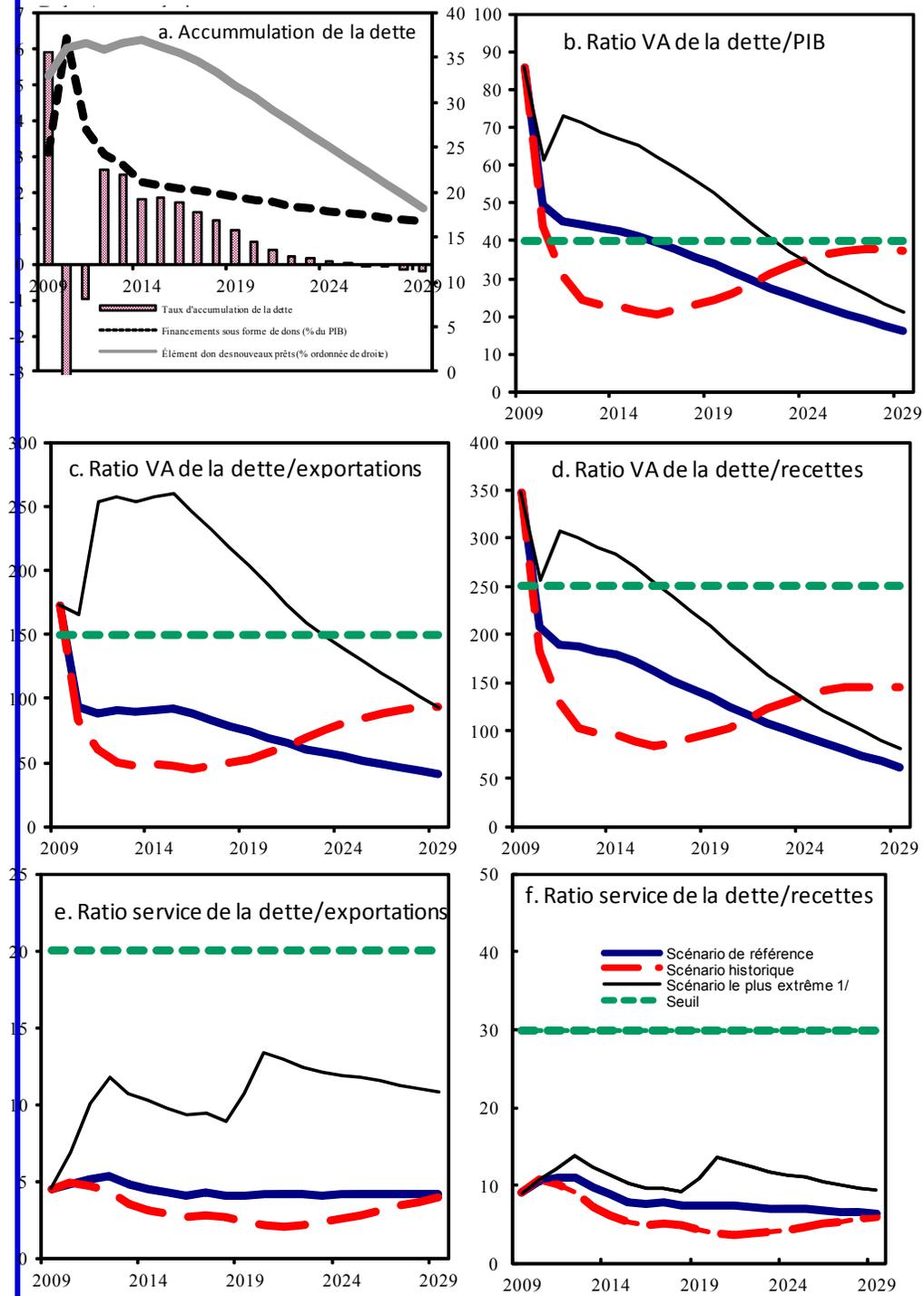
13. **Les tests de résistance révèlent une certaine sensibilité, notamment à l'évolution du taux de change, aux dérapages budgétaires et à la croissance à long terme.** La trajectoire de la dette publique est vulnérable aux chocs atteignant le solde du budget primaire. Si le déficit du budget primaire se maintient autour de 3½ % du PIB (comme en 2009), le ratio d'endettement resterait à environ 60 % du PIB jusqu'en 2029. Ceci indique bien évidemment que l'orientation budgétaire de 2009 n'est pas viable et que le rééquilibrage budgétaire s'impose pour rendre la situation des finances publiques viable. La trajectoire de la dette est aussi sensible au choc d'une « croissance du PIB en diminution permanente ». Sur la base de cette dernière hypothèse, la VAN de la dette publique atteindrait 52 % du PIB en 2029, contre 24 % selon la projection du scénario de référence. Les indicateurs de la dette publique augmentant aussi en cas de forte dépréciation du taux de change, comme le montre le test basé sur une dépréciation de 30 % en termes réels en 2010.

V. CONCLUSION

14. **Comme celle de 2008, la présente AVD appliquée à un pays à faible revenu indique que la Mauritanie présente un risque de surendettement modéré.** Les ratios VAN de la dette/recettes publiques et exportations resteraient bien en-deçà de leurs seuils liés aux politiques mises en œuvre sur la période de projection tandis que le ratio VAN de la dette/PIB révèle un léger dépassement du seuil indicatif y afférent jusqu'en 2016. Cette dernière trajectoire de l'endettement est calculée à partir de données brutes et ne tient pas compte des réserves accumulées au Fonds pétrolier (1,1 % du PIB en 2016).

15. **La dynamique de la dette est sujette à risques.** La vulnérabilité du pays aux chocs afférents aux exportations montre à quel point il importe que la Mauritanie applique une stratégie d'emprunt prudente, améliore la gestion de sa dette, poursuive une politique macroéconomique saine et diversifie son économie. Il appartient aux autorités de mener une politique macroéconomique viable et de poursuivre une stratégie à moyen terme prudente en matière de nouveaux emprunts. D'un autre côté, les projections de la production d'hydrocarbures ont été très prudentes, malgré quelques indices signalant un surcroît de réserves pétrolières et gazières. En outre, les grands projets d'investissement en cours de réalisation devraient aboutir à une accélération de la croissance qui n'a pas été entièrement prise en compte au niveau du cadrage macroéconomique.

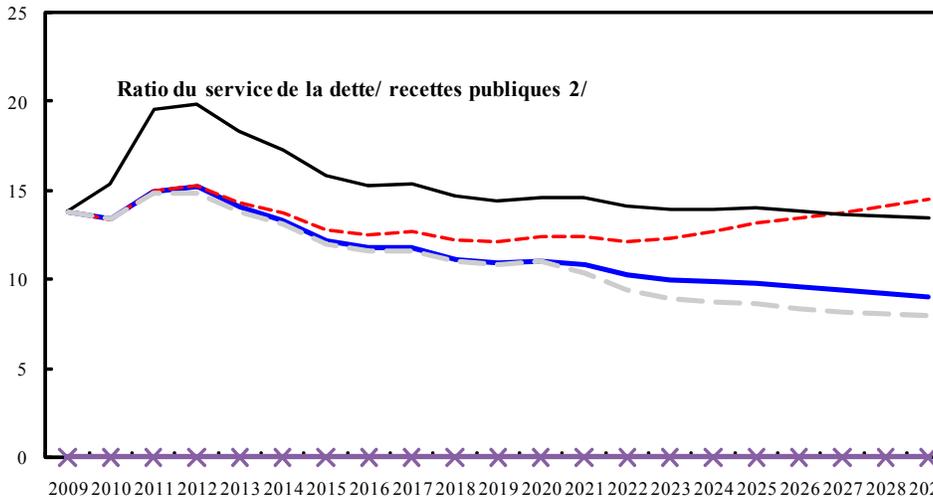
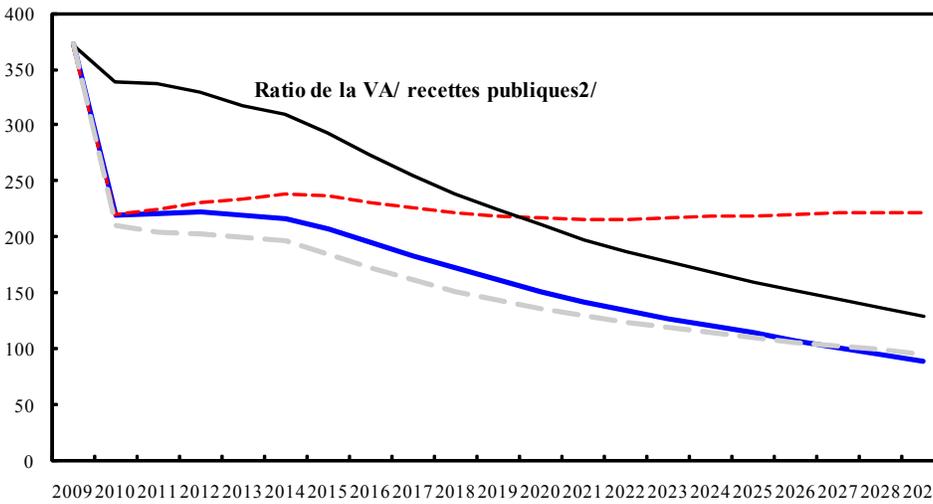
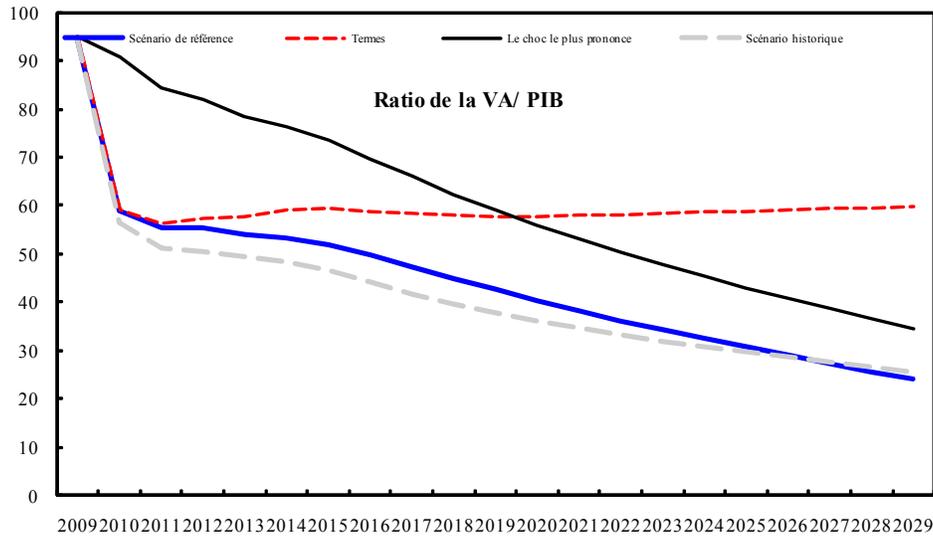
Graphique I.1 Mauritanie — Indicateurs de la dette publique et garantie par l'État sous différents scénarios, 2009-29



Sources : autorités mauritaniennes et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2019. Il correspond à un choc afférent aux exportations dans les graphiques b, c, d, e et f.

Graphique I.2. Mauritanie: Indicateurs d' Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2009-2029 1/



Sources: Autorités Mauritaniennes et estimations des services du FMI

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2019.

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Tableau 1a. Mauritanie — Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2007-2029 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels		Moyenne 0 Ecart-type Historique 0		Projections									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2009-2014 Moyenne	2019	2029	2015-2021 Moyenne		
Dette extérieure (nominale) 1/	90.4	88.5			103.1	71.5	74.8	79.7	76.4	72.4		48.8	20.0	
dont : dette publique et garantie par l'État (PPG)	82.9	80.7			92.9	58.8	55.3	55.1	53.9	53.0		41.6	18.6	
Variation de la dette extérieure	1.1	-1.9			14.6	-31.6	3.3	4.9	-3.3	-4.1		-4.5	-1.9	
Flux créateurs de dette identifiés	0.5	-8.3			21.8	0.0	8.2	5.7	-1.8	-2.3		-3.8	-3.1	
Déficit du compte courant hors intérêts	16.5	14.6	15.4	15.8	11.0	10.3	14.6	12.8	7.6	6.3	10.4	1.8	-0.4	0.6
Déficit de la balance des biens et services	22.4	22.2			17.8	17.1	19.0	16.8	11.0	9.8		4.0	1.0	
Exportations	51.1	54.4			49.7	52.8	51.2	49.1	48.1	46.4		45.7	39.7	
Importations	73.4	76.6			67.6	69.9	70.2	65.9	59.1	56.2		49.6	40.7	
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	-5.0	-5.6	-7.8	2.0	-7.7	-6.1	-4.9	-4.4	-3.7	-3.9		-3.6	-2.7	-3.3
dont : transferts officiels	-2.5	-3.5			-2.0	-3.8	-2.5	-2.1	-1.6	-1.8		-1.8	-1.4	
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	-0.9	-2.0			0.9	-0.7	0.5	0.4	0.4	0.4		1.4	1.4	
Investissements directs étrangers, net (négatifs = entrée de capital)	-10.8	-7.9	-12.0	13.1	-6.1	-0.2	-3.0	-4.2	-5.4	-6.4		-4.5	-2.3	-3.6
Dynamiques endogènes de la dette 2/	-5.2	-14.9			16.9	-10.2	-3.4	-2.9	-3.9	-2.2		-1.1	-0.5	
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.2	1.2			2.0	1.7	1.9	2.2	2.4	2.3		1.2	0.5	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.8	-2.7			1.1	-4.2	-3.4	-3.8	-4.4	-3.9		-2.3	-0.9	
Contribution des variations de prix et des taux de change	-5.6	-13.4			13.8	-7.7	-1.9	-1.4	-1.9	-0.5		-0.8	1.3	
Résiduel (3-4) 3/	0.6	6.4			-7.2	-31.6	-4.9	-0.8	-1.6	-1.8		-0.7	...	
dont: financement exceptionnel	1.2	1.2			0.7	-30.8	-3.1	0.7	0.7	0.6		0.2	0.1	
VA de la dette extérieure 4/	...	81.0			96.1	62.4	64.6	69.1	65.7	61.8		41.0	17.6	
En pourcentage des exportations	...	148.9			193.2	118.0	126.2	140.6	136.6	133.3		89.8	44.3	
VA de la dette extérieure PPG	...	73.2			85.9	49.6	45.1	44.4	43.2	42.4		33.8	16.2	
En pourcentage des exportations	...	134.6			172.7	93.9	88.1	90.5	89.9	91.5		74.1	40.7	
En pourcentage des recettes budgétaires	...	313.0			347.7	207.6	189.6	187.6	183.1	179.3		134.5	62.6	
Ratio du service de la dette/ exportations (en pourcentage)	1.5	6.1			7.0	7.0	7.5	8.5	9.7	11.3		7.7	4.5	
Ratio du service de la dette PPG/ exportations (en pourcentage)	0.8	4.4			4.5	4.8	5.2	5.3	4.8	4.5		4.1	4.2	
Ratio du service de la dette PPG/ recettes budgétaires (en pourcentage)	1.6	10.3			9.1	10.7	11.1	11.1	9.8	8.9		7.4	6.4	
Besoins de financement brut (en Milliards de dollars EU)	0.3	0.5			0.4	0.7	0.7	0.7	0.5	0.4		0.2	0.0	
Déficit du compte courant hors intérêt stabilisant la dette en point de PIB	15.4	16.5			-3.6	41.9	11.3	7.9	10.9	10.3		6.3	1.5	
Hypothèses clés macroéconomiques														
Taux de croissance du PIB réel (en pourcent)	1.0	3.7	4.5	3.2	-1.1	4.6	5.2	5.4	6.0	5.4	4.3	4.8	4.5	4.6
Variation du déflateur du PIB exprimée en dollar EU (en pourcent)	6.7	17.4	7.1	12.6	-13.5	8.0	2.7	1.9	2.5	0.7	0.4	3.8	3.2	3.4
Taux d'intérêt effectif (en pourcent) 5/	1.5	1.6	0.8	0.6	1.9	1.8	2.9	3.2	3.3	3.1	2.7	2.5	2.3	2.4
Croissance des exportations de biens et services exprimées en dollar EU (%)	2.3	29.6	20.0	35.8	-21.8	20.0	4.6	3.1	6.3	2.3	2.4	9.0	5.9	7.1
Croissance des importations de biens et services exprimées en dollar EU (%)	35.8	26.8	19.4	25.5	-24.5	16.9	8.4	0.9	-2.7	0.9	0.0	6.3	6.4	5.8
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en pourcent)	33.0	36.0	36.6	35.8	36.6	37.1	35.9	32.0	18.3	28.3
Recettes publiques (à l'exclusion des dons, en pourcentage du PIB)	25.0	23.4			24.7	23.9	23.8	23.7	23.6	23.7		25.2	25.8	25.3
Apports d'aide (en Milliards de dollars EU) 7/	0.1	0.1			0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1		0.1	0.1	
dont : les dons	0.1	0.0			0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0		0.1	0.1	
dont : les prêts concessionnels	0.0	0.1			0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		0.0	0.0	
Financement équivalent en don (en pourcentage du PIB) 8/			3.1	6.3	3.7	3.1	2.8	2.3		1.9	1.2	1.7
Financement équivalent en don (en pourcentage du financement extérieur) 8/			39.5	51.7	46.5	47.3	48.2	51.1		56.6	57.9	57.7
<i>Pour mémoire :</i>														
PIB nominal (en Milliards de dollars EU)	2.9	3.5			3.0	3.4	3.7	4.0	4.3	4.6		6.9	14.9	
Croissance du PIB nominal en dollars EU	7.8	21.7			-14.4	13.0	8.0	7.4	8.6	6.1	4.8	8.8	7.9	8.2
VA de la dette extérieure PPG (en Milliards de dollars EU)	0.0	2.4			2.6	1.7	1.7	1.8	1.9	1.9		2.3	2.4	
(VAT-VAT-1)/PIBT-1 (en pourcent)					5.9	-29.8	-1.0	2.7	2.5	1.8	-3.0	1.0	-0.2	0.2

Sources : autorités mauritaniennes; projections et estimations des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Dérivé de $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r)$ multiplié par les ratios de dette antérieurs, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et r = taux de croissance du déflateur du PIB (exprimé en dollars EU).

3/ Inclut les financements exceptionnels (tels que les variations d'arriérés et d'allègement de la dette); variation des avoirs extérieurs bruts; et ajustements de valeur. Pour les projections, la contribution des variations de prix et des taux de change est aussi incluse.

4/ La VA de la dette du secteur privée est supposée être égale à sa valeur nominale.

5/ Paiement d'intérêts de l'année courante divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Moyennes historiques et écarts-types sont le plus souvent déterminés sur une période de 10 ans en fonction de la disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de dette

8/ Le financement équivalent en don inclut les dons accordés directement aux gouvernements et au travers des nouveaux emprunts (c'est à dire la différence entre la valeur nominale et la VA).

Tableau 1b. Mauritanie — Analyse de sensibilité des indicateurs fondamentaux de la dette publique et de la dette garantie par l'État, 2009-2029
(En pourcentage)

	Projections							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2019	2029
Ratio de la VAN/PIB								
Scénario de référence	86	50	45	44	43	42	34	16
A. Autres scénarios								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2009 à 2029 1/	86	44	31	24	23	23	24	37
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2009 à 2029 2/	86	52	50	50	50	50	43	26
B. Tests de résistance								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011	86	51	48	47	46	45	36	17
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011 3/	86	61	73	71	69	67	53	21
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011	86	57	56	55	53	52	41	19
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011 4/	86	51	48	47	46	45	36	16
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	86	56	58	57	55	54	43	19
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	86	69	62	61	59	58	46	22
Ratio de la VAN/ exportations								
Scénario de référence	173	94	88	90	90	92	74	41
A. Autres scénarios								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2009 à 2029 1/	173	83	60	50	48	49	53	94
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2009 à 2029 2/	173	99	97	102	104	108	95	65
B. Tests de résistance								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011	173	94	88	90	89	91	73	40
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011 3/	173	166	253	257	253	257	204	94
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011	173	94	88	90	89	91	73	40
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011 4/	173	96	94	97	96	97	78	41
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	173	115	121	123	122	124	99	51
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	173	94	88	90	89	91	73	40
Ratio de la VAN/ recettes publiques								
Scénario de référence	348	208	190	188	183	179	135	63
A. Autres scénarios								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2009 à 2029 1/	348	183	129	103	98	96	97	145
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2009 à 2029 2/	348	219	208	212	211	211	172	99
B. Tests de résistance								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011	348	214	202	200	195	190	142	65
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011 3/	348	257	307	301	291	284	209	81
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011	348	237	234	231	225	220	164	75
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011 4/	348	212	203	200	195	190	141	63
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	348	235	244	241	234	228	169	74
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	348	287	262	258	252	246	183	84
Ratio du service de la dette/ exportations								
Scénario de référence	5	5	5	5	5	5	4	4
A. Autres scénarios								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2009 à 2029 1/	5	5	5	4	4	3	2	4
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2009 à 2029 2/	5	5	5	5	5	5	5	5
B. Tests de résistance								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011	5	5	5	5	5	5	4	4
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011 3/	5	7	10	12	11	10	11	11
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011	5	5	5	5	5	5	4	4
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011 4/	5	5	5	5	5	5	4	4
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	5	6	6	7	6	6	5	5
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	5	5	5	5	5	5	4	4
Ratio du service de la dette/ recettes publiques								
Scénario de référence	9	11	11	11	10	9	7	6
A. Autres scénarios								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2009 à 2029 1/	9	11	10	9	7	6	4	6
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2009 à 2029 2/	9	11	10	11	10	10	9	8
B. Tests de résistance								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011	9	11	12	12	10	10	8	7
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011 3/	9	11	12	14	12	11	11	9
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011	9	12	14	14	12	11	9	8
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2010-2011 4/	9	11	11	11	10	9	8	7
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	9	12	13	13	12	11	9	8
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	9	15	15	15	14	12	10	9
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	25	25	25	25	25	25	25	25

Sources : autorités mauritaniennes; projections et estimations des services du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, du déflateur du PIB exprimé en dollar américain, le compte-courant hors intérêt (en pourcentage du PIB) et les flux non-créditeurs de dette.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence; le délai de grâce et la maturité restant identiques.

3/ On suppose que les exportations demeurent définitivement à leur niveau le plus bas, mais le compte courant revient à son niveau initial après le choc (ce qui implique un ajustement automatique compensatoire sur les importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la diminution en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar américain, et cette diminution ne peut excéder 100 pourcent.

6/ S'applique aux scénarios de sensibilité, sauf pour le scénario A2 (financement à des conditions moins favorables) dans lequel les termes des nouveaux financements sont ceux mentionnés à la note en bas de la page 2.

Tableau 2a. Mauritanie — Cadre d'analyse de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2007-2029
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels		Moyenne historique 5/	Ecart type 5/	Estimation					Projections				
	2007	2008			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2009-14 Moyenne		2015-29 Moyenne	
											2019	2029		
Dette du secteur public 1/	92.1	88.8			101.9	68.2	65.7	65.9	64.8	64.0		50.3	26.5	
dont : la part libellée en devises	81.0	79.3			91.8	58.1	54.9	55.0	53.9	52.9		39.9	17.3	
dont : réserves pétrolières libellées en devises	-2.0	-1.4			-1.1	-0.7	-0.4	-0.1	-0.1	-0.1		-1.7	-1.3	
Variation de la dette du secteur public	3.6	-3.3			13.1	-33.7	-2.5	0.3	-1.2	-0.8		-3.0	-1.9	
Flux créateurs de dette identifiés	-7.0	-0.2			12.7	-37.7	-4.0	-0.6	-1.9	-0.7		-2.9	-1.9	
Déficit primaire	-0.5	4.6	-0.2	13.8	3.2	3.2	2.5	1.4	0.9	0.7	2.0	-0.2	-0.9	
Recettes et dons	27.1	24.1			25.5	26.9	25.0	24.8	24.7	24.7		26.4	26.8	
Dons	2.2	0.8			0.8	3.0	1.3	1.2	1.1	1.0		1.2	1.0	
Recettes pétrolières	2.6	2.0			1.7	1.1	1.1	1.0	1.2	1.2		3.3	3.1	
Dépenses primaires (hors intérêt)	26.7	28.7			28.7	30.1	27.5	26.3	25.6	25.4		26.2	25.9	
Dynamiques endogènes de la dette	-7.6	-6.1			8.8	-10.1	-3.4	-2.8	-3.5	-2.0		-2.9	-1.1	
Contribution des différentiels entre taux d'intérêt et croissance	-2.1	-3.9			2.2	-4.6	-2.8	-2.8	-3.2	-2.7		-2.4	-1.0	
<i>dont: contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-1.2	-0.6			1.2	-0.1	0.6	0.6	0.5	0.7		0.0	0.2	
<i>dont: contribution du taux de croissance réel du PIB</i>	-0.9	-3.3			1.0	-4.5	-3.4	-3.4	-3.7	-3.3		-2.4	-1.2	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-5.5	-2.2			6.6	-5.5	-0.6	0.0	-0.3	0.7		
Autres flux créateurs de dette identifiés	1.1	1.3			0.7	-30.8	-3.1	0.7	0.7	0.6		0.2	0.1	
Recettes de privatisation (négatives)	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Reconnaissance de passifs éventuels ou implicites	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de dette (PPTe et autres allègements)	1.1	1.3			0.7	-30.8	-3.1	0.7	0.7	0.6		0.2	0.1	
Autres (spécifier : recapitalisation bancaire, par exemple)	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, incluant des variations d'actif	10.5	-3.1			0.4	4.0	1.5	0.9	0.8	-0.2		-0.1	0.0	
Autres indicateurs de viabilité														
VAN de la dette du secteur public	9.1	81.2			94.8	59.0	55.5	55.3	54.1	53.4		42.6	24.1	
dont : part libellée en devises	0.0	73.2			85.9	49.6	45.1	44.4	43.2	42.4		33.8	16.2	
dont : dette extérieure	...	73.2			85.9	49.6	45.1	44.4	43.2	42.4		33.8	16.2	
VAN des passifs éventuels (exclus de la dette du secteur public)	
Besoin de financement brut 2/	11.8	18.4			16.9	15.7	15.5	15.2	14.5	14.3		12.4	10.3	
Ratio VAN de la dette publique/recettes budgétaires, incluant les dons (%)	33.7	336.5			372.2	219.4	221.6	222.6	219.1	216.5		161.6	89.7	
Ratio VAN de la dette publique/recettes budgétaires, dons exclus (%)	36.6	347.4			383.7	246.8	233.3	233.5	229.0	225.6		169.4	93.1	
dont : dette extérieure 3/	...	313.0			347.7	207.6	189.6	187.6	183.1	179.3		134.5	62.6	
Ratio service de la dette publique/recettes budgétaires, dons inclus (%) 4/	25.6	16.5			13.8	13.4	15.0	15.2	14.1	13.3		10.9	9.1	
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, dons exclus (%) 4/	27.8	17.1			14.3	15.0	15.7	15.9	14.7	13.8		11.5	9.4	
Déficit primaire stabilisant la dette en point de PIB	-4.0	7.9			-9.9	36.9	5.0	1.1	2.1	1.5		2.8	1.0	
Hypothèses macroéconomiques et budgétaires clés														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.0	3.7	4.5	3.2	-1.1	4.6	5.2	5.4	6.0	5.4	4.3	4.8	4.5	
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette publique intérieure (en pourcentage)	1.0	0.9	0.6	0.4	1.1	1.1	1.7	1.7	1.6	1.6	1.5	1.5	1.7	
Taux d'intérêt réel moyen de la dette intérieure (en pourcentage)	18.9	3.9	10.0	12.2	16.2	0.5	5.9	6.8	6.4	8.3	7.3	5.0	4.7	
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + = dépréciation)	-6.5	-2.8	-6.4	7.3	8.1	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.3	9.0	8.6	10.2	-6.2	8.0	2.7	1.9	2.5	0.7	1.6	3.8	3.2	
Croissance des dépenses primaires réelles (application du déflateur du PIB, %)	2.6	11.7	6.9	17.2	-1.2	9.8	-3.9	0.7	3.2	4.6	2.2	5.0	4.4	
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	33.0	36.0	36.6	35.8	36.6	37.1	35.9	32.0	18.3	

Sources : autorité mauritaniennes; projections et estimations des services du FMI.

1/ Dette de l'administration centrale, moins réserves du Fonds pétrolier.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes budgétaires hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des paiements d'intérêts et d'amortissements de la dette à moyen et long terme.

5/ Moyennes historiques et écarts-type sont normalement calculés sur les 10 dernières années en fonction de la disponibilité des données.

Tableau 2b. Mauritanie — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2009-2029

	Projections							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2019	2029
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	95	59	55	55	54	53	43	24
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	95	56	51	50	49	48	38	26
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2009	95	59	56	57	58	59	58	60
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	95	60	57	57	57	57	52	52
B. Tests de résistance								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2010-2011	95	62	61	63	62	63	57	45
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2010-2011	95	67	72	71	69	68	54	31
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les choes	95	63	63	64	63	63	54	38
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	95	91	84	82	78	76	59	34
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	95	67	63	63	61	60	48	28
Ratio VA de la dette/recettes publiques ^{2/}								
Scénario de référence	372	219	222	223	219	216	162	90
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	372	210	205	203	199	196	143	95
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2009	372	220	224	231	234	239	219	222
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	372	221	226	230	230	231	198	191
B. Tests de résistance								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2010-2011	372	228	245	251	252	254	214	168
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2010-2011	372	249	287	286	280	276	207	117
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les choes	372	232	253	256	255	254	203	140
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	372	338	337	330	318	310	224	129
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	372	249	252	252	247	244	183	104
Ratio service de la dette/recettes publiques ^{2/}								
Scénario de référence	14	13	15	15	14	13	11	9
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	14	13	15	15	14	13	11	8
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2009	14	13	15	15	14	14	12	14
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	14	13	15	16	15	14	12	13
B. Tests de résistance								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2010-2011	14	14	16	16	15	15	13	13
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2010-2011	14	13	16	17	16	15	12	12
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les choes	14	14	16	16	15	14	12	12
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	14	15	20	20	18	17	14	13
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	14	13	16	16	15	14	11	10

Sources : autorités mauritaniennes; projections et estimations des services du FMI.

1/ Par hypothèse, la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (soit le nombre d'années de projection).

2/ Les recettes budgétaires comprennent les dons.



Note d'information au public (NIP) n° 10/40
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
22 mars 2010

Fonds monétaire international
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2009 au titre de l'article IV avec la Mauritanie

Le 15 mars 2010, le conseil d'administration du Fonds Monétaire International a conclu les consultations au titre de l'Article IV avec la Mauritanie.¹

Informations générales

La situation économique s'est nettement dégradée en 2008-09 à la suite de chocs tant internes qu'externes. La hausse des cours mondiaux des produits alimentaires et pétroliers a affaibli la situation des comptes budgétaires et extérieurs et entraîné une hausse de l'inflation, tandis que la crise politique interne a conduit à une réduction significative de l'aide extérieure. Le ralentissement économique mondial a accentué les tensions sur les comptes budgétaires et la balance des paiements, principalement par le biais de la baisse des prix et de la demande des principaux produits d'exportation de la Mauritanie (minerai de fer, cuivre et produits de la pêche). En outre, la transition attendue vers une économie pétrolière ne s'est pas concrétisée, dans la mesure où la production du pétrole a continué à chuter, réduisant les attentes du pays et accentuant le besoin pour davantage d'aide extérieure.

Reflétant ces multiples chocs, le taux de croissance du PIB réel hors pétrole est estimé à -0,9 % en 2009, contre 4,1 % en 2008. La production pétrolière a continué à diminuer et le PIB global devrait subir une contraction d'environ 1 %. L'inflation est restée à un taux bas à un seul chiffre (5 % en 2009), sous l'effet d'une politique monétaire assez prudente et de la baisse des prix internationaux des produits pétroliers et alimentaires. La masse monétaire au sens large a progressé de 15,2 %, tandis que le crédit au secteur privé a marqué un ralentissement, avec un taux d'accroissement d'environ 4 % en 2009. Au vu de la baisse de l'activité économique et des perspectives non défavorables sur le plan de l'inflation, la BCM a abaissé son taux directeur de

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

12 à 9 % en novembre 2009, mais les taux d'intérêt réels sont restés positifs. Le taux de change effectif s'est déprécié de 3 % en termes nominaux et de 2 % en termes réels.

Le déficit budgétaire de base hors pétrole est passé à 7,7 % du PIB hors pétrole en 2008, contre 2,2 % en 2007. Les efforts d'ajustement des dépenses n'ont pas suivi le rythme de la diminution des recettes et le déficit budgétaire de base hors pétrole, bien qu'en baisse, restera élevé en 2009, atteignant 5,3 % du PIB hors pétrole.

Le déficit du compte courant de la balance des paiements est estimé à 12,7 % du PIB en 2009, contre 15,7 % en 2008, dans la mesure où la baisse des prix des produits alimentaires et pétroliers et la normalisation des relations avec la communauté internationale ont contribué à amortir l'impact du ralentissement économique mondial. Les réserves de change internationales brutes ont atteint 238 millions de dollars EU, à la fin de décembre 2009, soit l'équivalent de 2,2 mois d'importations de biens et services.

Pour le court terme, les autorités vont devoir limiter les retombées des chocs récents, dont le ralentissement économique mondial, et rétablir la croissance tout en maintenant la stabilité macroéconomique. Le déroulement dans un climat apaisé des élections présidentielles a créé des bases solides pour la reprise du programme de réformes et de l'appui financier de la communauté internationale. Un ensemble approprié de mesures au niveau des politiques macroéconomiques soutiendra la croissance tout en contenant les tensions inflationnistes. À plus longue échéance, les autorités devront promouvoir une croissance vigoureuse et diversifiée afin de stimuler l'emploi et de faire reculer davantage la pauvreté.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs notent que le retour à l'ordre constitutionnel en Mauritanie assoit les bases de la reprise du programme de réformes et du soutien financier de la communauté internationale.

Les administrateurs notent que la situation macroéconomique de la Mauritanie s'est affaiblie en 2008-09 en raison du ralentissement de l'économie mondiale et de la crise politique interne. Cependant, une reprise économique devrait intervenir en 2010, tirée par la forte activité dans le secteur non pétrolier. Les administrateurs ont mis l'accent sur le fait que la réalisation d'une croissance économique élevée soutenue sur le long terme, nécessitera la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et de vastes réformes structurelles visant le développement du secteur privé et le renforcement de la résilience de l'économie aux chocs exogènes.

Les administrateurs sont d'avis que l'objectif de la consolidation budgétaire est hautement prioritaire. Ils conviennent que le budget pour l'année 2010 concilie bien entre, d'une part, le soutien à la reprise de l'économie et la hausse des dépenses sociales et d'infrastructure et, d'autre part, l'impératif de réinstaurer une politique budgétaire prudente.

Les administrateurs soulignent que la viabilité des finances publiques à moyen terme repose sur la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement de l'administration fiscale et de la douane, la maîtrise de la masse salariale et la réduction des dépenses récurrentes non essentielles, y compris les subventions non ciblées. Ils encouragent les

autorités à mettre en œuvre des mesures décisives pour améliorer la gestion des dépenses, restructurer les entreprises publiques et renforcer le dispositif de gestion de la dette.

Les administrateurs soutiennent l'assouplissement graduel de la politique monétaire. Ils soulignent que toute mesure de détente monétaire à l'avenir doit être considérée avec prudence et que les autorités doivent se tenir prêtes à relever les taux directeurs si des tensions inflationnistes venaient à apparaître.

Les administrateurs ont mis l'accent sur le fait qu'une plus grande flexibilité du taux de change facilitera l'ajustement aux chocs exogènes. Ils accueillent favorablement la réinstauration du système des enchères de devises et l'attachement des autorités à un taux de change flexible. Les administrateurs ont pris note de l'évaluation des services du FMI qui indique que le taux de change effectif réel est en ligne avec fondamentaux économiques et appuient l'intention des autorités de n'intervenir sur le marché des changes que pour lisser les variations excessives.

Les administrateurs encouragent les autorités à poursuivre leur stratégie de réforme du secteur bancaire à plusieurs volets, afin de renforcer davantage le secteur financier et améliorer l'intermédiation bancaire. Ils pressent les autorités à réduire le niveau élevé des créances en souffrance. Un système bancaire solide, ainsi que des réformes, échelonnées de façon appropriée, visant à améliorer le climat des affaires et éliminer les goulets d'étranglement dans le secteur d'électricité, sont importants pour promouvoir une croissance diversifiée tirée par le secteur privé.

Les administrateurs insistent sur l'importance d'une aide accrue en termes concessionnels des bailleurs de fonds, en vue de faire face aux besoins de financement à court et à moyen terme de la Mauritanie. Ils saluent la décision des autorités d'organiser une table ronde des bailleurs de fonds au cours de l'année 2010. Les administrateurs encouragent les autorités à intensifier leurs efforts pour conclure les négociations bilatérales avec les créanciers non membres du Club de Paris sur la base de termes comparables à ceux accordés par les créanciers du Club de Paris.

Les administrateurs saluent l'engagement des autorités à préserver les dépenses de lutte contre la pauvreté. Ils mettent l'accent sur la nécessité de développer les filets de sécurité sociale et de renforcer les dispositifs de protection sociale. À cet égard, les administrateurs accueillent favorablement l'intention des autorités de lancer une étude exhaustive des dispositifs existants de protection sociale.

Les administrateurs encouragent les autorités à continuer d'améliorer la qualité et les délais de transmission des données au FMI.

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

Mauritanie -- Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–11

	2008	Est.	Projections	
		2009	2010	2011
Revenu national et prix				
PIB en prix constants	3.7	-1.1	4.6	5.2
PIB non pétrolier en prix constants	4.1	-0.9	5.2	5.3
Production de pétrole (1000 barils par jour)	12.1	10.7	7.5	7.5
Déflateur du PIB	12.4	-6.2	8.0	2.7
Déflateur du PIB non pétrolier	13.0	-4.1	8.7	2.7
Indice des prix à la consommation (moyenne/période)	7.3	2.2	4.8	4.8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	3.9	5.0	4.6	5.1
Secteur extérieur				
Exportations de biens, f.à.b. (variation de la valeur en %)	27.5	-23.4	21.9	4.8
<i>dont</i> : hors pétrole	37.5	-20.8	28.8	4.7
Importations de biens, f.à.b. (variation de la valeur en %)	21.7	-26.3	16.4	12.1
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-15.7	-12.7	-11.9	-16.5
Réserves officielles				
Réserves officielles brutes 1/				
En millions de dollars EU, fin de période	194.9	237.9	247.6	288.6
En mois d'importations de l'année suivante, hors industries extractives	2.2	2.2	2.5	2.7
Monnaie				
Monnaie et quasi-monnaie (variation en %)	13.7	15.2	13.0	-
Crédit au secteur privé (variation en %)	23.6	3.9	11.4	-
Investissement et épargne				
Investissement brut (en % du PIB)	27.8	25.2	31.1	32.7
Épargne brute (en % du PIB)	12.0	12.4	19.2	16.2
Opérations consolidées de l'État				
Recettes et dons	25.9	26.7	27.8	25.8
Recettes et dons, hors pétrole	23.7	24.8	26.6	24.7
Recettes non pétrolières	22.9	24.0	23.5	23.4
Recettes pétrolières	2.2	1.8	1.2	1.1
Dépenses et prêts nets	32.8	32.0	32.8	30.2
Solde global, dons inclus	-7.0	-5.4	-5.0	-4.3
Solde de base hors pétrole : définition du programme 2/	-7.7	-5.3	-3.8	-1.6
Dettes extérieures				
Dettes extérieures totales (% du PIB)	88.5	103.1	71.5	74.8
Dont : dette extérieure PGE (% du PIB)	80.7	92.9	58.8	55.3
Pour mémoire :				
Taux de change ouguiya/\$EU (fin de période)	261.5	262.0	--	--
PIB nominal (milliards d'UM)	855	794	896	968
PIB nominal hors pétrole (milliards d'UM)	798	759	868	938
PIB nominal (millions de dollars EU)	3,540	3,029	3,421	3,695
Prix du pétrole (dollars EU/baril)	85.6	54.3	66.5	71.8
Population (en millions)	3.1	3.2	3.3	3.4
PIB par habitant (en dollars EU)	1,124	939	1,036	1,093

Sources : autorités mauritaniennes, et estimations et projections des services du FMI.

1/Hors compte pétrolier.

2/ Recettes publiques non pétrolières (hors dons) moins dépenses publiques (non compris les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et les intérêts sur la dette extérieure).



Communiqué de presse n° 10/89
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 15 mars 2010

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord triennal de 118,1 millions de \$ EU en faveur de la Mauritanie au titre de la facilité élargie de crédit

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord triennal portant sur un montant total de 77,28 millions de DTS (environ 118,1 millions de dollars EU) en faveur de la République islamique de Mauritanie au titre de la [facilité élargie de crédit \(FEC\)](#)¹. Cette approbation permettra à la Mauritanie de bénéficier immédiatement d'un décaissement initial équivalant à 11,04 millions de DTS (environ 16,9 millions de \$ EU), le reliquat étant disponible par tranches sous réserve de revues semestrielles.

L'accord portant sur la période 2010-2013, dont le montant équivaut à 120 % de la quote-part de la Mauritanie au FMI (64,4 millions de DTS) appuiera le programme économique des autorités mauritaniennes. La Mauritanie a été durement éprouvée par la crise pétrolière et alimentaire en 2007-08, puis par la crise financière et la récession mondiale en 2008-2009. Les conséquences de ces chocs externes ont été exacerbées par une crise politique interne qui a entraîné une diminution des flux d'aide, ainsi que par la forte chute inattendue de la production de pétrole.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et président du Conseil d'administration par intérim a fait la déclaration suivante :

« La situation économique s'est nettement dégradée en 2008-09 à la suite de chocs tant internes qu'externes. Le PIB réel a baissé et la situation des finances publiques s'est affaiblie.

¹ La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, est caractérisée par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie, et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans. Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles.

Tandis que l'inflation est restée maîtrisée, le déficit extérieur courant est élevé (12,7 % du PIB), et les réserves internationales couvre seulement environ deux mois d'importations.

Le programme économique préparé par la Mauritanie pour 2010-12 vise à répondre à ces défis au moyen de mesures propres à appuyer une croissance soutenue et la lutte contre la pauvreté. Le redressement des finances publiques contribuera à créer une grande marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses sociales et d'infrastructures, tout en réduisant les vulnérabilités liées à une lourde dette publique. Ces mesures, conjuguées à un cadrage prudent de la politique monétaire, permettront de maintenir l'inflation à un bas niveau et de reconstituer les réserves internationales. Le développement de l'intermédiation financière et l'amélioration du climat des affaires auront pour effet de promouvoir une croissance largement partagée et tirée par le secteur privé.

Le budget de 2010 table sur un déficit de 3,8 % du PIB hors pétrole, contre 5,3 % en 2009, moyennant une combinaison de mesures portant sur les dépenses et les recettes. Il prévoit une augmentation appropriée des dépenses sociales et d'infrastructures tout en contenant les dépenses courantes.

Les autorités ont décidé d'assouplir le régime de change afin de rehausser l'efficacité à la politique monétaire et de faciliter l'ajustement aux chocs exogènes, tout en conservant les rares réserves internationales. La hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires pourrait faire peser quelques risques sur les perspectives d'inflation, mais le programme monétaire des autorités pour 2010 vise à être suffisamment ferme pour maintenir le taux d'inflation proche de 5 %.

La stratégie de réforme du secteur bancaire des autorités comprend plusieurs axes et permettra de renforcer le secteur financier et de développer l'intermédiation bancaire. Il sera aussi important de prendre des mesures énergiques pour rendre le climat des affaires plus attrayant afin de promouvoir une croissance largement partagée et tirée par le secteur privé.

Le soutien de la communauté internationale sera essentiel pour aider la Mauritanie à satisfaire ses besoins de financement à court et moyen terme et à renforcer la viabilité de ses comptes extérieurs. »

Évolution économique récente

La crise économique mondiale et la chute du financement extérieur à la suite du coup militaire d'août 2008 ont beaucoup affaibli l'économie mauritanienne, principalement du fait de la baisse d'activité dans le secteur minier, la pêche et les BTP. Le taux de croissance du PIB réel hors pétrole est estimé à -0,9 % en 2009, contre 4,1 % en 2008. La production pétrolière a continué à baisser, d'où une contraction du PIB global de l'ordre de 1 %.

La situation des finances publiques s'est aussi dégradée. Le déficit budgétaire de base hors pétrole est passé à 7,7 % du PIB hors pétrole en 2008, contre 2,2 % en 2007. D'après les données préliminaires, il semble que les efforts d'ajustement n'ont pas été proportionnels à la baisse des recettes, de sorte que le déficit budgétaire de base hors pétrole, bien qu'en diminution, restera élevé en 2009, atteignant 5,3 % du PIB hors pétrole. Ne disposant que de

ressources limitées, les autorités ont utilisé la [récente allocation de DTS](#) pour combler le déficit des finances publiques.

La baisse des prix des produits alimentaires et des carburants et la normalisation des relations avec les bailleurs de fonds ont en partie amorti l'impact du ralentissement de l'activité économique mondiale sur la position extérieure. Le déficit extérieur courant reste élevé à 12,7 % (estimations) en 2009, mais il a baissé par rapport à 2008 (15,7 %). La reprise des flux d'aide après les élections de juillet 2009 et le décaissement du financement compensatoire au titre de la convention de pêche avec l'Union européenne (UE) ont permis de maintenir le niveau des réserves internationale brutes à la fin de décembre 2009 à l'équivalent de 2,2 mois d'importations.

L'inflation est restée à un taux bas à un chiffre. Elle a rapidement chuté à 0,9 %, en glissement annuel, en septembre 2009, du fait de la baisse des prix des produits pétroliers et alimentaires sur le marché international et d'une politique monétaire assez prudente. Cependant, sous l'effet de la nouvelle hausse des cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires, l'inflation est remontée à 5 %, en glissement annuel, à la fin de décembre 2009. Au vu du ralentissement de l'activité économique et des perspectives favorables sur le plan de l'inflation, la BCM a abaissé son taux directeur de 12 à 9 % en novembre 2009, mais les taux d'intérêt réels sont restés positifs. Le taux de change effectif a connu une dépréciation de 3 % en valeur nominale et de 2 % en valeur réelle.

Récapitulatif du programme

Le programme économique des autorités pour la période 2010-12 vise à maintenir un rythme de croissance élevé et à faire reculer la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique. Pour atteindre ces objectifs, les grands axes du programme sont les suivants :

- Redresser les finances publiques en vue de réduire la dette publique tout en ménageant davantage de marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses sociales et d'infrastructures
- Améliorer encore le cadrage de la politique monétaire afin de contenir l'inflation à un bas niveau et à porter les réserves de change internationales à l'équivalent d'environ 3 mois d'importations
- Développer l'intermédiation financière et améliorer le climat des affaires pour promouvoir une croissance largement partagée et tirée par le secteur privé
- Renforcer les dispositifs de protection et de sécurité sociale.

Mauritanie -- Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–11

	2008	Est.	Projections	
		2009	2010	2011
Revenu national et prix				
PIB en prix constants	3.7	-1.1	4.6	5.2
PIB non pétrolier en prix constants	4.1	-0.9	5.2	5.3
Production de pétrole (1000 barils par jour)	12.1	10.7	7.5	7.5
Déflateur du PIB	12.4	-6.2	8.0	2.7
Déflateur du PIB non pétrolier	13.0	-4.1	8.7	2.7
Indice des prix à la consommation (moyenne/période)	7.3	2.2	4.8	4.8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	3.9	5.0	4.6	5.1
Secteur extérieur				
Exportations de biens, f.à.b. (variation de la valeur en %)	27.5	-23.4	21.9	4.8
<i>dont</i> : hors pétrole	37.5	-20.8	28.8	4.7
Importations de biens, f.à.b. (variation de la valeur en %)	21.7	-26.3	16.4	12.1
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-15.7	-12.7	-11.9	-16.5
Réserves officielles				
Réserves officielles brutes 1/				
En millions de dollars EU, fin de période	194.9	237.9	247.6	288.6
En mois d'importations de l'année suivante, hors industries extractives	2.2	2.2	2.5	2.7
Monnaie				
Monnaie et quasi-monnaie (variation en %)	13.7	15.2	13.0	-
Crédit au secteur privé (variation en %)	23.6	3.9	11.4	-
Investissement et épargne				
Investissement brut (en % du PIB)	27.8	25.2	31.1	32.7
Épargne brute (en % du PIB)	12.0	12.4	19.2	16.2
Opérations consolidées de l'État				
Recettes et dons	25.9	26.7	27.8	25.8
Recettes et dons, hors pétrole	23.7	24.8	26.6	24.7
Recettes non pétrolières	22.9	24.0	23.5	23.4
Recettes pétrolières	2.2	1.8	1.2	1.1
Dépenses et prêts nets	32.8	32.0	32.8	30.2
Solde global, dons inclus	-7.0	-5.4	-5.0	-4.3
Solde de base hors pétrole : définition du programme 2/	-7.7	-5.3	-3.8	-1.6
Dettes extérieures				
Dettes extérieures totales (% du PIB)	88.5	103.1	71.5	74.8
Dont : dette extérieure PGE (% du PIB)	80.7	92.9	58.8	55.3
Pour mémoire :				
Taux de change ouguiya/\$EU (fin de période)	261.5	262.0	--	--
PIB nominal (milliards d'UM)	855	794	896	968
PIB nominal hors pétrole (milliards d'UM)	798	759	868	938
PIB nominal (millions de dollars EU)	3,540	3,029	3,421	3,695
Prix du pétrole (dollars EU/baril)	85.6	54.3	66.5	71.8
Population (en millions)	3.1	3.2	3.3	3.4
PIB par habitant (en dollars EU)	1,124	939	1,036	1,093

Sources : autorités mauritaniennes, et estimations et projections des services du FMI.

1/Hors compte pétrolier.

2/ Recettes publiques non pétrolières (hors dons) moins dépenses publiques (non compris les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et les intérêts sur la dette extérieure).

Déclaration de Laurean W. Rutayisire
Administrateur pour la République islamique de Mauritanie

I. Introduction

Au nom des autorités mauritaniennes que je représente, je tiens à remercier la Direction et les services du FMI de l'appui qu'ils continuent d'accorder à la Mauritanie.

Au cours des deux dernières années, la Mauritanie a été touchée par une série de chocs importants, qui ont entraîné une détérioration notable des perspectives économiques du pays. La crise économique mondiale a durement touché la Mauritanie sur le plan des échanges commerciaux, avec la baisse de la demande extérieure des principaux produits d'exportation du pays; ce choc a été précédé en 2008 par la hausse rapide des prix mondiaux des produits alimentaires et la suspension de l'aide financière des partenaires au développement après la crise politique de 2008.

Après la stabilisation de la situation politique en juillet 2009, les autorités ont engagé un programme ambitieux de réformes pour redynamiser l'économie et s'attaquer aux problèmes de développement à long terme, notamment diversifier l'économie et rehausser le niveau de vie et le bien-être de la population. Il était urgent de stabiliser l'économie, de renforcer les finances publiques et de créer une marge de manœuvre budgétaire pour engager des dépenses dans les infrastructures et la lutte contre la pauvreté, tout en accélérant la mise en œuvre des réformes structurelles afin de rendre l'économie plus résistante aux chocs.

Pour mieux ancrer ces politiques, les autorités sollicitent l'aide du FMI sous la forme d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles tiennent à réaffirmer qu'elles sont fermement déterminées à mener les politiques établies dans le programme appuyé par le FMI et à atteindre les objectifs fixés dans ce dernier, notamment le rééquilibrage du budget et une politique monétaire prudente en appliquant un régime de change plus souple. Elles s'engagent aussi à améliorer la compétitivité et le climat des affaires, tout en continuant d'encourager le développement du secteur privé.

II. Évolution récente de l'économie et mesures prises par le gouvernement

En 2009, le PIB réel non pétrolier s'est contracté de 0,9 %, contre une progression de 4,1 % en 2008, alors que la production pétrolière a continué de baisser, pour atteindre environ 10 000 barils par jour. Le déficit des transactions courantes reste élevé, aux alentours de 13 % du PIB, tandis que le déficit budgétaire non pétrolier de base a diminué légèrement, de 7,7 % du PIB en 2008 à 5,3 % du PIB en 2009. L'inflation est restée relativement stable, aux environs de 5 % en 2009. Les réserves de change équivalaient à 2,2 mois d'importations.

Face au ralentissement économique, les autorités ont mis en œuvre des mesures **budgétaires** de soutien, notamment une forte baisse des taux d'imposition. Le taux de l'impôt sur les sociétés, par exemple, a été abaissé de 40 à 25 %, et celui de l'impôt sur les salaires de 60 à 30 %. Par ailleurs, le gouvernement a cherché à accroître les recettes en simplifiant le système fiscal, en élargissant l'assiette de l'impôt et en rationalisant les dépenses publiques. À cet égard, et conformément à des recommandations antérieures du FMI, les autorités ont mis

en place des unités chargées de la perception des impôts des grandes entreprises et des moyennes entreprises, respectivement, alors que les centres fiscaux pour les petites entreprises ont été mis à niveau.

En ce qui concerne la **politique monétaire**, la banque centrale a abaissé son taux directeur de 12 à 9 % en novembre 2009, alors que l'économie stagnait et que l'inflation fléchissait. Tout en continuant de chercher à atténuer les effets du ralentissement économique, les autorités ont lancé aussi plusieurs réformes importantes, notamment l'adoption d'une nouvelle charte octroyant plus d'indépendance à la banque centrale et l'établissement du cadre juridique de nouveaux instruments (obligations, certificats de dépôt et billets de trésorerie de la banque centrale).

Face à la détérioration de la position extérieure de la Mauritanie en pleine crise économique mondiale, la banque centrale a mis en place des mesures temporaires de contrôle des changes à la fin de 2008 et a suspendu le mécanisme d'adjudication de devises. Cependant, le marché des changes fonctionne de nouveau normalement depuis le 14 décembre 2009 et le système de change est maintenant exempt de restrictions.

III. Objectifs à moyen terme dans le cadre du programme

Les objectifs à moyen terme dans le cadre du programme sont les suivants: retrouver une croissance soutenue de 5 %, maintenir une inflation faible et stable aux alentours de 5 %, accumuler des réserves équivalant à trois mois d'importations d'ici la fin de 2012 et ramener le déficit budgétaire non pétrolier de base à environ 1 % d'ici 2012.

1. Politique budgétaire

Pour ramener le déficit budgétaire non pétrolier de base à environ 1 % d'ici 2012, les autorités ont adopté des mesures importantes du côté des recettes et des dépenses, et sont déterminées à compenser tout manque à gagner par des compressions des dépenses moins prioritaires afin d'atteindre l'objectif fixé pour le déficit. Étant donné les besoins substantiels du pays, les autorités ont l'intention de redoubler d'efforts pour mobiliser des dons supplémentaires à l'appui des dépenses prioritaires.

Dans la loi de finances 2010, le déficit non pétrolier de base est limité à 3,8 % du PIB non pétrolier. Des mesures visant à élargir l'assiette de l'impôt, ainsi qu'à moderniser et à renforcer les administrations de l'impôt et des douanes, seront appliquées. En vue de l'harmonisation du système de TVA avec celui des pays voisins, en particulier des pays membres de l'UEMOA, la TVA sur les produits pétroliers et des télécommunications sera portée de 14 à 18 %.

En ce qui concerne les dépenses, la réforme de la fonction publique qui est en cours avec l'aide de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement comprend l'achèvement du recensement des agents de l'État, le rapprochement du fichier de la solde et de la liste de service de la fonction publique en vue d'éliminer les salaires injustifiés, ainsi que l'informatisation et l'automatisation de la solde. Cette réforme contribuera à réduire la masse salariale de 1,7 % du PIB non pétrolier entre 2009 et 2012, et à réduire la part de la

masse salariale à 8,8 % du PIB non pétrolier en 2010, contre 10,1 % en 2009. Une évaluation des besoins de chaque ministère en personnelle sera aussi effectuée. Par ailleurs, tous les avantages en nature accordée aux agents de l'État seront éliminés et remplacés à des allocations en espèces.

Afin de réduire les transferts et les subventions aux entreprises publiques qui, dans leur majorité, ont des problèmes financiers et dépendent dans une large mesure des transferts budgétaires pour continuer de fonctionner, une évaluation de la gouvernance de ces entreprises sera effectuée avec l'aide des partenaires au développement, et des contrats d'objectifs seront signés en vue d'équilibrer leur situation financière et de réduire les subventions.

Le programme d'investissements publics sera exécuté conformément aux priorités du DSRP, notamment l'accès des pauvres aux services de base et la promotion de l'emploi. Il privilégiera la mise en place d'infrastructures qui contribuent largement à la réduction de la pauvreté. À cet égard, une grande part des dépenses d'équipement sera affectée à la restructuration des quartiers pauvres des grandes villes, à l'amélioration des conditions de vie, y compris l'accès à l'eau potable, et au soutien des programmes d'emploi. Une agence chargée du suivi et de l'étude de projets vient d'être mise en place, et les autorités ont l'intention d'adopter un nouveau code des marchés publics afin d'améliorer la qualité de l'investissement public.

2. Politique monétaire, politique de change et politique du secteur financier

Les autorités monétaires restent déterminées à mener une **politique monétaire** prudente en vue de maîtriser l'inflation sur fond d'assouplissement du régime de change. Après avoir relâché la politique monétaire en novembre, la banque centrale est prête à la durcir si des tensions inflationnistes apparaissent alors que le crédit au secteur privé devrait progresser. On poursuivra aussi les réformes qui sont en cours pour moderniser et adapter les instruments de la politique monétaire tout en renforçant l'indépendance opérationnelle de la banque centrale.

Après l'élimination de toutes les restrictions aux paiements des transactions courantes qui avaient été mises en place en 2008, les autorités restent déterminées à appliquer un régime de **change** plus souple pour absorber les chocs extérieurs. Les interventions de la banque centrale seront limitées au lissage des fluctuations quotidiennes excessives.

En ce qui concerne la réforme du **secteur financier**, diverses mesures ont été prises conformément aux recommandations récentes du PESF, y compris la promulgation de nouvelles lois relatives à la charte de la banque centrale, à l'activité bancaire et au micro financement. D'autres réformes viseront à renforcer l'appareil juridique et réglementaire, à accroître la transparence des pratiques comptables et la fiabilité des états financiers, à renforcer les capacités des diverses autorités de contrôle des institutions financières et à mettre en application la réglementation de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les autorités étudieront aussi diverses options pour éliminer l'encours élevé des prêts bancaires improductifs.

3. Secteur extérieur et dette

Le déficit des **transactions courantes** devrait diminuer de 15,7 % du PIB en 2008 à 11,9 % du PIB en 2010 sous réserve d'une évolution favorable des prix des principaux produits d'exportation de la Mauritanie et d'une amélioration des perspectives de l'économie mondiale. Le déficit sera comblé principalement par une augmentation de l'investissement direct étranger dans les secteurs pétrolier et minier et un financement extérieur supplémentaire.

En ce qui concerne la politique de la Mauritanie en matière d'**emprunts extérieurs**, le gouvernement collaborera étroitement avec les partenaires au développement pour mettre en œuvre une stratégie de gestion de la dette qui garantit l'accès au financement extérieur tout en préservant la viabilité de la dette extérieure. Les autorités souscrivent à l'analyse de la viabilité de la dette effectuée récemment avec la Banque mondiale, selon laquelle le risque de surendettement de la Mauritanie reste modéré. Elles continueront de chercher à mobiliser des financements principalement à des conditions privilégiées. Cependant, certains projets stratégiques qui pourraient exiger un financement à des conditions non privilégiées seront soumis à l'examen du FMI et de la Banque mondiale.

4. Réformes structurelles

Les autorités continueront de s'efforcer d'améliorer le **climat des affaires** et d'éliminer les obstacles au développement du secteur privé, notamment l'offre et les qualifications limitées de la main-d'œuvre, et l'insuffisance des infrastructures dans les secteurs de l'électricité, des transports et des télécommunications. Parmi les mesures envisagées figurent la mise en place d'une structure juridique pour faciliter l'acquisition et la réalisation des garanties sur la propriété, et le renforcement des capacités du système judiciaire. En 2010, les autorités réviseront le code d'investissement en s'inspirant de l'expérience d'autres pays, afin de consolider les garanties offertes aux investisseurs.

Avec l'appui des partenaires au développement, la Mauritanie mettra au point un plan-cadre pour le **secteur de l'électricité**, qui est très fragile en raison de l'insuffisance des capacités de production et de pertes d'exploitation considérables. Ce plan inclura un programme de restructuration de la compagnie nationale d'électricité et précisera la relation entre cette dernière et l'État.

Avec l'aide de l'Unicef, la Mauritanie a entrepris récemment une étude sur la **protection sociale** qui examinera le dispositif en place, évaluera les besoins prioritaires et formulera des recommandations pour orienter l'action de l'État et de ses partenaires en vue d'établir une stratégie nationale de protection sociale pour la période 2010-12.

Le gouvernement met au point une stratégie nationale de **lutte contre la corruption**. Un rapport initial et un plan d'action sur trois ans viennent d'être établis et ont été transmis aux partenaires de développement. En 2010, il sera soumis à toutes les parties prenantes pour acceptation et exécution.

IV. Conclusion

Les autorités que je représente sont conscientes de l'ampleur de la tâche qui les attend, mais elles sont aussi fermement déterminées à poursuivre leur programme ambitieux de réformes et à atteindre les objectifs du programme. Cependant, pour atteindre ces objectifs, il faudra non seulement exécuter une politique macroéconomique saine et poursuivre les réformes structurelles, mais aussi bénéficier de nouveau de l'assistance financière et technique des partenaires au développement. Les autorités sont convaincues que le FMI et leurs autres partenaires continueront d'appuyer les efforts qu'elles déploient pour atteindre leurs objectifs économiques et sociaux.